



Mairie du Haillan
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 avril 2025 à 18h30

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-25)

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le mardi 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le mercredi 2 avril 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 28

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Andrea KISS, Eric FABRE, Monique DARDAUD, Philippe ROUZE, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Hélène PROKOFIEFF, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Gülen SAFAK-BUDAK, Patrick JULIENNE, Antoine VERNIER, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY, Régis LAINEAU, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY, Aurélie DUFRAIX et Erika VASQUEZ.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mesdames Carole GUERE à Laurent DUPUY-BARTHERE, Christine ONDARS à Eric FABRE, Béatrice GUELIN-LEBLANC à Marie-Pierre MAILLET et Messieurs Michel REULET à Daniel DUCLOS, Jean-Michel BOUSQUET à Monique DARDAUD.

EXCUSE :

Monsieur Eric VENTRE 5 (de la délibération n°D2025_04_13 à la n°D2025_04_18)

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic GUITTON

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANT : Régis LAINEAU

La séance est ouverte à 18h30

Andrea KISS : Mesdames-Messieurs bonsoir. Je vous propose que l'on démarre ce conseil municipal. Nous avons un certain nombre d'absents qui sont excusés et qui ont donné procuration. C'est le cas de Christine ONDARS au profit d'Éric FABRE, de Jean-Michel BOUSQUET à Monique DARDAUD, de Béatrice GUELIN à Marie-Pierre MAILLET, de Michel REULET à Daniel DUCLOS, de Carole GUERE à Laurent DUPUY-BARTHERE et pour l'instant, nous avons noté l'absence d'Éric VENTRE qui nous a prévenus qu'il arriverait probablement en retard aux alentours de 19h45. Il était en déplacement professionnel et il nous avait dit qu'il serait probablement en retard. Par contre, il n'a pas souhaité donner de procuration. On le notera absent pour les premières délibérations le temps qu'il arrive.

Je vous propose de désigner Ludovic GUITTON comme secrétaire de séance et Régis LAINEAU comme secrétaire suppléant.

A l'issue de notre ordre du jour, nous avons 7 questions orales au total. On verra si on arrive à les passer dans l'heure qui est prévue au titre du règlement intérieur et je vous propose que nous commençons immédiatement.

Délibération n°D2025_04_13

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2025 ci-annexé ;

Article 2 : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

Andrea KISS : Est-ce que ce PV appelle des remarques de votre part ? Est-ce qu'il y a des corrections à y apporter ?

Mme AJELLO : Ce n'est pas sur le dernier, mais le conseil encore précédent. Je voudrais juste rectifier une chose. J'ai fait une généralité abusive où j'ai indiqué qu'en tant qu'élue de l'opposition, nous ne servions à rien. J'y ai repensé après et je me suis dit que c'était totalement abusif puisque je me souviens d'un conseil municipal encore antérieur où je vous avais remerciée pour notre collaboration opposition/majorité par rapport aux panneaux d'interdiction de fumer dans les espaces forestiers.

Donc, je me suis dit qu'il n'était pas juste de remercier et ensuite de dire que l'on ne servait à rien.

Andrea KISS : Le problème, c'est que le PV est parti tel quel et on ne pourra plus revenir dessus. En tout cas, c'est noté.

Je vous propose que l'on adopte ce PV. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus.

- **Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**
- **-POUR : 32**
- **La délibération est adoptée à l'unanimité**

Délibération n°D2025_04_14

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Aux termes des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°08-20 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

Décision n°DM2025_01_12 : Signature d'un contrat de cession pour une représentation du spectacle « La battle de dessin » organisée par l'Association « Il était une fois » qui se tiendra à la bibliothèque municipale, le 22 février 2025, pour un montant de 1 050 €.

Décision n°DM2025_01_13 : A la suite des inondations causées par l'orage du 18 juin 2024 à la crèche « Les copains d'abord », l'indemnité versée est évaluée selon le détail suivant :

Montant total des dommages garantis :	21 289.08 €
Montant de la vétusté :	3 592.36 €
Montant de la franchise :	1 500.00 €
Règlement immédiat :	19 789.06 €
Montant total de l'indemnité :	21 289.08 €

Décision n°DM2025_01_14 : Signature d'une convention de médiation artistique avec le Centre socio-culturel La Source et Artist Live afin d'organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser en charge financière, technique et logistique des ateliers de stand up. Prise en charge financière à hauteur de 50 % soit 267.50 € HT par la Ville du Haillan.

Décision n°DM2025_01_15 : Renouvellement de l'adhésion au réseau Cittaslow International pour l'année 2025 d'un montant de 1 500.00 €.

Décision n°DM2025_01_16 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Cittaslow France pour l'année 2025 d'un montant de 750.00 €.

Décision n°DM2025_02_17 : Demande de subvention auprès de la Société des auteurs, compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour le Haillan Chanté - Edition 2025 avec un budget prévisionnel comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL LE HAILLAN CHANTÉ 2025			
Dépenses	Prévisionnel	Recettes	Prévisionnel
Cachets artistiques	35 200 €	Mairie du Haillan	67 266 €
Ateliers	2 000 €	Bordeau Métropole - CODEV	7 500 €
Location matériel	6 900 €	SACEM	2 000 €
Personnel intermittent	8 427 €	Billetterie	10 400 €
Personnel permanent	16 033 €	Bar	2 000 €
Communication	10 000 €		
Droits d'auteur	5 456 €		
Fournitures bar	2 500 €		
VHR et catering	650 €		
Gardiennage	1 000 €		
Autre	1 000 €		
TOTAL	89 166 €	TOTAL	89 166 €

Décision n°DM2025_02_18 : Suite à une politique culturelle ambitieuse dont l'un des objectifs est de créer un parcours culturel pour les enfants de la naissance à l'âge adulte, et plus largement d'œuvrer à l'accessibilité de la culture à travers le développement d'actions culturelles destinées à tous initiée par la Ville du Haillan, signature d'une convention de médiation avec l'EREA et La Compagnie « A coucher dehors » dont l'objet est d'organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière, technique et logistique des ateliers d'initiation à la pratique théâtrale en question dont va bénéficier la classe de 3ème de l'EREA. Cette convention est valable pour la durée des ateliers, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Décision n°DM2025_02_19 : Signature d'une convention avec l'Association Bordeaux Concours Danse pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt, les 20 et 21 avril 2025 pour un montant de 3 700.00 € HT.

Décision n°DM2025_02_20 : Le marché pour la location et la livraison du matériel scénique pour la manifestation « Le Haillan est dans la place » est confiée à la société AXILON SARL AES sise 149 Avenue Charles de Gaulle à Bruges (33520) pour un montant de 29 000.00 € HT.

Décision n°DM2025_02_21 : Renouvellement d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 27 janvier 2025.

Décision n°DM2025_02_22 : Avenant n°1 à la convention signée avec Madame Céline GAIGNOUX, accueillante LAEP, portant sur la revalorisation de sa rémunération. La rémunération pour ses missions d'accueillante au sein du LAEP est désormais fixée à 32 € par heure.

Décision n°DM2025_02_23 : Demande de subventions auprès de différents partenaires pour l'opération de reconstruction de l'école maternelle du Centre et la réhabilitation de la salle « Colindres » plus spécifiquement dans le cadre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local 2025.

Décision n°DM2025_02_24 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) pour l'année 2025 pour un montant de 256.00 €.

Décision n°DM2025_02_25 : Demande de subvention d'un montant de 5000.00 € auprès de la Société des auteurs, compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) dans le cadre de son programme d'aide aux salles de diffusion de musiques actuelles.

Décision n°DM2025_02_26 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des ludothèques françaises pour l'année 2025 pour un montant de 100.00 €.

Décision n°DM2025_02_27 : Le marché subséquent de l'accord cadre n°2024-20 « Acquisition de mobilier pour l'Hôtel de Ville » est confiée à l'entreprise Agence Nilsen sise 25 Rue Vincent Gonzales à Bègles (33130) pour un montant de 94 937,60 € HT.

Décision n°DM2025_02_28 : Signature d'une convention avec le Cabinet Ayming sis 114 Rue Chaptal à Levallois-Perret (92532) pour une mission globale de performance groupe - performance paie - secteur public. Le Cabinet réalisera notamment :

- La collecte auprès du Client des documents utiles ;
- L'étude financière des différents éléments entrant dans le calcul des charges sociales et coûts associés (les assiettes de cotisations, les taux de charges sociales, les mesures de réductions des cotisations applicables, ...) afin de détecter les sources d'optimisation sur la base de préconisations d'avocats indépendants ;
- Le chiffrage des économies potentielles ;
- La remise d'un rapport de mission détaillant chaque possibilité d'optimisation économique ;
- L'accompagnement administratif dans la phase opérationnelle des pistes d'économies que le Client aura décidé de suivre, jusqu'à l'obtention des économies.

Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature et est conclu jusqu'au 31 décembre 2027.

La rémunération du Cabinet Ayming représentera 30 % HT des économies réalisées. Cette rémunération comprend l'ensemble des frais engagés par le Cabinet au titre de la mission. Il est précisé que la rémunération du Cabinet Ayming sera plafonnée à 40 000 € HT pendant la durée totale du Contrat. La TVA sera facturée en sus.

Décision n°DM2025_02_29 : Renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2025 pour un montant de 225.00 €.

Décision n°DM2025_03_30 : Contrat de location et de maintenance d'une toilette sèche du refuge Le haut perché signé avec l'agence Sebach Nouvelle Aquitaine sise 25 Avenue du Général de Gaulle à Bassens (33530) pour une période s'étalant du 1^{er} avril au 31 octobre 2025 avec un paiement mensuel de 547.07 € sur un période de 7 mois soit un montant total de 3 829.54 € TTC.

Décision n°DM2025_03_31 : Contrat de prestations de nettoyage pour le refuge Le haut perché signé avec l'agence Sebach Nouvelle Aquitaine sise 25 Avenue du Général de Gaulle à Bassens (33530) pour la période s'étalant du 1^{er} avril au 31 octobre 2025 avec un paiement mensuel de 168 € sur un période de 7 mois soit un montant total de 1 176€ TTC.

Décision n°DM2025_03_32 : Signature d'une lettre de missions avec le Cabinet d'avocats SEBAN Nouvelle Aquitaine sis 18 rue Elisée Reclus à Bordeaux (33000) pour assister et représenter la Ville du Haillan dans le cadre de l'appel formé par les sociétés BC LARRIEU et CAPY.

Décision n°DM2025_03_33 : Signature d'une convention avec l'Association Eclats de musique sise 12 Rue Georges Clémenceau au Haillan (33185) pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt, le 23 mars 2025, pour un montant de 412.50 € HT.

Décision n°DM2025_03_34 : Dans le cadre du programme départemental « A la découverte des arts de la scène 2024/2025 », signature d'une convention de médiation avec l'IDDAC et les jeunes musicales pour organiser les tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière technique et logistique des ateliers autour du Beatbox destinés à une classe de 6^{ème} du Collège Andrée Chedid.

Décision n°DM2025_03_35 : Dans le cadre du programme départemental « A la découverte des arts de la scène 2024/2025 », signature d'une convention de médiation avec l'IDDAC et

la compagnie « A coucher dehors » pour organiser les tâches entre les parties et préciser la prise en charge financière technique et logistique des ateliers autour du Beatbox destinés à une classe de 3^{ème} prépa pro de l'EREA La Plaine.

Décision n°DM2025_03_36 : Signature d'une lettre de mission avec l'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle (AARPI) Inter-barreaux sise 20 Cours de Verdun à Bordeaux (33000) pour accompagner la Ville du Haillan dans le cadre de ses réflexions actuelles relatives au montage juridique que la Ville souhaiterait organiser avec DOMOFrance concernant sa salle polyvalente associative.

Décision n°DM2025_03_37 : Signature d'une convention d'occupation précaire et provisoire avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) concernant la mise à disposition à titre précaire et gracieux d'un local d'une surface de 225 m² ainsi qu'un bureau et un hall de 38m² situé au 94 avenue Pasteur au Haillan (33185).

Décision n°DM2025_03_38 : Signature d'une convention avec la société R2 Production sise 128 avenue du Maréchal Leclerc à Bréviandes (10450) pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 2287,50 € HT, le 12 avril 2025.

Décision n°DM2025_03_39 : Signature d'un contrat de cession pour une représentation de *Piraterie* pour un montant de 650 € avec l'Association « Il était une fois » sise 9 rue des Airelles à Gradignan (33170) qui se tiendra mercredi 30 avril 2025 à 14h à L'Entrepôt.

Erika VASQUEZ : Madame le Maire, Mesdames-Messieurs les conseillers municipaux et le public, nos citoyens haillanais qui sont venus en nombre ce soir, bonsoir.

Vous avez un relevé de décisions que vous avez été amenée à prendre. Il se trouve que sur la plupart des décisions que vous avez été amenée à prendre que vous avez mentionnées, j'ai quelques questions.

Sur la 218 qui concerne la convention de médiation avec l'EREA et la Compagnie à Coucher Dehors, dont l'objet est d'organiser la répartition des tâches entre les parties et préciser la charge financière, technique et logistique, je précise pour ceux qui ne sont pas au courant que EREA, ce sont des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté. Ils accueillent des élèves du second degré qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes.

J'ai deux questions. Je voudrais savoir où se trouve cet établissement sur Le Haillan. Est-ce que la Ville participera financièrement à cette initiative ? Et éventuellement nous chiffrer la charge financière.

Andrea KISS : On vous enverra la charge financière parce que je n'ai pas d'idée de la répartition. L'EREA n'est pas physiquement sur Le Haillan, mais une partie des élèves fréquentent les établissements haillanais, notamment le collège et je ne sais pas si on n'a pas des enfants qui sont sur l'école élémentaire. Même si l'établissement n'est pas haillanais, on accueille en revanche des enfants de cette structure.

Erika VASQUEZ : Ensuite, la 224 concernant le renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport, ANDES, pour l'année 2025 pour un montant de 256 €.

J'aimerais savoir s'il existe une raison ou un historique pour que ce soient spécifiquement les élus en charge du sport et pas nécessairement une autre délégation. Est-ce qu'il y a une histoire ?

Éric FABRE : Oui, il y a une histoire. Cela fait très longtemps que cette association existe pour des regroupements, des échanges de bons procédés, des échanges techniques, etc. Nous nous en sommes servis à l'époque où nous avons fait la demande de subvention pour la construction de la halle sportive, etc.

Il y a des échanges, des techniciens dans cette association qui nous permettent d'avoir des approfondissements sur des équipements et plein de choses. En ce moment, il y a de grosses discussions sur l'utilisation de la colle par le handball dans les gymnases, sur les produits à utiliser, etc. C'est une ressource très intéressante.

Il y a un congrès auquel je ne suis pas encore allé parce que je n'étais pas disponible. Je compte peut-être y aller cette année sur des échanges de bons procédés, de mutualisation avec les collègues, par exemple, des choses comme ça. À titre d'information, il y a aussi l'ANDISS, qui est l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports.

Voilà, je ne sais pas si cela existe dans d'autres délégations, mais au niveau du sport, cela existe, oui.

Andrea KISS : Oui, cela existe. Il y a un réseau national des élus à la culture qui existe. Cela existe aussi, je crois, pour les élus en charge de la transition. Enfin, il y a différentes associations qui ont pour objectif, comme Éric l'expliquait, à la fois des échanges de bons procédés, mais aussi la fourniture technique de matériaux sur des dossiers très spécifiques. C'est un peu comme l'Association des Maires de Gironde où on a à la fois un support juridique et technique sur les différents sujets relatifs à la matière.

Erika VASQUEZ : La délibération 227 concerne le marché subséquent d'acquisition de mobilier pour l'Hôtel de Ville qui a été confié à l'entreprise Nilsen pour un montant de 94 937,60 € hors taxe. J'aimerais savoir s'il y a eu un appel d'offres ou si l'entreprise a été choisie et sous quels critères.

Andrea KISS : Sur les mêmes critères que ceux que nous utilisons traditionnellement sur les marchés, c'est-à-dire que nous avons regardé à la fois la qualité de la prestation et le prix. Il y a eu une consultation, plusieurs entreprises ont été consultées et c'était la meilleure offre dans ce domaine-là.

On me signale que quelqu'un filme. Je vous le dis, ce n'est pas possible, d'autant plus qu'il y a une retransmission qui est déjà réalisée. Je vous demanderai de bien vouloir ne pas filmer ni enregistrer.

Erika VASQUEZ : La décision 228 concerne la signature d'une convention avec le cabinet Ayming de Levallois-Perret pour une mission globale de performance dans le secteur public. Je ne vais pas tout énumérer de ce qui est mentionné dans la décision, mais je fais juste le constat que le cabinet réalisera, notamment l'étude financière des différents éléments entrant dans le calcul des charges sociales.

Pour moi, c'est une façon de détecter les sources d'optimisation économique, mais surtout, en réalité, ce type de cabinet est généralement utilisé pour faire des économies sur le personnel. Je voulais simplement rappeler que les mots sont d'importance. Il ne s'agit pas de charges mais de cotisations sociales et normalement, les cotisations sociales sont fixées par l'État et donc, il est difficile de pouvoir modifier leur montant. Par ailleurs, il me semble, mais je peux me tromper, que le centre de gestion est parfaitement en capacité de pouvoir répondre à tout ce qui concerne la paye des agents municipaux.

Deuxième observation : si ce cabinet est en capacité d'orienter des économies sur la possibilité d'un bilan énergétique de nos bâtiments municipaux, je rappelle que cela a déjà été réalisé. On connaît parfaitement les bâtiments énergivores de notre municipalité.

Donc, je voulais savoir si vous avez l'intention de déléguer à la Métropole d'autres services, parce qu'éventuellement, ce cabinet pourrait être à même d'optimiser les sources d'économie et de considérer que vous pourriez faire partir des services à la Métropole. Est-ce que c'est dans cet objectif ?

Andrea KISS : Pas du tout. En l'occurrence, il s'agit vraiment de regarder finement l'ensemble des flux qui sont relatifs à la paye, aux cotisations sociales. Je suis d'accord avec vous, le terme n'est pas heureux. Moi non plus, je n'aime pas le terme de charges. Ce sont bien des cotisations qui sont destinées à couvrir des risques. Donc, l'objectif est vraiment de regarder, parce que c'est quand même assez complexe, probablement plus complexe que ce qui se passe dans le privé et l'objectif est de regarder si on cotise bien au bon endroit de manière pertinente, pas dans l'objectif de faire des économies pour faire des économies, mais pour se dire que si on a de l'argent que l'on peut récupérer d'un côté, peut-être que l'on peut le réinjecter sous des formes différentes au profit du personnel.

Pour l'instant, c'est une mission d'accompagnement. En tout état de cause, on vous a expliqué qu'il se rémunère sur les économies qui sont réalisées avec un plafond de

40 000 €, mais il n'y a pas du tout derrière de velléité aujourd'hui de mutualiser davantage de personnel que nous l'avons fait jusqu'à présent.

Erika VASQUEZ : J'en ai deux dernières qui vont aller très vite.

La 332, vous en avez parlé, concerne la signature d'une lettre de mission avec le cabinet d'avocats SEBAN Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel formé par les sociétés BC Larrieu et Capy.

Je voulais avoir une précision : Sur quel litige était-ce et quel appel avait été formulé pour la saisie de ce cabinet ?

Andrea KISS : Il s'agit de travaux qui avaient été réalisés à l'école élémentaire de la Luzerne. Il se trouve que l'entreprise a été rachetée, donc a changé de nom, et nous sommes en litige sur la nature des travaux parce que, bien évidemment, nous estimons que nous n'avons pas à payer ce qu'on nous demande de payer. Il y a appel et on se fait assister par un avocat.

Erika VASQUEZ : Et la dernière, la 326, concerne la signature d'une lettre de mission avec l'association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle pour accompagner la Ville du Haillan dans le cadre de ses réflexions actuelles relatives au montage juridique que la Ville souhaiterait organiser avec Domofrance concernant sa salle polyvalente associative.

J'ai bien compris qu'il s'agissait de Forum. Il aurait été plus simple de la nommer. Quelles sont à ce stade vos intentions ou vos pistes d'amélioration sur cet emplacement ?

Andrea KISS : L'objectif reste le même, c'est ce que je vous avais déjà expliqué lors d'un conseil précédent. Nous avons tous bien conscience qu'une salle de cette taille en centre-ville est absolument stratégique pour la commune. Pour autant, Domofrance souhaiterait valoriser une partie du foncier et pouvoir éventuellement produire du logement supplémentaire. Il s'agit pour nous de regarder comment on pourrait combiner un dispositif qui permettrait de répondre à cette double attente.

Je vous rappelle que notre taux SRU est à 22 %, que nous sommes donc déficitaires et que nous payons près de 67 000 € de pénalités à l'État du fait de cette carence cette année.

La difficulté que nous avons, mais je crois qu'on l'avait déjà évoqué, c'est qu'aujourd'hui, vous avez plusieurs copropriétés qui sont imbriquées entre la partie qui appartient à Domofrance où vous avez encore des locataires, une partie qui appartient à Domofrance, mais qui a commencé à être vendue dans le cadre du BRS à certains locataires, et il y a cette partie du Forum.

Il faut que l'on toilette juridiquement l'ensemble de ces copropriétés, la manière dont tout cela s'imbrique, afin de pouvoir travailler sur une proposition qui permettrait de concilier les deux objectifs que je mentionnais précédemment. L'objectif est bien de reconstituer une salle au même endroit. Il fallait que l'on passe par cette étape qui est un peu longue et juridiquement un peu complexe parce que ce sont des montages qui ont été faits à l'époque, dans les années 80, quand cette résidence a été réalisée, qu'on ne ferait plus aujourd'hui, d'autant plus que les règles ont changé. Il s'agit bien de toiletter le dispositif avant de pouvoir aller plus loin.

Bruno BOUCHET : Bonjour à tous. Bonjour Madame le Maire. Bonjour au public nombreux.

Le mobilier de bureau, 94 997. Je voudrais juste savoir ce que va devenir l'ancien mobilier. Est-ce que vous avez envisagé de le recycler, de le redonner ?

Andrea KISS : Tout à fait. On va déjà commencer par le recycler en interne parce qu'on sait qu'il y a des besoins qui ont été exprimés dans d'autres locaux qui ne sont pas dans la mairie. Il y a une partie du mobilier qui est très abîmée, je pense au mobilier de cette salle qui n'est plus du tout adapté, et il y a une partie qui pourra être reprise par notre prestataire de déménagement et il y a des choses que l'on pourra peut-être vendre et d'autres qui ne pourront probablement pas être valorisées et qui seront sûrement recyclées autant que faire se peut.

Bruno BOUCHET : Concernant l'objet du litige avec Capy et Larrieu, est-ce qu'il serait possible de savoir exactement quel a été le jugement en première instance ?

Andrea KISS : S'ils ont fait appel, c'est qu'ils ont perdu. Ce sont eux qui ont fait appel et c'était sur des travaux de peinture. On avait un litige sur des travaux de peinture.

Bruno BOUCHET : Et dernièrement, comme vous disiez très justement que le montage qui avait été fait avec Domofrance était assez compliqué, est-ce qu'il serait possible que l'on soit en copie du montage qui sera proposé ?

Andrea KISS : Il n'y en a pas pour l'instant puisque la première étape, c'est cet accompagnement juridique pour essayer de toiletter. Pour l'instant, il n'y a pas de nouveau montage dans la mesure où l'objectif est bien de toiletter l'ancien. Pour Capy, c'est parce qu'on avait appliqué des pénalités parce que les travaux n'avaient pas été faits, ni dans les règles de l'art, ni dans les délais et c'est pour cela qu'il y a un conflit.

On prend acte de ce relevé de décisions et on va pouvoir passer à la suite.

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération n°D2025_04_15

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE - AUTORISATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Chaque année, des milliers de femmes, d'hommes, d'enfants périssent en essayant de rejoindre l'Europe pour fuir les conséquences du dérèglement climatique, les conflits, les persécutions, ou simplement à la recherche d'une vie meilleure.

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), depuis 2014, ce sont plus de 20 000 personnes qui ont trouvé la mort en mer Méditerranée, après avoir tenté de rejoindre les côtes européennes à bord d'embarcations de fortune.

SOS MEDITERRANEE est une association civile européenne de sauvetage en mer. Elle a été créée au printemps 2015 grâce à la mobilisation de citoyennes et de citoyens résolus à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée centrale. Elle a vocation à porter assistance, sans aucune discrimination et à traiter avec dignité, toute personne en détresse en mer, dans le respect du droit maritime international. C'est une association humanitaire indépendante de tout parti politique et de toute confession. Elle se fonde sur le respect de l'homme et de sa dignité, quelle que soit sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique.

Dans la droite ligne de sa tradition humaniste et dans le respect de ses valeurs de solidarité et d'accueil, la Ville du Haillan souhaite apporter une aide concrète à ces populations en détresse, aux côtés d'autres collectivités territoriales de notre pays.

Par délibération en date du 13 février 2024, la Ville du Haillan a souhaité adhérer à la plateforme des collectivités solidaires et elle souhaite aujourd'hui poursuivre son action en apportant un soutien financier indispensable à l'association.

VU la délibération n°D2024_02_03 du 13 février 2024 relative à l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'Association SOS MEDITERRANEE ;

CONSIDERANT que la volonté de la Ville du Haillan est d'apporter son soutien moral et financier à l'association SOS MEDITERRANEE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ACCORDER une subvention de fonctionnement à l'Association SOS MEDITERRANEE sise CS 20585 à Marseille Cedex 06 (13294) d'un montant de 500 €.

Article 2 : DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2025.

Hervé BONNAUD : Pour cette délibération, cela a donné lieu à quelques réflexions. Est-ce que vous avez été sollicitée par d'autres associations ou est-ce que c'est la seule à œuvrer en Méditerranée au regard de ces pauvres gens ?

Andrea KISS : Je suppose qu'elle ne doit pas être la seule, mais en tout cas, c'est la seule qui est la plus repérée aujourd'hui et dont l'efficacité n'est plus à faire, malheureusement.

Je propose que l'on passe au vote.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 32

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_16

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION -
AUTORISATION**

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Il est rappelé que, par délibération du 1^{er} juillet 2020, le règlement intérieur du conseil municipal de la ville du Haillan a été adopté. Trois délibérations, en dates du 24 février 2021, du 8 avril 2022 et du 21 novembre 2023 sont intervenues pour modifier ce règlement intérieur.

La répartition des groupes politiques ayant à nouveau évolué à la suite du nouveau positionnement d'un élu, il est proposé une nouvelle répartition du nombre de signes dans l'expression des élus dans le magazine municipal.

Des modifications ont donc été apportées dans le règlement intérieur en pièce jointe pour tenir compte de cette évolution.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-8 ;

VU les délibérations du conseil municipal n°26/20 du 1^{er} juillet 2020, n°1/21 du 24 février 2021 et n°21/22 du 4 avril 2022 et du 21 novembre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur au regard du contexte ci-dessus évoqué ;

DECIDE

Article 1 : D'ANNULER ET DE REMPLACER le règlement intérieur validé lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2023.

Article 2 : D'ADOPTER le règlement intérieur dont la version modifiée est annexée à la présente délibération.

Erika VASQUEZ : Dans ce règlement intérieur, il est mentionné que chaque conseiller municipal et le conseil municipal dans son ensemble ne peuvent émettre des vœux ou proclamations que sur des sujets d'intérêt communal exclusivement.

Or, Madame le Maire, et je m'en félicite, nous avons eu l'occasion, les élus de la majorité et de l'opposition, de nous exprimer, certes rarement, cela est souligné, sur des sujets d'actualité qui ne peuvent laisser des élus insensibles. Je pense notamment au résultat des élections européennes - nous avons fait des interventions - et la forte progression de l'extrême droite et aussi quand il y a eu le conflit avec la guerre en Ukraine. Je ne sais pas vous vous en souvenez.

Ces interventions, effectivement, dépassent le cadre communal, mais nous vous aviez donné la possibilité de nous exprimer. Or, je trouverais regrettable que l'on puisse éventuellement se servir de cet article pour ne pas pouvoir s'exprimer sur des sujets internationaux.

Un élu pourrait très bien dire : « Attention, cela dépasse le cadre purement communal et c'est fixé dans le règlement intérieur ». Est-ce qu'il ne serait pas possible dans un de ces articles de dire « hors conflit international » ou « hors grands événements catastrophiques » ? Enfin, moi, je ne sais pas, mais trouver une formulation pour nous permettre quand même de continuer à nous exprimer sur des sujets d'importance ?

Andrea KISS : Que ces sujets soient d'importance, je partage tout à fait cela avec vous. Néanmoins, ce n'est pas l'objet d'un conseil municipal. Je vous rappelle qu'un conseil municipal est là pour acter des délibérations, c'est-à-dire des décisions qui vont avoir un impact direct sur la vie des Haillanais. Il y a d'autres endroits pour avoir ces débats. Vous avez les partis politiques. Vous pouvez avoir ces débats-là quelquefois ailleurs, dans d'autres instances. Ce n'est pas l'objet d'un conseil municipal.

Le danger, c'est que si nous commençons à ouvrir la porte à ce genre de discussions, on n'en finira pas et on ne se concentrera pas finalement sur ce qui est le plus important, c'est-à-dire au fond ce qui est la gestion des affaires municipales.

J'entends bien. Lorsqu'il y a des sujets qui ont un impact direct au niveau local, cela ne nous a jamais empêchés d'en discuter, mais on ne va pas commencer à ouvrir la porte à ce genre de choses parce que sinon, on ne s'en sortira pas et ce n'est pas l'essence d'un conseil municipal. Un conseil municipal est là pour acter des délibérations qui concernent la vie des Haillanaises et des Haillanais et c'est pareil dans les autres communes.

Erika VASQUEZ : Je partage totalement les éléments que vous venez de fournir. Or, vous avez été la première à transgresser ces éléments qui étaient d'importance parce qu'au plan national, il y avait eu des événements comme la guerre en Ukraine et notamment, les résultats des élections européennes où nous nous sommes exprimés. Cela a pris 5-10 minutes et je pense que tout le monde ne s'est pas exprimé.

On doit, je pense, pouvoir maintenir cette forme de démocratie et de sensibilisation à la population, parce que la guerre en Ukraine a des répercussions. Donc, ce sont fatalement à un moment donné les collectivités qui vont pouvoir être sollicitées dans le cadre financier ou qui auront moins de dotations budgétaires.

Je trouve regrettable que l'on ne puisse pas le faire parce que si demain nous devons avoir un événement X ou Y et que vous souhaitiez intervenir, je ferai jouer la clause en disant : « Madame, vous ne pouvez pas vous exprimer sur ce type de sujet parce qu'il est mentionné dans le règlement intérieur que vous ne pouvez intervenir que sur des affaires de la commune. » C'est regrettable, mais si c'est votre choix.

Andrea KISS : Ce n'est pas mon choix. C'est la loi qui le présente ainsi.

Erika VASQUEZ : Vous pouvez, en mettant une phrase simple, en disant « sauf exceptionnellement compte tenu d'une actualité internationale... »

Andrea KISS : On ne s'est jamais interdit ce genre de choses, mais encore faut-il que l'on ait une délibération qui s'y prête. Clairement, quand on parle de SOS Méditerranée, de fait, on parle de sujets internationaux. La guerre en Ukraine, on l'avait évoquée à ce moment-là, lorsque nous avons versé, je crois, de l'argent au FACECO et c'était à cette occasion-là que nous avons abordé le sujet.

Donc, non, l'objet d'un conseil municipal n'est pas de délibérer ou de gloser pendant des heures et des heures sur les sujets internationaux, mais bien des sujets communaux.

Erika VASQUEZ : J'ai d'autres observations.

Dans le règlement intérieur, il y a des inexactitudes. Vous mentionnez l'article 16 L2312-1 : *Le maire présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires*. Or, pour l'application de l'article L2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget. C'est l'article 5217-10-04 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Donc, vous devriez, non pas le présenter deux mois avant, mais 10 semaines avant. Deux mois, c'est 8 semaines, ce n'est pas 10 semaines.

Andrea KISS : C'est un point que l'on vérifiera, mais très sincèrement, cela ne changera pas grand-chose parce que quand je vois vos interventions sur le budget...

Erika VASQUEZ : Parfois, quelques semaines permettent de mieux préparer le budget.

Andrea KISS : On vérifiera ce point.

Erika VASQUEZ : Un autre article, le L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que *le projet de budget présenté par le maire doit être communiqué aux membres du conseil municipal 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif*. Nous ne sommes pas dans ces délais, Madame le Maire.

Andrea KISS : C'est normal. Je pense que vous vous êtes trompée dans la lecture de votre document parce que tous les articles 52 concernent les EPCI et non les communes. Cela concerne les établissements publics de coopération intercommunale, pas les communes. Les communes ne sont pas astreintes aux mêmes règles que les EPCI comme l'est la Métropole. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes délais. A mon avis, votre erreur vient de là.

Erika VASQUEZ : Je vais le vérifier, mais je vous engage à le vérifier aussi. En général, je ne m'amuse pas avec ça. Le projet de budget présenté par le maire doit être communiqué aux membres du conseil municipal 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif. Je vérifierai, mais vérifiez vous aussi.

Andrea KISS : On regardera.

Erika VASQUEZ : La dernière concerne l'article 17-2 : *Ne pourront être prises en compte que les questions posées 4 jours francs avant la tenue d'une prochaine séance de conseil municipal*.

Or, un règlement intérieur imposant un délai de 72 heures a été censuré par le juge administratif de la cour d'appel de Versailles du 3 mars 2011, n° 09 VE 03950, qui précise qu'un règlement intérieur imposant 5 jours francs a subi le même sort en cour d'appel de Bordeaux le 13 janvier 2020, n° 18 BX00350.

Donc, pour présenter les questions orales en conseil municipal, on arrive à 48 heures et vous, vous nous demandez 4 jours. Je vous demande là aussi de respecter les 48 heures.

Andrea KISS : Je ne comprends pas votre demande.

Erika VASQUEZ : Vous nous demandez 4 jours pour poser les questions.

Andrea KISS : Que vous voulez réduire à 48 heures ? A 48 heures, nous n'aurons pas le temps de formuler les réponses.

Erika VASQUEZ : Il y a eu un jugement du juge administratif...

Andrea KISS : Un jugement, ce n'est pas la loi. Si jamais vous voulez faire retoquer cet article du règlement intérieur, à ce moment-là il vous appartient de saisir le tribunal administratif.

Erika VASQUEZ : Pour nous, parfois cela change tout. Parfois, 4 jours ou 2 jours, c'est important.

Andrea KISS : Pour nous aussi. Mes services ont aussi besoin d'avoir du temps pour trouver les éléments de réponse.

Si cela ne vous convient pas, il vous est loisible de saisir le tribunal administratif, si vous le souhaitez. Très sincèrement, je ne crois pas que cela préoccupe beaucoup les Haillanaises et les Haillanais qui ont peut-être des soucis plus importants dans leur quotidien que les délais pour transmettre vos questions orales.

Erika VASQUEZ : La question n'est pas que cela puisse sensibiliser les Haillanais. La question est que cela puisse me permettre d'intervenir sur des sujets qui sont sensibles à la mairie et qui les concernent. Parfois, 4 jours avant, je n'ai pas le temps matériel de les préparer. En plus, vous avez avancé le conseil au mardi, alors qu'avant c'était le mercredi. Je prépare mes conseils municipaux le week-end, car comme beaucoup de monde, je travaille et c'est un temps beaucoup plus court pour pouvoir poser les questions orales.

Ceci étant, je verrai ce qu'il en est et si on peut faire un recours au tribunal administratif.

Andrea KISS : Faites, c'est votre droit le plus absolu. Très sincèrement, vous connaissez les dates de conseil quasiment à l'année...

Erika VASQUEZ : Parfois, l'actualité est mouvante au niveau du Haillan. Il y en a qui, ces dernières semaines, ont été beaucoup plus manifestes que d'autres, ne serait-ce que le sens de circulation.

Andrea KISS : Faites ce que vous avez à faire, Madame Vasquez. Si vous souhaitez contester notre règlement intérieur, je trouve que le faire la dernière année du mandat est un peu curieux, car cette règle existe depuis le début. C'est, je crois, la troisième fois que nous modifions notre règlement intérieur et cela sort du chapeau tout d'un coup. Jusqu'à présent, cela ne semblait pas poser de problèmes.

Erika VASQUEZ : Non, Madame le Maire, je vous rappelle que pendant deux ans, j'étais dans votre majorité. Je ne m'étais donc pas spécialement intéressée au règlement intérieur. Celui-ci a été modifié et dans la mesure où il est modifié, je me suis penchée un peu plus sur le règlement intérieur, ce qui me paraît logique.

Je dirai que je vous ai fait confiance quand j'étais élue dans la majorité.

Andrea KISS : Écoutez, on ne va pas épiloguer là-dessus. Faites ce que vous avez à faire. Nous avons sûrement des sujets plus importants à traiter.

Erika VASQUEZ : Vous ne me convaincrez pas et je ne vous convaincrai pas non plus.

Hervé BONNAUD : Merci de me donner la parole. Je reviens juste sur l'idée de pouvoir étendre les espaces d'expression pluralistes.

Je m'exprime en tant que Président de l'UDI au niveau départemental. Je pense qu'il y a des zones où on peut s'exprimer et des zones où on doit s'exprimer au niveau communal. C'est mon point de vue. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a suffisamment de choses à exprimer au niveau communal pour ne pas chercher à s'étendre.

Cela ne veut pas dire que je vais aller dans votre sens, Madame le Maire, mais simplement qu'il y a du matériel à exprimer. Je le fais avec l'équipe au niveau départemental, nous avons des espaces où nous pouvons relayer tout ce que nous avons besoin de dire au niveau de l'UDI au niveau départemental.

La question qui a été exprimée est légitime. Vous nous demandez d'envoyer les textes à une date limite. Si un jour nous avons besoin d'exprimer des choses sur le contexte international ou national, cela signifie que la situation sera devenue suffisamment grave pour qu'on puisse l'exprimer au niveau local. Je pense que ce jour-là, tout le monde sera raisonnable pour dire si on laisse ou non le texte passer parce qu'il y a matière.

Andrea KISS : Là, en l'occurrence, vous parlez du texte de la tribune libre, je suppose. Je pense que Madame Vasquez parlait des expressions en conseil. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Philippe ROUZE :

Je reviens sur ce règlement qui, je crois, Madame le Maire, n'a été appliqué qu'une fois, et je m'en souviens, c'était à mon encontre. Je vous en ai pardonné.

Je crois que le rôle de l'élu est de trouver le lien entre une décision nationale et internationale et les retombées que cela peut avoir sur la commune. À partir du moment où on arrive à trouver ces liens, il me semble que le débat peut avoir lieu.

Par exemple, le fait que la motion de censure n'ait pas été votée à l'Assemblée fait que la commune a un budget contraint. Le lien est tout trouvé.

Bruno BOUCHET : Je vais également revenir sur le sujet. Je me rappelle que lors du premier conseil suivant les élections législatives, tous les groupes que vous représentez au niveau de la majorité se sont exprimés les uns après les autres sur un contexte national. Je n'en voyais pas l'intérêt et je n'avais rien dit à ce moment-là. J'en profite maintenant pour le dire. Je ne m'étais pas exprimé sur quoi que ce soit dans ce conseil par rapport à ce sujet. Il serait souhaitable que l'on fasse du communal sur la commune.

Hervé BONNAUD : Je compléterai par rapport à ce que vient de dire Monsieur Bouchet. À ce moment-là, je me rappelle très bien ne pas avoir voulu intervenir, pensant que le communal doit rester au communal. C'était un choix. Je me rappelle que j'avais été un peu surpris ce jour-là.

Andrea KISS : Pourtant, les élections avaient un impact direct sur ce qui se passait au niveau local.

Je vous propose que nous passions au vote sur ce règlement intérieur et ces modifications. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 30

**-ABSTENTIONS : 2 Erika VASQUEZ (Elue communiste d'opposition)
Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan)**

La délibération est adoptée.

Délibération n°D2025_04_17

**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) -
DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CREATION D'UNE UNITE DE
MASSIFICATION, DE PRETRAITEMENT, DE DECONDITIONNEMENT ET
D'HYGIENISATION DES DECHETS PAR LA SOCIETE MOULINOT NOUVELLE
AQUITAINE - AVIS**

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

La société Moulinot Nouvelle-Aquitaine présente un projet de création d'une unité de massification et prétraitement (déconditionnement et hygiénisation) de déchets organiques

sur la Commune d'Eysines (33320) situé au niveau de la rue Jean-Baptiste Perrin, au sein de la Zone d'Activités de Mermoz, en riveraineté de la route départementale 1215 (Route de Lacanau).

Auparavant, l'activité était soumise à la rubrique 2791, pour une quantité de déchets traités inférieure à 10 t/jour. Suite à la création de la rubrique 2783 (Installation de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique) par décret n°2023-153 du 2 mars 2023, une déclaration de cessation d'activité a été réalisée pour la rubrique 2791 et la déclaration pour la rubrique 2783 a été faite le 20 juin 2023.

Le projet soumis à enregistrement doit permettre :

- Le prétraitement de 40 000 tonnes/an au maximum composées majoritairement de biodéchets, et d'autres déchets organiques non dangereux. En considérant une saisonnalité due notamment aux vacances scolaires et une répartition inégale des réceptions sur la semaine (pic de réception les vendredis et creux les week-ends), le tonnage journalier maximal réceptionné est de 206 tonnes ;
- La récupération des refus de déconditionnement, composés de sacs utilisés pour la collecte des biodéchets, d'emballages et d'éventuelles erreurs de tri (13 % en moyenne soit 5 200 tonnes/an d'emballages) ;
- La production jusqu'à 48 350 tonnes/an de soupe hygiénisée sortante, à partir des biodéchets et autres déchets organiques.

L'hygiénisation de la matière organique sera assurée au sein de l'unité, conformément à la réglementation sanitaire européenne : la matière organique sera broyée en particules < 12mm, puis portée à plus de 70°C pendant au moins 1 heure, avec enregistrement de la température en continu.

Les déchets réceptionnés seront ainsi conditionnés en « soupes » qui seront introduites dans des méthaniseurs partenaires situés à proximité du site, afin de :

- Produire du gaz renouvelable qui se substituera au gaz fossile pour les besoins énergétiques de la population ou de l'industrie locale ;
- Produire du digestat, un fertilisant organique qui se substituera aux fertilisants chimiques pour les exploitations agricoles locales.

Ce projet est donc soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2783-1 des installations classées.

Les principales mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre consistent en :

- Choix du site d'implantation au sein d'une zone d'activités, évitant tout impact majeur sur des habitations tiers ;
- Installation dans un bâtiment existant ;
- Mise en œuvre d'une unité de traitement des odeurs ;
- Usage d'une flotte de véhicules fonctionnant au GNV et au diester ;
- Zéro rejet en eau et jus process ;
- Collecte et stockage des eaux pluviales de toiture pour usage dans le process.

Les aménagements extérieurs consisteront dans les travaux suivants :

- Installation en façade nord de 5 cuves de 3,70m de diamètre et 12,15m de hauteur ;
- Construction de murs pour bac de rétention en périphérie des cuves. Ces murs auront une hauteur de 3,30m et seront réalisés en béton banché gris clair ;

- Remplacement des portes à enroulement par des portes sectionnelles ;
- Installation d'une porte sectionnelle supplémentaire et d'une porte d'accès entretien en façade sud-est ;
- Extension des aires de circulation et de stationnement pour les camions de collecte ;
- Installation de deux ponts bascules ;
- Remplacement des 2 portails coulissants
- Création d'une cour anglaise pour un accès direct depuis les locaux du personnel sur l'extérieur.

Le bilan énergétique

Les consommations énergétiques maximales estimées à plein régime sont :

- Electricité : 1,5 GWh/an maximum ;
- Gaz : 4 GWh/an maximum.

Toutefois, en détournant jusqu'à 40 000 tonnes de biodéchets de l'élimination, le projet permettra la production de 30 GWh de gaz renouvelable via la méthanisation de la soupe organique, permettant de chauffer environ 5 000 logements basse consommation.

Consommation et gestion de l'eau

A l'échelle de l'installation projetée, le volume annuel maximal d'eau du réseau public prélevé est estimé à moins de 7 000 m³/an, dont 5 000 m³/an environ pour le process d'élaboration de la soupe de biodéchets. Les eaux usées du process seront réinjectées dans le process, générant zéro rejet. Les eaux de toiture seront récupérées afin de réduire le volume d'eau potable consommée.

Trafic de camions

A plein régime, le projet induira un trafic d'au plus 60 poids lourds (transport des biodéchets, de la soupe et des refus) par jour calendaire : au plus 50 allées-venues de véhicules de collecte pour l'apport des biodéchets, 6 pour l'évacuation des soupes hygiénisées par camions citernes, 2 pour l'évacuation des refus.

La flotte de véhicules de collecte de la société Moulinot Nouvelle-Aquitaine fonctionnera au GNV (véhicules silencieux et très peu polluants) ou au diester.

Odeurs

L'entrepôt qui abritera l'ensemble du process sera étanche et équipé de dispositifs d'aspiration à la source des odeurs, notamment au niveau des systèmes de réception et d'hygiénisation. Les odeurs seront traitées par une installation attenante, dimensionnée grâce aux retours d'expérience d'autres sites.

Bruit

Le retour d'expérience sur un autre site déjà en fonctionnement permet de pressentir que les nuisances sonores induites par l'activité du site (activités déchargement et déconditionnement en particulier) respecteront la réglementation. Ces activités seront réalisées à l'intérieur de l'entrepôt. Le trafic induit reste limité et principalement diurne, canalisé par les axes routiers majeurs riverain (RD1215 et autoroute A630). Aucune habitation ne se situe à moins de 200m.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R512-46-11 ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Gironde, en date du 28 février 2025, transmettant le dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la société Moulinot Nouvelle -Aquitaine, pour avis du Conseil Municipal ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde, en date du 11 mars 2025, portant ouverture d'une consultation publique relative à la demande d'enregistrement déposée par la société Moulinot Nouvelle-Aquitaine, du 31 mars au 28 avril 2025 inclus ;

CONSIDERANT que la société Moulinot Nouvelle-Aquitaine a effectué une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant une unité de massification, de déconditionnement, de prétraitement et d'hygiénisation de biodéchets, sur le territoire de la commune d'Eysines ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique unique prescrite par le Préfet et se déroulant du 31 mars au 28 avril 2025 inclus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant une unité de massification, de déconditionnement, de prétraitement et d'hygiénisation de biodéchets par la Société Moulinot Nouvelle-Aquitaine sur le territoire de la commune d'Eysines.

Bruno BOUCHET : Un premier commentaire concerne les internautes ou le public. S'ils ont compris quelque chose, je les remercie et les félicite.

Deuxièmement, je crois que cela génère également un mouvement de véhicules, d'une soixantaine de camions. Eysines étant à côté de nous, combien vont traverser Le Haillan ? Certes, certains vont desservir Le Haillan, mais est-ce que d'autres communes vont obliger ces véhicules à traverser Le Haillan ?

Ludovic GUITTON : La collecte se fait sur toute la métropole, notamment à Bordeaux. Toute la restauration scolaire de Bordeaux traite ses biodéchets par la société Moulinot à Eysines.

Ensuite, sur Le Haillan, il s'agit de la collecte locale liée à nos deux groupes scolaires puisque pour les Tauzins, nous utilisons un autre système. Au nord de la commune, il reste le Taillan et Saint-Médard où les camions passent par la RD 1215 qui est beaucoup plus facile d'accès à leur site qui est à proximité de la rocade, à proximité du CTM de Eysines.

Erika VASQUEZ : Je rejoins un peu les propos de Monsieur Bouchet. En lisant la délibération, j'ai bien vu que le projet induira un trafic de plus de 60 poids-lourds par jour et de 50 allées et venues de véhicules de collecte pour l'apport des biodéchets. Il y a également une utilisation très importante d'eau, 7 000 m³ par an, alors que nous savons que Bordeaux a déjà manqué d'eau pour alimenter la ville il y a deux ans. Je suis donc inquiète concernant ce centre de méthanisation.

J'aimerais savoir s'il y a eu une étude d'impact qui a été communiquée et que nous pourrions éventuellement avoir ?

Ludovic GUITTON : C'est dans l'annexe de la délibération. Cela représente une centaine de pages.

Pour l'eau, elle est recyclée. Ils récupèrent l'eau de pluie et dans leur process, ils récupèrent l'eau non consommée dans les soupes pour alimenter le processus suivant. Il y a donc très peu de pompage au niveau des nappes.

Erika VASQUEZ : Concernant les odeurs, j'ai compris qu'il y avait des problèmes dans les sites déjà installés en France. Certes, ils ont changé leurs filtres à charbon, mais je reste interrogative sur cette installation et les nuisances occasionnées par le bruit et les odeurs.

Ludovic GUITTON : Là, encore, c'est indiqué dans le document qui est joint en annexe. Cela correspond aux normes européennes et ils ont profité de l'expérience de ces deux sites, puisque c'est la même société qui dispose des autres sites, pour améliorer leur installation.

Erika VASQUEZ : Savez-vous ce qu'ont voté les élus de Eysines sur cette installation ? Est-ce que vous avez un retour ?

Ludovic GUITTON : Ils vont donner un avis favorable. Ce que vous semblez méconnaître, c'est que la société existe déjà et exploite déjà. C'est juste une extension de cette société.

Erika VASQUEZ : Monsieur Guitton, j'entends bien que c'est une extension, mais notre travail est d'anticiper les problématiques, qu'elles soient sur des questions d'hygiène, de bruit, etc. Nous avons une délibération sur le bruit et les impacts sur la santé. Donc, il est normal que nous posions des questions.

Je ne suis pas contre, je m'interroge. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce projet.

Ludovic GUITTON : Je me permets de vous répondre concernant les odeurs, le bruit et la consommation d'eau. Après, libre à vous de vous abstenir.

Andrea KISS : La délibération est extrêmement technique. De fait, les 200 pages sont un peu indigestes. Comme l'a rappelé Ludovic Guitton, cette installation existe déjà et le fait que sa capacité augmente est plutôt une bonne nouvelle. Cela signifie que nous l'alimentons davantage et que nous recyclons davantage ces biodéchets et on peut espérer que ce qui va dans cette filière de traitement ne va pas dans nos poubelles noires. A terme, on devrait aussi y gagner parce qu'on aura moins de collecte des poubelles noires parce qu'avant, ce genre de produits partait directement dedans.

Aurélié DUFRAIX : Bonsoir à tous. J'ai juste une question. Connaît-on le tonnage que les écoles fournissent à l'entreprise Moulinot ?

Ludovic GUITTON : Sur la commune du Haillan, je n'ai pas les chiffres exacts à communiquer maintenant, mais puisque c'est collecté, c'est pesé à l'arrivée. Comme vous avez pu le voir dans l'annexe, les camions sont pesés à l'arrivée et ensuite traités directement.

Andrea KISS : Nous pourrions essayer d'obtenir ces chiffres et vous les communiquer. Je ne sais pas si on aura beaucoup d'antériorité parce que c'est relativement récent. Je crois que cela fait un an.

Ludovic GUITTON : Depuis le 1^{er} janvier 2024, on fait ce tri dans la restauration scolaire.

Bruno BOUCHET : Dans ce que vous avez dit, une chose m'interpelle. Vous avez dit, Monsieur Guitton, qu'il y aurait éventuellement des prélèvements d'eau dans la nappe phréatique.

Ludovic GUITTON : Ils ne font pas de prélèvements directs. Ils n'ont pas de puits. Ils utilisent l'eau de consommation, comme vous et moi, comme toute entreprise qui travaille et qui a besoin d'eau.

Régis LAINEAU : Bonsoir à tous. On est sur un sujet dont les débats sur la transition écologique sont toujours des débats dont on se méfie. À un moment donné, que veut-on ?

Est-ce qu'on veut pouvoir retraiter correctement nos déchets ? Je comprends que les gens puissent avoir des interrogations sur le côté technique des choses, cela me paraît évident, mais à un moment donné, il faut faire confiance aux organisations. J'entends que l'on parle de 60 camions, etc., mais c'est à proximité. De quoi parle-t-on ? Aujourd'hui, autour de nous, il y a des tonnes et des tonnes de camions qui tournent.

Je ne comprends pas ces questions et ces manifestations. Je suis désolé d'avoir ce coup de gueule, mais cela me dépasse. Merci beaucoup.

Bruno BOUCHET : Je remercie Monsieur Laineau de nous rappeler qu'il y a des camions qui traversent Le Haillan, alors qu'ils sont normalement interdits. Là, en l'occurrence, ce sont des 19 tonnes, ils sont donc autorisés, mais je le remercie de nous rappeler qu'il y a beaucoup trop de camions qui traversent le Haillan.

Andrea KISS : Beaucoup trop, on est bien d'accord.

Erika VASQUEZ : Je suis toujours très étonnée que des élus puissent s'étonner que nous puissions poser des questions ou intervenir.

Je rappelle le sens même de notre fonction. C'est d'être sensibles aux intérêts des populations et des citoyens. Nous ne faisons que notre travail. Je vois que vous n'êtes pas sensible aux 60 camions qui passent, pas plus que vous n'êtes éventuellement sensible aux camions qui passent dans le centre-ville ou aux problématiques qui sont liées au nouveau sens de circulation que vous avez entériné. Cela me laisse pantoise. Deux poids, deux mesures.

Andrea KISS : Je propose que nous passions au vote et que nous émettions un avis favorable. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 31

-ABSTENTION : 1 Erika VASQUEZ (Elue communiste d'opposition)

La délibération est adoptée.

Délibération n° D2025_04_18

**DOCUMENT CADRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE -
LOCALISATION DES SITES POTENTIELS D'ACCUEIL DES INSTALLATIONS
PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL EN SECTEUR AGRICOLE - AVIS**

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

Rappel du contexte des ZAENR :

Pour rappel, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à porter à 33 % la part d'Energies Renouvelables (EnR) dans la consommation à l'horizon 2030 (permettant un rattrapage de la France par rapport aux autres pays de l'Union Européenne). Elle a également pour objectif de réduire les temps de déploiement des projets EnR (instruction, recours, raccordement), de mobiliser en priorité les terrains artificialisés et d'aboutir à un meilleur partage de la valeur des projets d'énergie renouvelable.

Cette loi a connu un premier déploiement avec la définition par les communes des Zones d'Accélération favorables à l'accueil de projets d'Energies Renouvelables (ZAEnR), en concertation avec les habitants. En impliquant les collectivités dans la poursuite des objectifs nationaux de transition énergétique, les objectifs étaient également de simplifier et sécuriser

les procédures. Ces ZAE nR bénéficient notamment de délais d'instruction réduits, d'avantages financiers et d'un avis simple de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) sur les projets. Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2024, la Commune du Haillan a ainsi défini les zones correspondantes sur son territoire.

Objectifs du document cadre concernant les projets photovoltaïques dans les secteurs agricoles et forestiers :

Afin de compléter ce dispositif des ZAE nR, **la loi introduit dans son article 54, les conditions de développement de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol dans les espaces agricoles, naturels et forestiers**. Trois grandes catégories de projet sont ainsi définies :

- Les projets agrivoltaïques qui doivent apporter un service direct à l'activité agricole (parmi les quatre suivants : amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, amélioration du bien-être animal) et garantir le maintien d'une activité agricole principale et significative (article L111-27 du Code de l'Urbanisme) ;
- Les serres, hangars et ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques et correspondant à des constructions nouvelles (article L111-28 CU) ;
- **Les projets photovoltaïques compatibles avec une activité agricole, pastorale ou forestière (article L111-29 CU).**

Ces dispositions ont été complétées par le décret du 8 avril 2024 et l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024. Ces 2 textes précisent les modalités d'application du Document Cadre, établi par les Chambres d'Agriculture. **Ils ont pour objectifs de définir les surfaces éligibles aux centrales photovoltaïques au sol (dernière catégorie précitée) tout en veillant à préserver la souveraineté alimentaire des départements en limitant la consommation foncière des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).**

Dans cette perspective et dans un souci de planification globale des EnR sur le département, la Chambre d'Agriculture de la Gironde a donc choisi d'élaborer ce document identifiant les terres incultes ou non exploitées depuis plus de 10 ans avant publication de la loi, soit au 10 mars 2023. Il est à noter que la Chambre d'Agriculture de Gironde a choisi d'intégrer en plus à ces cartographies les secteurs répertoriés par typologie (base des 14 items issus du décret du 8 avril 2024), correspondant à des sites dégradés, type anciennes friches industrielles, ICPE, forêts peu productives ou sans enjeu environnemental, délaissés autoroutiers, ferroviaires, etc. En revanche, les surfaces de moins de 5 hectares (permettant de limiter le mitage et les projets non rentables) ainsi que les parcelles visées par l'article R111-59 (CU) sont exclues du document. Il s'agit notamment des surfaces faisant l'objet d'un programme d'aménagement particulier (Périmètres de protection des Espaces Agricole, Naturels et Périurbains (PEANP), Zone Agricole Protégée (ZAP), remembrement, etc.) ou présentant de fortes qualités environnementales ou paysagères (stockage de carbone, biodiversité, production sylvicole, protection patrimoniale du PLU, etc.). A noter que dans ces conditions l'ensemble des zones forestières du département en sont écartées.

Par conséquent, les parcelles identifiées dans le document cadre, présenté en annexe, seront les seules éligibles au photovoltaïque au sol sur le département de la Gironde en secteur agricole.

Chaque projet proposé dans ces zones reste soumis à un contrôle au titre des autorisations d'urbanisme ou des réglementations connexes et devront s'inscrire dans une dynamique de territoire en créant de la valeur ajoutée pour l'échelon local. Par ailleurs, l'identification par un repérage cartographique des terrains (cf. annexe) ne porte que sur les enjeux agricoles. Il ne préjuge ni des contraintes liées à la nature de l'installation photovoltaïque ou à son secteur d'implantation. Ces derniers pouvant intégrer des enjeux environnementaux, paysagers ou des aléas liés aux risques (inondations, feux) mais aussi des contraintes techniques comme celles résultant du raccordement. Ils devront être pris en considération pour estimer la faisabilité des projets.

L'implantation de projets photovoltaïque au sol « classique » restera toutefois possible hors ENAF, notamment dans les zones AU ou U du PLUi et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Procédure d'élaboration du Document Cadre :

Après une phase de consultation des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des organisations professionnelles agricoles, du syndicat des énergéticiens et des services de l'Etat dans le département, sur la méthodologie et les secteurs retenus, la Chambre d'Agriculture a remis sa proposition au Préfet, le 21 janvier 2025.

Toutefois, au vu des délais relativement courts, Bordeaux Métropole n'a pu transmettre ses observations détaillées durant cette première phase de consultation, indiquant qu'elle se positionnerait lors de la phase actuelle de consultation par le Préfet.

Avis de Bordeaux Métropole lors de la consultation de la Chambre d'Agriculture de Gironde

Bordeaux Métropole a pris bonne connaissance de la cartographie envoyée par la Chambre d'Agriculture de Gironde en fin d'année dernière en lien avec le futur document cadre relatif aux installations photovoltaïques. Cette cartographie est structurante pour notre territoire, puisqu'elle définit les friches agricoles éligibles à des implantations photovoltaïques sur le périmètre métropolitain dans un contexte de pression foncière accrue. Vos services avaient partagé la cartographie début décembre et demandé un retour sur les parcelles identifiées comme éligibles d'ici le 20 décembre. Une analyse rigoureuse n'était pas possible dans ces délais, vous n'avez donc pas reçu de retour de notre part. Cependant, Bordeaux Métropole compte bien s'exprimer sur ce document dans le cadre de l'avis qui sera sollicité par le préfet avant publication de l'arrêté préfectoral d'ici juillet 2025.

Le Préfet dispose à la suite de ces consultations d'un délai de 6 mois pour arrêter une version définitive. Les partenaires extérieurs consultés disposent, eux, d'un délai de 2 mois pour émettre un avis et présenter leurs observations sur le document avant que l'arrêté préfectoral ne rende le document opposable. Par courrier du 3 mars 2025, la Commune du Haillan, a ainsi été sollicitée pour rendre un avis sur le document.

Aucun secteur du document cadre n'a été identifié pour accueillir ce type d'installation photovoltaïque sur la Commune du Haillan. Les zones agricoles, naturelles et forestiers de la ville étant largement couvertes par ailleurs par la PEANP des Jalles ou la Zone Natura 2000 au Nord, les secteurs agricoles, naturels ou forestiers de la commune n'ont pas vocation à recevoir ce type de centrale photovoltaïque au sol.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-2, L.2121-29 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.111-29 et L.111-30 ;

VU le Code de l'énergie et notamment son article L.314-36 ;

VU la Loi n° loi n°2023-175 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables du 10 mars 2023 (dite Loi APER) ;

VU le décret n°2024-318 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains naturels, agricoles et forestiers du 8 avril 2024 ;

VU le Document Cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture de Gironde proposé au Préfet en date du 21 janvier 2025 ;

VU la mise en consultation numérique du Document Cadre au titre des consultations prévues à l'article R111-61 du Code de l'urbanisme et accompagné du courrier de consultation de la DDTM33 en date du 3 mars 2025 ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT que le document présenté en annexe est destiné à encadrer les installations de projets photovoltaïque « classique » au sol compatibles avec une activité agricole, pastorale ou forestière (définis à l'article L111-29 CU) tout en facilitant leur instruction et en réduisant les délais de procédure ;

CONSIDERANT les parcelles identifiées sur le département de la Gironde et le détail de la méthodologie, précisée par la Chambre d'Agriculture, permettant de les référencer ;

CONSIDERANT que le Document Cadre identifie les terres incultes ou non exploitées depuis plus de 10 ans avant publication de la loi APER, soit au 10 mars 2023 incluant, de plus, les sites dégradés (type ancienne friches, délaissé de voirie, etc.) en excluant tous les sites à forte valeur environnementale, paysagère, agricole ou forestière et notamment les secteurs en procédure d'aménagement, tels que les PEANP entre autres ainsi les superficies de terrain de moins de 5 hectares ;

CONSIDERANT que la grande majorité des espaces agricoles et forestiers de la commune du Haillan est délimitée par une protection au titre du PEANP des Jalles, d'une Zone Natura 2000, d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou d'Espaces Boisés Classés (EBC) ou autres protections paysagères et continuités écologiques repérées au PLU3.1 de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT donc que la Commune du Haillan n'a pas vocation à accueillir ce type d'installation sur ses secteurs agricoles et forestiers ;

CONSIDERANT la présente consultation de la Commune du Haillan, par le Préfet, au titre de l'article R111-61 du Code de l'urbanisme, avant l'arrêté préfectoral définitif sur le Document Cadre présenté par la Chambre d'Agriculture le 21 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que celui-ci n'identifie aucun terrain sur la commune du Haillan permettant d'accélérer l'accueil de ce type de projet « photovoltaïque au sol » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'EMETTRE un avis favorable sur le Document Cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture de Gironde et soumis à la Commune du Haillan pour avis par le Préfet avant sa version définitive.

Andrea KISS : Est-ce que vous avez des questions ? Le document était assez technique, mais vous avez compris. En fait, on prend les terres agricoles qui sont incultes depuis un certain temps, on élimine tout ce qui dispose d'un dispositif, comme chez nous le PEANP, par exemple, qui protège déjà les terres agricoles. On regarde tout ce qui est au-dessus de 5 hectares et à ce moment-là, effectivement, cela peut être éventuellement référencé dans ce document.

Il se trouve que rien ne correspond à cela sur le territoire du Haillan. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ailleurs, sachant que l'agrivoltaïsme est un vrai sujet puisque dans une trajectoire aujourd'hui de Zéro Artificialisation Nette, cela fait partie des choses sur lesquelles on a encore des interrogations pour savoir finalement si c'est de l'artificialisation ou pas et dans quelle proportion.

Bruno BOUCHET : Nous sommes totalement d'accord sur le fait que cela ne concerne absolument pas le Haillan.

Andrea KISS : Absolument.

Ludovic GUITTON : Nous ne sommes pas concernés car il y a cette procédure TIMS qui est au niveau de la vallée Maraichère. Donc, on travaille déjà avec la SAFER pour inciter les propriétaires qui n'exploitent pas ces parcelles à les remettre dans le cycle d'exploitation.

Donc là, c'est vraiment exclu et le PEANP nous garantit aussi le fait que les zones exploitées dessus ne sont pas concernées par la mise en place de panneaux.

Andrea KISS : Donc, je vous propose là aussi que l'on émette un avis favorable.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non plus.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 32

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_19

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - AVIS

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) recense les infrastructures et sources sonores perturbant la quiétude de la métropole. Il s'inscrit dans le cadre de la directive n°2002/49/CE intégrée au droit environnemental français.

Il établit un diagnostic de l'environnement sonore et répertorie les actions mises en place au cours des 10 dernières années ainsi que les mesures prévues pour les 5 années à venir.

Les infrastructures prises en compte incluent : les routes, les voies ferrées, le trafic aérien et les activités industrielles.

Plusieurs organismes sont impliqués dans la gestion et la réduction du bruit : Bordeaux Métropole pour les voies métropolitaines et le tramway, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour la rocade et les industries sous autorisation, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) pour l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, la SNCF pour les lignes ferroviaires classiques, LISEA pour les lignes TGV.

Le PPBE est mis à jour tous les 5 ans. Une révision est en cours et le projet de PPBE 2025-2029 est soumis à consultation publique du 26 février au 25 avril 2025. À l'issue de cette consultation, le document sera présenté au Conseil de Métropole pour adoption.

Le PPBE 2025-2029

L'enjeu du PPBE 2025-2029 est ainsi défini : il s'agit de « *promouvoir un nouveau paradigme, consistant à considérer le bruit sous un angle sanitaire. Ainsi, il ne s'agit plus de considérer le bruit comme une nuisance susceptible de contrevenir à la qualité de vie des administrés, mais comme une pollution susceptible de porter atteinte à leur santé* ».

En s'appuyant sur les outils liés à ses compétences, Bordeaux Métropole prend des mesures qui ont un impact favorable sur l'environnement : outils de planifications urbaines (SCoT de l'aire métropolitaine, PLU 3.1...), schéma des mobilités et délégation transport, l'aménagement urbain, la rénovation urbaine et la gestion des espaces publics...

Le plan d'actions 2025-2029 tel que proposé a vocation à :

- Fournir des outils pour identifier clairement les secteurs à enjeu de bruit afin de prioriser les efforts ;
- Répondre dans ces secteurs précis à une obligation exemplaire de moyens ;
- Sensibiliser et former les agents en charge des politiques publiques les plus impactées par ces enjeux de bruit pour les amener à faire évoluer leur pratique ;
- Renforcer le dialogue avec les autres gestionnaires d'infrastructures bruyantes.

Ces ambitions sont déclinées autour de 20 mesures - réparties dans 5 thèmes : programmer, résorber, s'outiller, veiller et dialoguer et collaborer – qui ont vocation à se déployer en continu sur les 5 ans du plan avec un budget prévisionnel estimé à 2 945 K€.

Des outils d'évaluation et de suivi sont prévus afin d'analyser l'impact des mesures sur les politiques publiques de Bordeaux Métropole, les relations avec les partenaires gestionnaires d'infrastructures bruyantes, ainsi que l'impact en termes de réduction des nuisances sonores pour la population.

L'impact sur la commune du Haillan

Sur la commune du Haillan, deux zones de bruit critique ont été identifiées. Une au nord de la commune sur la partie riveraine de la route de Lacanau, l'autre au sud-est de la commune sur le quartier de la Luzerne dans la courbe de bruit de la piste principale de l'aéroport de Bordeaux Mérignac. *Ces zones de bruit critiques correspondent aux secteurs bruyants présentant une forte densité de population pour lesquels il est nécessaire de mettre en place des actions de réduction du bruit, voire d'identification et de résorption des Points Noirs du Bruit.*

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de l'environnement et notamment son chapitre II, articles L572-1 à L572-11 relatif à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement ;

VU la directive européenne n°2002/49/CE relative à l'élaboration de cartes du bruit stratégiques et de plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

VU la délibération n°2022-580 du Conseil de Bordeaux Métropole relative à la mise à jour des cartes du bruit stratégiques ;

VU le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2025-2029 ouvert à la consultation du public du 26 février au 25 avril 2025 ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT la nécessité pour Bordeaux Métropole de se doter d'une stratégie et d'outils en faveur de la lutte contre les nuisances sonores et de la préservation d'un environnement sonore de qualité ;

CONSIDERANT la mobilisation de la Ville du Haillan notamment sur la question des nuisances sonores générées par l'aéroport de Bordeaux Mérignac, sa participation à l'étude d'impact en approche équilibrée, et son engagement pour le maintien de la piste sécante pour ne pas aggraver les nuisances subies par les riverains ;

CONSIDERANT les actions mises en œuvre par la Ville du Haillan pour apaiser la circulation et contraindre le trafic de transit sur son territoire afin de préserver la qualité de vie de ses habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : DE DONNER un avis favorable à ce projet de PPBE 2025-2029 dans le cadre de la consultation en cours.

Erika VASQUEZ : Bien évidemment, je voterai pour, mais je me pose quand même quelques questions sur ce plan de prévention du bruit pour 2025-2029 qui a décidé de le placer sous un nouveau paradigme qui consiste à considérer le bruit sous un angle sanitaire.

On ne place plus le bruit comme une nuisance sonore susceptible de contrevenir à la qualité de vie des administrés, mais comme une pollution susceptible, on en est sûr, d'atteindre la santé.

Je me réjouis comme vous qu'enfin ce plan s'intéresse aux répercussions du bruit sur la santé, mais j'ai envie de dire, soyons un peu sérieux.

De nombreuses études scientifiques ont été réalisées sur le bruit et la santé, sur ses répercussions, notamment l'Agence européenne de l'environnement en 2020 qui mentionnait que 12 500 écoliers européens présentent des troubles de l'apprentissage et de la lecture attribuables au seul bruit généré par les avions.

Ces résultats confirment donc l'impact du bruit sur le développement cognitif des enfants, qui compromet potentiellement leur réussite éducative. Pire encore, l'Organisation Mondiale de la Santé considère que le bruit représente le deuxième facteur environnemental le plus important à l'origine des problèmes de santé, juste après la pollution atmosphérique.

Sous-estimé au-delà des troubles auditifs directs, son impact s'étend au système cardiovasculaire, au métabolisme, aux fonctions cognitives et à la santé mentale.

Dans les colonnes du Monde en décembre 2022, une tribune très importante a été publiée : *la surexposition au bruit aérien fait exploser les maladies cardiovasculaires avec, pour chaque augmentation de 10 décibels, un surcroît de mortalité évalué à 18 % et allant jusqu'à 28 % pour l'infarctus du myocarde.*

Je vous dirai que c'est parfait. Nous avons toutes les études qui corroborent que le bruit a des impacts directs sur la santé, mais que fait-on concrètement ? Comment réduit-on le bruit ? Comment peut-on agir ?

Si nous prenons l'aéroport de Bordeaux, comment interdire les vols de nuit ? L'aéroport de Bordeaux est un acteur économique, mais son développement ne peut se faire au détriment de la population. Un document de la préfecture prévoit plus de 122 000 vols à terme, alors qu'un des records a été de 84 000 vols en 2019, qui a été considéré comme totalement insupportable par les riverains.

La Préfecture a lancé une étude d'impact sur les nuisances sonores qui a duré jusqu'en juin 2024. Quel est le retour ? Qu'est-ce que cela a changé pour les riverains, si ce n'est que le préfet de la Gironde a rendu un avis favorable au maintien de la piste sécante ?

Une information que doivent connaître les Haillanais : le 29 mars s'est tenue une manifestation à l'aéroport de Bordeaux qui a réuni un millier de personnes venant de Pessac, Talence, Martignas-sur-Jalle pour la fermeture de la piste sécante, qui je le rappelle ne représente que 15 % du trafic. Je suppose que les Pessacais, les Martignassais, les Talençais ne prennent jamais l'avion. Non, eux sont très écologiques.

Fait cocasse, j'insiste, une personne nouvellement arrivée sur notre commune, qui a des velléités de se présenter aux futures élections municipales au Haillan, a été solidaire de cette manifestation, la relayant même sur ses réseaux sociaux.

Pour conclure, Madame la Maire, je dirai et je le regrette, une enquête de plus, un millefeuille supplémentaire qui ne changera peut-être pas grand-chose dans l'immédiat, mais qui aura l'avantage d'exister.

Andrea KISS : Concernant l'aéroport, et nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer au précédent conseil, je rappelle que le Préfet a effectivement émis un avis favorable au maintien de la piste sécante. Il se trouve que depuis, cela a été acquiescé par le Ministre des Transports en poste actuellement. Malheureusement, le Préfet ne souhaite pas l'interdiction des vols de nuit, mais nous continuons toujours à travailler sur le sujet pour vraiment interdire ces vols de nuit.

L'avantage, pour faire la jonction avec ce PPBE, c'est que les bruits aéroportuaires sont enfin pris en compte dans un document de Bordeaux Métropole parce que jusqu'à présent, c'était toujours « on divise pour mieux régner ».

Bruno BOUCHET : Comme je vous l'avais demandé lors de la commission, Madame la Maire, c'était de rappeler que c'était à l'unanimité de ce conseil que nous avons pris position contre la suppression de la piste sécante.

J'espère que c'est toujours d'actualité, que l'ensemble du conseil est toujours sur la même longueur d'onde.

Philippe ROUZE : Je rappelle quand même que nous vivons sous la loi du marché et tant qu'il y a des gens qui voudront prendre l'avion, il y aura des avions, donc des nuisances. Je comprends très bien que l'on ne puisse pas traverser les océans en pédalo, mais pour des distances plus courtes, notamment au sein de la métropole ou au sein de l'Europe, il est peut-être préférable d'utiliser un autre moyen de transport. Je crois que l'on parle souvent des actions citoyennes qui peuvent faire changer les choses. Là, à mon avis, ce serait une belle action citoyenne.

Cécile AJELLO : Ceci apporte de l'eau à mon moulin lorsque, précédemment, la colère, la sidération et l'amertume m'emportent lorsque je vois des immeubles construits au bord des routes, les anciens et les prochains. Peut-être que les voitures électriques vont résoudre en partie ce problème, mais voilà. Et lorsque je suis révoltée également au niveau des lois nationales qui sont acceptées sur les conditions dans lesquelles l'urbanisation est construite avec des normes d'isolation insuffisantes, on a beau m'expliquer qu'il faut gagner de l'argent, mais je m'en suis déjà longuement expliquée, non c'est vraiment l'urbanisation au service de l'économie et non pas l'urbanisation et la construction des immeubles au service du bien-être des concitoyens. On n'y peut pas grand-chose, sauf à se révolter collectivement. Quoi dire d'autre ?

Andrea KISS : Plusieurs remarques. Pour répondre à Madame Vasquez, c'étaient 1 000 personnes selon les manifestants, mais plutôt 600 selon la police. On a fait quelques manifs et on sait ce que cela peut représenter. J'ai envie de dire qu'il est de bonne guerre que les Pessacais se mobilisent, comme nous l'avons fait nous-mêmes. Nous sommes déjà allés manifester trois fois et je crois que ce n'est pas fini parce que j'ai cru comprendre que l'Association Eysino-Haillanaise préparait à nouveau une manifestation à l'aéroport dans les prochaines semaines ou au moins dans les prochains mois.

Autre précision quand même. L'Etude d'Impact en Approche Equilibrée que vous évoquiez ne concerne que les vols de nuit, pas l'activité aéroportuaire. C'est-à-dire que la réglementation européenne aujourd'hui dit que si on veut restreindre les vols de nuit, il y a l'obligation de passer par cette étude d'impact pour voir, justement, quels sont les impacts économiques, en matière de santé, etc.

Aujourd'hui, la proposition qui a été retenue par le Préfet et celle qu'il souhaite porter est une proposition qui ne nous convient pas et nous l'avons exprimé. Elle nous a été présentée il y a quelques mois maintenant à la Préfecture et elle consiste à un horizon 2030 à demander à ce que seuls les avions les moins sonores puissent atterrir la nuit. D'une part, cela a créé beaucoup d'insatisfactions auprès des associations de riverains, mais cela a aussi créé beaucoup d'insatisfactions auprès des compagnies aériennes parce qu'elles ont été très claires lors de cette réunion, elles l'ont exprimé clairement : elles ne seront pas en capacité de renouveler leurs flottes dans ces délais-là. En d'autres termes, cela veut dire

qu'aujourd'hui, en l'absence de couvre-feu, on continuera à avoir des vols de nuit sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Donc, il faut que l'on continue, je pense, à se battre. Autant nous sommes relativement sereins sur le maintien de la piste sécante, mais aujourd'hui, par contre sur la question des vols de nuit, je pense qu'il ne faut pas lâcher l'affaire et qu'il faut que l'on exige davantage. La réalité, c'est que la procédure aujourd'hui fait que tout cela va remonter à l'Europe qui va exprimer un avis et tout cela reviendra sur le bureau du Ministre des Transports qui, in fine, comme pour la piste sécante, prendra sa décision.

Dernière chose, Monsieur Bouchet, encore heureux que l'on vote à l'unanimité ce genre de délibération. Il serait absolument incompréhensible que ce ne soit pas le cas.

Je vous propose que l'on vote sur ce PPBE. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_20

**CREATION D'UNE INSTANCE D'ECOUTE ET DE PARTICIPATION DES JEUNES -
AUTORISATION**

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Le Rapporteur expose :

La place des jeunes dans les instances de participation et de démocratie est un enjeu fort des pouvoirs publics. Les jeunes font partie de la société, et ont les moyens psychologiques et sociaux de s'exprimer et de raisonner, et d'être écoutés sur des sujets qui les concernent. A ce titre, les villes ont toutes comme enjeu de réussir l'émancipation des jeunes et de leur donner une place dans la démocratie locale.

Au Haillan, il existe un Conseil Municipal des Enfants jusqu'à 11 ans depuis 1987.

De plus, les 2 principales structures jeunesse, la Source et le Ranch, fédèrent des groupes de jeunes autour de projets, d'événements et de chantiers éducatifs. Les animateurs jeunesse développent cette participation au sein de leur projet pédagogique et dans leur pratique professionnelle.

Enfin, à l'instar des constats nationaux, les jeunes Haillanaises et Haillanais sont largement présents dans les associations sportives et culturelles.

Dans ce cadre, la Ville du Haillan souhaite créer une instance avec et pour les jeunes âgés de 11 à 30 ans, pour permettre leur expression et leur participation à la vie de la cité.

Les objectifs principaux de l'instance sont de :

- Formaliser un temps d'échanges entre jeunes, élus et professionnels ;
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la cité ;
- Donner la possibilité aux élus de prendre en compte la parole des jeunes ;
- Créer, chez les jeunes, un sentiment d'appartenance au territoire.

L'idée est de structurer des rencontres mensuelles sous forme de temps conviviaux et animés avec des outils ludiques et pédagogiques, permettant de construire une réelle démarche citoyenne et collective.

Le noyau dur des jeunes concernés est constitué de jeunes des structures jeunesse, des collèges du Haillan et des associations locales.

Les jeunes sont mis au centre de la démarche à travers un comité technique composé de neuf jeunes âgés de 11 à 30 ans, de l'adjointe en charge de la jeunesse, d'une animatrice du Ranch et de 2 professionnels partenaires de la jeunesse (Mission Locale, La Source, autres). Ce groupe va devoir préciser le fonctionnement, les thématiques, le budget, ainsi que le nom de cette instance.

Ce comité technique permettra de faire évoluer, le cas échéant, la composition de l'instance, tout en respectant toujours une forte représentation des jeunes, et un dialogue égal entre jeunes, élus et professionnels.

Les moyens humains et de fonctionnement de cette instance sont intégrés au fonctionnement du Ranch pour cette première année.

CONSIDERANT l'importance d'associer les jeunes aux décisions qui les concernent et à l'évolution de leur territoire ;

CONSIDERANT le fonctionnement de l'instance jeunesse intégré au Ranch ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Madame la Maire à créer une instance d'écoute et de participation des jeunes.

Article 2: D'ALLOUER les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ladite instance.

Erika VASQUEZ : Madame Prokofieff, je partage tout à fait votre résumé. Effectivement, la place des jeunes dans les instances de participation et de démocratie est un enjeu fort pour les pouvoirs publics et c'est très bien.

J'ai juste une question qui m'a interrogée dans le rapport de présentation. Il est mentionné : « Dans ce cadre, la Ville du Haillan souhaite créer une instance avec et pour les jeunes âgés de 11 à 30 ans pour permettre leur expression et leur participation à la vie de la cité ». Je suppose que les jeunes de 11 ans et ceux de 30 ans n'ont pas les mêmes préoccupations. Comment allez-vous organiser tout cela ? Allez-vous travailler par groupe, par tranche d'âge ? Comment tout cela va-t-il s'ajuster ?

Hélène PROKOFIEFF : Nous allons tout vous dire. Nous avons déjà organisé deux réunions. Pourquoi cette tranche d'âge ? Parce que ce sont des jeunes qui ont été identifiés à ce jour par nos deux structures, que ce soit le Centre social ou le Ranch. Effectivement, lors des premières réunions, nous n'avons pas atteint les 30 ans, mais la plus jeune avait 11 ans et le plus vieux avait 27 ans. Effectivement, nous nous sommes retrouvés avec des jeunes ayant des préoccupations diverses.

Je vous donne un petit exemple. Ils ont été plusieurs, dans toutes les tranches d'âge, à évoquer des difficultés sur certains passages piétons qu'ils ont identifiés comme dangereux. Finalement, ils étaient tous concernés. Ils ont également parlé des lumières la nuit et là encore, ils étaient tous concernés.

Tout cela pour vous dire que cette instance, nous l'avons vraiment construite avec eux. Nous n'avons pas voulu fermer la porte, car aujourd'hui, quand je vous dis que c'est une instance participative, ils participent à sa construction. Nous n'avons pas encore confirmé combien d'élus y participeront. Nous voulons le valider avec eux. Nous voulons vraiment leur laisser toute la place et leur permettre de découvrir notre fonctionnement.

Erika VASQUEZ : Ce que je ne souhaiterais pas, car je trouve que ce serait dommage dans la finalité de ce que vous avez envie de faire, c'est qu'éventuellement des très jeunes se

sentent un peu exclus par rapport à ceux qui seraient plus âgés et qui prendraient un peu plus de pouvoir. Les jeunes de 11 ans ont peut-être des envies, mais de par leur timidité, ils sont en phase de croissance et d'adolescence et il ne faudrait pas qu'ils se trouvent un peu exclus par rapport à des projets de personnes de 20 ou 25 ans.

Hélène PROKOFIEFF : J'ai envie de dire que la valeur n'attend pas toujours le nombre des années. Nous avons des jeunes qui sont très moteurs. Je suis aussi en charge du Conseil Municipal des Enfants. Ceux qui vont finir leur mandat vont avoir 11 ans. Ils sont tous venus me voir en disant : « ça va finir ». Je leur ai dit : « Ce n'est jamais fini. Nous allons continuer à écrire l'histoire. » Nous avons vraiment de tout, et nous avons des plus vieux qui sont un peu en retrait, mais qui vont trouver un espace. Affaire à suivre. Nous serons bien évidemment là pour partager avec vous comment cela va vivre et évoluer. Je pense que vous aurez les informations.

Andrea KISS : Tout cela va se construire avec le temps.

Bruno BOUCHET : Excusez-moi, madame Prokofieff, les « animateurs » de ces groupes seront-ils des élus de la majorité ou des personnes indépendantes ?

Hélène PROKOFIEFF : Pour tout vous dire, aujourd'hui, comme je vous l'ai expliqué, nous sommes en train de la construire avec eux. Ce sont eux qui vont nous dire ce qu'ils veulent mettre dans cette instance. Ils sont bien évidemment accompagnés par un animateur, en l'occurrence une animatrice de la Ville, car il y a des aspects administratifs, de fonctionnement et de logistique à régler. Aujourd'hui, je les accompagne. Si demain ils me disent qu'ils ne veulent pas forcément m'avoir, - pour l'instant ils ne l'ont pas dit, ouf -, mais soit ils vont nous dire : « On aimerait qu'il y ait des élus, pourquoi pas de l'opposition... » Les enfants qui viennent nous voir évoquent différents sujets par rapport à cela. Nous sommes complètement ouverts.

Ce que nous imaginions dans un premier temps avec eux, après avoir échangé avec eux, c'est peut-être de solliciter des élus concernés par les sujets qui les préoccupent. Ensuite, ce sont eux qui vont nous dire ce qu'ils veulent faire. Dans cette instance participative, l'idée est vraiment que la plus grosse représentation soit celle des jeunes. Ce sont eux qui vont nous amener là où ils voudront nous amener.

Bruno BOUCHET : C'est très bien dans la démarche, mais je pense qu'à partir du moment où il y aura des élus, il y aura forcément quelque part un message politique. Tout est politique et il serait souhaitable qu'il y ait des élus de l'opposition, quel que soit le groupe qui soit représenté.

Hélène PROKOFIEFF : Quand je vous ai fait la présentation, certes un peu rapide, je l'avoue, je vous ai dit que c'était vraiment une instance jeunesse destinée à des jeunes qui veulent s'impliquer dans la vie de la cité. À aucun moment, il n'y aura de sujets politiques qui seront abordés. Nous allons parler de la vie de notre cité, des choses qui se passent dans notre cité. Les avis qu'ils vont émettre seront leurs avis et nous les écouterons. À aucun moment, nous ne ferons de politique et je veillerai à cela. Vous me faites confiance ou pas, mais pour moi c'est très important. L'idée n'est pas de les orienter politiquement, mais de les éveiller à la vie de la cité. Pour moi, c'est primordial.

Cécile AJELLO : J'adhère à l'initiative. Cette volonté d'impliquer les jeunes dans une écoute active est positive pour leur implication dans la vie. L'engagement de la jeunesse est un sujet macro-sociétal phare aujourd'hui.

Pour ce qui est du Haillan, ce à quoi je pense, c'est que le meilleur ne devienne pas le pire, c'est-à-dire que l'écoute soit suivie d'action. Si nous promettons de les écouter mais qu'ils ne voient rien arriver, cela décrédibilise le monde politique en général.

Hélène PROKOFIEFF : Je suis entièrement d'accord avec vous. Sur la méthode, sur tous les sujets évoqués, on ne va pas avoir les réponses à l'instant T en fonction des sujets soulevés. Lors de la réunion suivante, nous reviendrons systématiquement sur ces sujets et sur ce que l'on fait en face. Il y auront réfléchi de leur côté et nous aussi. On a les animateurs et les techniciens pour les réponses plus techniques. Quand il y aura des questions soulevées, quand il y aura des sujets sur lesquels ils ont une interrogation et qu'ils souhaitent voir évoluer ou pas, on les suivra. C'est la méthode. Sur ces sujets-là, on partage la réunion en deux parties, mais on revient systématiquement sur ce qui a été évoqué. La semaine suivante, on refait un point pour voir où on en est. C'est important. Je suis

complètement d'accord avec vous. Si on est là uniquement pour parler et que ce n'est jamais suivi d'effets, on va les perdre.

Éric VENTRE : Bonsoir à tous. Excusez-moi pour le retard. Je voudrais partager ce qu'a dit Madame Ajello. C'est une très bonne initiative.

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, Madame Prokofieff, concernant l'espace. Je l'ai assimilé à des lieux. Pour les plus jeunes, c'est bien identifié sur le Ranch, mais pour ceux qui sont plus proches de 30 ans, quels lieux envisagez-vous pour les réunir et les faire travailler dans une concertation citoyenne, comme vous le dites ?

Hélène PROKOFIEFF : Aujourd'hui, nous avons fait deux réunions au Ranch. Je l'ai fait avec le Conseil Municipal des Enfants, l'idée est de faire des réunions dans différents lieux de la commune pour leur faire découvrir les différents lieux. Ils n'habitent pas tous dans le même secteur et l'idée est qu'ils aillent voir ce qui se passe ailleurs. Pour l'instant, nous les faisons au Ranch.

Hervé BONNAUD : Nous voterons pour cette délibération. Juste une petite remarque, puisque vous faites des réunions, est-ce que cela donnera lieu à des comptes-rendus ? Pourrions-nous être destinataires de ces comptes-rendus dans un premier temps ?

Hélène PROKOFIEFF : Nous demanderons aux jeunes.

Hervé BONNAUD : Est-ce que c'est une façon de non-recevoir ? Est-ce que c'est une langue de bois ?

Hélène PROKOFIEFF : Franchement, nous leur libérons la parole. Nous les verrons demain soir et je leur poserai la question : « Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous communiquions nos comptes-rendus de réunion à l'ensemble des élus ? » Je leur poserai la question. Je ne voudrais pas que cela les freine dans leur élan, mais pourquoi pas.

Il y a des comptes-rendus qui sont faits. Encore une fois, il y a eu deux réunions. Nous avons commencé avec une première réunion de présentation. Nous avons fait un tour de table pour nous présenter. Comme je le disais, nous travaillons avec le Ranch et le Centre social. Ce n'est pas une entrée-sortie permanente, mais presque. En fonction des disponibilités des jeunes, nous n'avons pas forcément eu les mêmes jeunes à chaque réunion. Je leur poserai la question demain soir.

Andrea KISS : Pour éviter que ce soit trop lourd, nous pourrions peut-être convenir de faire un compte-rendu global une fois par semestre ou une fois par an de ce qui s'est dit sur l'année, comme nous le faisons pour le bilan d'activité du CCAS. Il y aura un peu plus de matière. Pour l'instant, sur deux réunions... Cela va se construire petit à petit.

Bruno BOUCHET : Je voterai pour. Je rejoins totalement Monsieur Bonnaud pour demander un retour. Il y a des informations qui sont importantes. Le point de vue des enfants, petits de 11 ans, mais de jeunes ados ou de jeunes adultes de 27 ans, concerne la ville, leur vision de la ville. En tant qu'opposition, nous sommes plutôt très favorables à récupérer leur point de vue pour essayer de leur apporter des solutions.

Hélène PROKOFIEFF : Je suis complètement d'accord avec vous et je rejoins ce que vient de dire Madame la Maire. Nous avons fait deux réunions. Ce qui sera intéressant, c'est d'avoir un peu ce recul par rapport à ce que nous aurons pu faire. Je ne vous dis pas que le mois prochain vous aurez un compte-rendu, mais le mois prochain, je vous dirai s'ils sont d'accord.

Christian TROUILLOU : Bonsoir. Je voudrais savoir une chose. Cette limite de 30 ans me choque un peu. Sociétalement, on considère que les jeunes sont des adolescents de 11 à 17 ans et des jeunes adultes de 17 à 25 ans. Pourquoi allons-nous jusqu'à 30 ans ? Les nôtres au Haillan sont-ils moins adultes qu'ailleurs ? Comment avez-vous sorti ce chiffre ?

Hélène PROKOFIEFF : Ce sont les études qui ont été réalisées. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Ces études ont montré qu'effectivement, sur ce type d'instance, on avait des jeunes de 11 à 30 ans qui participaient. Pour beaucoup de sujets, vous verrez dans la littérature concernant la jeunesse que souvent, on a une fourchette de 11-30 ans. Encore une fois, ils sont tous différents.

Andrea KISS : Il y en a peu parmi nous qui pourront y participer. Nous avons tous dépassé la limite d'âge.

Cécile AJELLO : Vous avez dit que lors de la demande de transfert du rapport aux élus, vous aviez peur que cela casse leur élan. Je ne comprends pas pourquoi. A quoi est-ce que vous pensiez à ce moment-là ?

Hélène PROKOFIEFF : Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de construction de cette instance. Ce sont eux qui vont nous guider. Nous allons les accompagner dans cette élaboration. Ce que je ne voudrais pas, si on leur dit : « Voilà, on va transmettre un compte-rendu » c'est que cela les bloque.

Par contre, pour les avoir déjà rencontrés et avoir identifié les personnalités de certains d'entre eux, nous pouvons imaginer qu'ils viennent, si c'est possible, se présenter en conseil municipal une fois que ce sera mieux formalisé. Tous n'auront pas forcément envie de s'exprimer en public, mais je pense que pour certains, cela ne va pas les gêner, et pas les plus vieux.

Bruno BOUCHET : Pour finir, Madame Prokofieff, sachez-le, que l'on ait 11 ans ou 30 ans, le mot opposition n'est pas un gros mot.

Andrea KISS : Elle n'a jamais prononcé ces mots-là.

Je vous propose que l'on acte la création de cette instance.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_21

REGLEMENT DU DISPOSITIF « SAC ADOS » CREE ET DEVELOPPE PAR L'ASSOCIATION « VACANCES OUVERTES » - AUTORISATION

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Le Rapporteur expose :

Le dispositif « Sac Ados » s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, souhaitant mettre en œuvre un projet de vacances autonomes à savoir, sans encadrement familial, ni professionnel.

Créé par l'association Vacances Ouvertes, ce dispositif est une bourse d'aide aux projets de départs en vacances autonomes. Dans le cadre de leurs politiques en faveur de la jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine soutiennent l'opération « Sac Ados ».

Ce dispositif a pour objectifs principaux :

- Permettre l'accès des jeunes de la Gironde, âgés de 16 à 25 ans aux vacances ;
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et inciter les jeunes à la mobilité ;
- Renforcer, mobiliser un réseau de structures partenaires autour de la citoyenneté et des initiatives des jeunes ;
- Permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche projet.

Le pack individuel « Sac Ados » proposé aux jeunes se compose de la manière suivante :

- Une trousse de premier secours et un porte-cartes contenant :

- o 200 € en Chèques-Vacances (valables auprès de + de 200 000 prestataires agréés en France) ou 250 € en Carte bleue prépayée pour les départs en Europe ;
- o 1 carte d'assistance rapatriement nominative, valable pour la durée des séjours dans le cadre du dispositif Sac Ados ;
- o 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative, à destination, en cas de carence, des jeunes majeurs célibataires et sans enfants (les mineurs doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile des parents), valable pour la durée des séjours « Sac Ados », transport compris ;
- o 1 lot de documentation sur la santé, la citoyenneté, et la sécurité routière ;
- o 1 mode d'emploi des composantes du pack Sac Ados.

Cette aide sera attribuée au vu du nombre de packs Sac Ados disponibles et sous réserve du respect des engagements prévus dans le cadre de l'opération, notamment le délai de l'envoi des projets à Vacances Ouvertes, 15 jours minimum avant la date de départ.

Ce dispositif est un outil supplémentaire au service de la politique jeunesse de notre territoire. Il s'attache à enrichir les dispositifs locaux d'aide aux projets « jeunes » par :

- L'apport d'outils méthodologiques nécessaires au travail de préparation du séjour ;
- Un soutien financier pour une mobilité autonome choisie et élaborée par les jeunes.

La structure Information Jeunesse (IJ) portera ce dispositif auprès des jeunes Haillanaises et Haillanais. Ce dispositif est une opération proposée et financée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'Association « Vacances Ouvertes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'AUTORISER Madame la Maire à signer le règlement du dispositif « Sac Ados » créé et développé par l'Association « Vacances Ouvertes ».

Andrea KISS : Est-ce que ce dispositif appelle des remarques ou des questions ?

Christian TROUILLOUD : Est-ce que ce dispositif est jusqu'à 30 ?

Hervé BONNAUD : J'ai juste une question. La dernière fois, nous avons voté pour cette délibération. Combien de jeunes cela avait-il concerné sur la dernière session ?

Andrea KISS : On pourra vous le dire. On vous l'enverra.

Bruno BOUCHET : Je voulais revenir sur la question de Monsieur Trouilloud qui a complètement raison. Pourquoi un coup 25, un coup 30 ?

La question de Monsieur Bonnaud aussi était excellente.

Andrea KISS : En fait, cela dépend de qui organise le dispositif. Les références ne sont pas les mêmes selon les organisateurs. Je me rappelle que quand on avait fait l'étude jeunesse il y a déjà quelques années, la question s'était posée de savoir jusqu'à quand on est considéré comme jeune. Et je crois que la définition qui était ressortie, c'est tant qu'on n'est pas financièrement autonome. Clairement, les 30 ans.. Plus ça va et plus l'âge augmente.

Très bien. Je vous propose que l'on vote pour ce dispositif. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_22

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2025 - APPROBATION

Rapporteur : Andrea KISS

Le Rapporteur expose :

Il est rappelé que, depuis 2021 et de manière progressive jusqu'en 2023, la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale sur le territoire commun.

Afin d'assurer une compensation intégrale des communes, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué. Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par la réforme et sont imposés, à compter de 2023, au taux de la taxe d'habitation voté par le Conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3 et L.2331-11 ;

VU les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts ;

VU la délibération D2024_04_21 fixant la majoration de la Taxe d'habitation des Résidences secondaires (THRS) à 50 % à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU la délibération n°D2024_11_103 du 12 novembre 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 ;

VU la délibération n°D2024_12_129 du 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif du budget principal pour 2025 ;

CONSIDERANT la suppression de la Taxe d'Habitation complètement effective au 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) est rétabli pour les communes ;

CONSIDERANT les bases locatives définitives 2024 et prévisionnelles 2025, notifiées par les services financiers de l'Etat ;

Nature des taxes	Rappel des bases effectives en 2024	Bases notifiées en 2025
Taxe d'Habitation (Résidences secondaires et logements vacants)	517 930	351 900
Taxe sur le foncier bâti	20 284 692	20 778 000
Taxe sur le foncier non bâti	74 516	74 900

CONSIDERANT les objectifs et les projets municipaux développés à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2025 inscrits dans le budget primitif 2025, et la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE FIXER les taux d'imposition des 3 taxes pour 2025, comme suit :

Nature des taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation (Résidences secondaires et logements vacants)	19,97%	19,97%
Taxe sur le foncier bâti	48,42%	48,42%
Taxe sur le foncier non bâti	62,35%	62,35%

Article 2 : D'INDIQUER, que par délibération n°D2024_04_21 du 9 avril 2024, le taux de majoration de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (RHRS) est fixé à 50 % depuis le 1^{er} janvier 2025.

Andrea KISS : C'est une délibération traditionnelle à cette période de l'année qui consiste pour nous à fixer les taux d'imposition pour l'ensemble des impôts directs locaux. Il s'agit donc des trois taxes : la taxe d'habitation, mais rappelez-vous qu'elle a disparu et que c'est uniquement pour les résidences secondaires et les logements vacants, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

La proposition que nous vous faisons est de ne pas toucher à ces taux, c'est-à-dire de rester pour la taxe d'habitation à 19,97 %, la taxe sur le foncier bâti à 48,42 % et sur le foncier non bâti à 62,35 %.

Je me permets de vous rappeler que la dernière hausse de ces taux, hormis pour les résidences secondaires que nous avons majorées ici à l'unanimité il y a quelques mois, date de 2010. C'est donc la 15^{ème} année consécutive que nous ne touchons pas aux taux dans cette commune.

Il faut reconnaître que c'est une véritable prouesse compte tenu du contexte particulièrement dégradé que nous connaissons puisque l'État nous demande de contribuer alors que nous avons des budgets à l'équilibre, ce qui n'est pas son cas. Pour ce qui concerne la commune du Haillan et quelques autres communes de la Métropole, la Dotation Globale de Fonctionnement a totalement disparu, les aides et les subventions ont fondu comme neige au soleil, c'est le cas notamment du Fonds vert qui a été très largement amputé. On nous ponctionne au titre du fonds de réserve. On nous a augmenté de manière très massive les cotisations à la Caisse de Retraite des Collectivités Territoriales et dans le même temps, nous devons transformer des dizaines de milliers de mètres carrés de bâtiments anciens pour qu'ils soient énergétiquement plus vertueux. La population globalement, hélas, s'appauvrit et demande de plus en plus d'attention, que ce soient les retraités, les familles monoparentales ou encore les plus jeunes. Les coûts de l'énergie, même s'ils sont

redescendus, restent quand même particulièrement élevés et je ne vous parle même pas du coût des travaux.

Ce maintien des taux a été guidé pour nous par la volonté de ne pas faire porter toute la charge sur les propriétaires puisque, avec la disparition de la taxe d'habitation, seuls les propriétaires sont finalement assujettis. J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer ici en conseil sur ce sujet. C'est une véritable rupture du contrat social que l'on a créée en supprimant la taxe d'habitation puisqu'avant, chaque habitant, sauf cas d'exonération, contribuait au pot commun qui permet d'offrir des services publics à l'ensemble des Haillanais.

Si nous pouvons encore maintenir les taux cette année, cela a été rendu possible par les efforts très conséquents des élus et des services dans leurs différentes délégations et je tiens à les saluer pour cela parce que cela a nécessité beaucoup de grattages de crâne pour arriver à maintenir un niveau de service acceptable, voire très qualitatif dans certains domaines, je pense notamment à la petite enfance ou à la jeunesse, alors que nos ressources ont tendance à se tarir.

Un dernier mot enfin pour vous dire qu'à une époque où le consentement à l'impôt est très mis à mal parce qu'il est parfois perçu comme injuste, ce qui peut arriver, car c'était clairement le cas de la taxe d'habitation et c'est aussi le cas de la taxe foncière, les bases de calcul sont totalement désuètes et mériteraient d'être totalement révisées de fond en comble. J'insiste sur le fait que payer l'impôt devrait être une fierté pour tout le monde parce que cela permet d'offrir des services publics à tout le monde, notamment à ceux qui n'ont pas de moyens financiers.

Éric VENTRE : Je vais revenir sur ce que vous dites. D'abord, sur le fait de payer des impôts pour la société, nous sommes tout à fait d'accord.

Par contre, j'ai quand même une remarque à vous faire sur les impôts. Vous savez très bien qu'il y a trois leviers sur les impôts. Vous avez le levier que vous avez mentionné qui concerne la partie locative cadastrale que vous décidez. Ensuite, il y a l'augmentation de la dynamique par rapport au nombre de contribuables. Enfin, il y a l'augmentation de la valeur locative qui est décidée par l'État. Ces trois leviers, depuis 2023, reviennent intégralement à la commune.

Donc, chaque fois qu'il y a une augmentation de la valeur locative décidée par l'État, cette année, pour 2025, à ma connaissance, ce sera une augmentation du taux de 1,7 %. Les contribuables vont être augmentés sur impôt foncier local de 1,7 %. Ces 1,7 % iront dans les caisses de la commune pour l'intérêt du service public de la commune. Nous sommes d'accord.

Donc, quand vous dites que cela n'augmente pas, certes, le levier numéro 1 n'augmente pas, mais la finalité est que le net pour les contribuables augmente. Cette année, nous sommes d'accord, en 2025, le taux va moins augmenter que d'habitude. En 2024, il avait bien plus augmenté que cela.

Donc, ce qu'il faut savoir, c'est que les contribuables Haillanais vont avoir une augmentation sur le net.

Andrea KISS : C'est tout à fait exact, mais je vous rappelle que la revalorisation des bases n'est ni plus ni moins que l'imputation de l'inflation. Cela signifie que cette augmentation, effectivement subie par l'ensemble des Haillanais qui paient ces impôts locaux, n'est ni plus ni moins que cette répercussion. De la même manière que les administrés, nous sommes aussi confrontés à l'inflation, et même peut-être dans des proportions bien supérieures. Lorsque vous faites votre panier de courses ou que vous payez votre note d'électricité, c'est la même chose pour nous, sauf que c'est généralement plus élevé encore et que les montants sont absolument stratosphériques.

Donc, c'est bien le minimum que l'État revalorise les bases et ce n'est pas toujours le cas sur la totalité de l'inflation. La réalité, c'est que quand vous regardez en valeur absolue, nous perdons de l'argent. Nous perdons de l'argent, ce d'autant plus que la compensation de la taxe d'habitation ne tient absolument pas compte de la dynamique de population. Elle est figée et il y a des coefficients correcteurs, etc., qui font qu'aujourd'hui, nous perdons des ressources. Si cette taxe avait été maintenue, nous aurions une dynamique beaucoup plus intéressante.

Le système est mauvais. Cette compensation par l'État est mauvaise parce qu'elle est imparfaite et surtout, elle ne correspond pas à la réalité. Que la taxe d'habitation soit un mauvais impôt sur les bases de calcul, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais il ne fallait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il aurait fallu réformer la fiscalité et cette réforme aurait dû être faite il y a longtemps. Mais je l'ai déjà dit, c'est une réforme explosive et aucun gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, n'a osé aller jusqu'au bout de l'exercice. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est une vraie réforme fiscale qui soit beaucoup plus juste. Il n'était pas normal qu'effectivement, quand vous aviez la taxe d'habitation, quelqu'un qui habitait dans une maison récente payait le triple ou le quadruple de celui qui avait une maison plus ancienne. Ce n'était pas normal. Mais pour autant, l'impôt n'était pas mauvais. Philosophiquement, il était même très intéressant.

Malheureusement, ce n'est pas le choix qui a été fait. Aujourd'hui, nous en payons les pots cassés et nous les payons d'autant plus que nous sommes maintenant dépendants de l'État alors que cette ressource tombait directement de la poche du contribuable dans la poche de la commune.

Désormais, on le voit bien, quand l'État n'a plus d'argent, il rabote toutes les compensations. C'est exactement ce qui s'est passé avec la DGF. Je vous rappelle que la DGF est là pour compenser le travail que nous faisons depuis la décentralisation pour le compte de l'État. Ces missions, nous avons continué à les assurer, elles se sont même développées. Par contre, la ressource a fondu comme neige au soleil.

Ce n'est pas tenable. Je l'ai déjà dit, ce gouvernement cherche à mettre au pas les collectivités territoriales. Ce qu'il n'arrive pas à faire du point de vue juridique, il est en train de le faire du point de vue financier. C'est véritablement un scandale parce qu'au bout du compte, ceux qui paient les pots cassés, ce sont les habitants à qui nous ne pourrions plus continuer à donner le service public de qualité que nous avons toujours souhaité donner sur cette commune.

Philippe ROUZE : Ce qu'il y a d'étonnant dans ce pays, c'est que tout le monde reconnaît l'utilité de l'impôt, mais personne ne veut l'augmenter. Et si on l'augmente, tout le monde hurle. Donc, un jour, il va falloir se mettre autour d'une table et discuter sérieusement. Je crois qu'il faut arrêter de prendre les citoyens pour des imbéciles.

Moi, je crois que ce qui est important, et je rejoins ce que vous disiez, Madame le Maire, c'est que si on n'augmente pas les impôts, il faut maintenir les services publics tels qu'ils sont. Et si on ne peut pas les maintenir tels qu'ils sont, alors il faut augmenter les impôts.

Éric VENTRE : Vous avez parlé des gouvernements successifs. On est d'accord. Moi, je ne remets pas cela en cause et de toute manière, on est d'accord sur la fiscalité. De toute façon, c'est un jeu de dupes. Chaque fois, ils promettent des choses, ils font un pas en avant et un pas en arrière, quels que soient les bords politiques. On est d'accord.

Je voulais quand même revenir sur la taxe d'habitation. Avant, une grande partie de la taxe d'habitation servait pour les communes. Elle a été supprimée. Mais à ce moment-là, l'intégralité de la taxe foncière n'allait pas sur la commune. Il y en avait une partie qui allait sur une autre collectivité. Maintenant, depuis 2023, pour compenser cette taxe d'habitation qui ne va plus sur les communes, c'est la taxe foncière qui a pris le relais. Laissez-moi finir. Quand vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec le gouvernement, il n'empêche que si vous n'étiez vraiment pas d'accord avec le gouvernement, les 1,7 %, vous ne les augmenteriez pas parce que c'est une décision du gouvernement.

Andrea KISS : Monsieur Ventre, excusez-moi, mais c'est du populisme de bas étage. Comment voulez-vous faire croire aux gens que l'on pourrait ne pas répercuter cette hausse ? Est-ce que vous payez vos factures d'électricité ? Est-ce que vous avez payé votre facture de gaz ? Est-ce que vous faites vos courses ? Vous vous rendez compte de ce que cela coûte ! Pour nous, c'est exactement la même chose, sauf que c'est puissance 10. C'est 500 000 € que l'on paie uniquement en énergie pour chauffer et éclairer nos bâtiments. 500 000 €, un demi-million d'euros. Donc, il n'est pas possible de ne pas répercuter. C'est mentir aux gens. Ou alors, si on fait ça, on baisse le service public. On arrête. Je ferme des crèches, j'arrête de donner des dotations aux écoles, je ferme des installations sportives parce que je ne suis plus en capacité de les nettoyer et de les entretenir. C'est ça la réalité.

Donc, il faut arrêter de mentir aux gens et de faire croire que l'on pourrait ne pas répercuter cette hausse et que cela pourrait continuer à être viable du point de vue des services rendus. Ça, c'est un mensonge.

Hervé BONNAUD : Sur la fixation des taux d'imposition, vous avez exprimé le fait tout à l'heure que c'était gelé depuis 15 ans et je veux bien l'entendre. Il n'en est pas moins vrai que, comme l'avait exprimé votre collègue Monsieur Bousquet, le goulot d'étranglement se rapproche.

Aujourd'hui, qui dit gestion dit projection et donc anticipation, à quel moment anticipez-vous le fait que, oui, on sera dans le goulot d'étranglement ? Si on veut bien maintenir le même niveau de service, à quel moment dira-t-on : « On n'a plus le choix, il faut augmenter les impôts » ?

Andrea KISS : Pour l'instant, nous ne connaissons pas cette date parce que nous avons une chance au Haillan, c'est que nous avons une partie de notre fiscalité qui est issue de la zone d'activité économique et c'est probablement ce qui nous sauve aujourd'hui. C'est-à-dire que l'on a à peu près un tiers de nos recettes fiscales qui arrivent de l'activité économique.

Donc, tous les projets qui sont en train de se développer, je pense à la zone des Cinq chemins, à la réindustrialisation de l'ex-site Thales, à d'autres projets qui sont en cours, notamment sur l'avenue de Magudas, ce sont des choses pour lesquelles nous attendons des recettes.

La difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est que nous ne sommes pas capables de dire quand est-ce que ces recettes vont rentrer avec exactitude parce qu'en fait, pour ne rien vous cacher, on pensait qu'elles seraient déjà rentrées il y a quasiment deux ans. Personne n'avait prévu qu'il y aurait le Covid. Personne n'avait prévu qu'il y aurait la guerre en Ukraine. En tout cas pas moi parce que je ne sais pas lire dans les boules de cristal.

Donc aujourd'hui, on sait que cette recette va arriver, mais on ne sait pas exactement quand. Très sincèrement, notre souhait est plutôt de ne pas toucher aux taux, mais on l'avait déjà annoncé en début de mandat : s'il y avait eu un cataclysme, on aurait été obligés de le faire. Ce n'est pas notre souhait. Néanmoins, si à un moment donné on se retrouve dans une situation telle, peut-être qu'il faudra l'envisager, ou alors dire que l'on réduit les services. Mais on ne peut pas ne pas toucher aux impôts et augmenter le niveau de services. Cela ne fonctionnera pas.

Éric VENTRE : S'il vous plaît, Madame le Maire, ne me traitez pas de populiste. Vous me connaissez très bien. Je fais juste une synthèse des trois leviers, comme je vous l'ai dit.

Quand vous parlez de ne pas perdre le niveau de service public, je vous rappelle qu'en 2024, nous avons perdu 23 places en crèche familiale. Si, nous avons perdu des places en crèche familiale.

Andrea KISS : Vous n'avez pas compris, Monsieur Ventre.

Éric VENTRE : Quand on parle de service public, de niveau de service public, en 2024 nous avons perdu des places en crèche familiale municipale.

Andrea KISS : Je vous arrête tout de suite et je vous explique. Nous n'avons pas perdu 23 places. Ces places, nous ne les avons déjà plus. Nous avons revu notre agrément à la baisse, justement parce que nous n'avons plus d'assistantes maternelles, nous n'arrivons pas à recruter des assistantes maternelles et donc, nous avons recalibré la convention avec la CAF pour nous ajuster exactement au nombre de places que nous avons à disposition.

Ce n'est pas de notre fait, nous n'avons pas diminué et cela ne nous coûtait rien puisque ces places n'étaient pas pourvues dans la mesure où nous n'avons pas d'assistantes maternelles en face. Donc, je ne peux pas vous laisser dire des inexactitudes.

Cécile AJELLO : Cela revient également à ce que nous avons évoqué précédemment où j'avais interpellé sur le fait de la conscientisation individuelle, de la responsabilisation et de peut-être inventer un autre impôt.

Nous étions partis un peu loin, mais il va falloir à un moment que chaque concitoyen se dise : « Qu'est-ce que je veux pour ma commune et est-ce que j'accepte de payer ? » et prenne conscience que, de toute façon, tout ce qui ne se paie pas a un coût, soit un coût humain, soit un coût de qualité de vie, soit un coût de qualité de service. Il faut arrêter de croire au

Père Noël. Les agriculteurs se suicident parce qu'on ne paie pas le vrai coût de la valeur de ce que l'on mange, etc., etc.

Je m'arrêterai là parce qu'on va sortir du cadre du Haillan. Vous dites qu'il faut dire la vérité, oui, mais il faut être en capacité que les électeurs entendent cette vérité et ne courent pas après le toréador qui a le chiffon rouge le plus efficace et qui, au final, fait des promesses qui n'ont pas de sens.

Erika VASQUEZ : Je voudrais juste faire une précision. Bien évidemment, tout ce que vous dites est fort juste et je rejoindrai les propos de Monsieur Rouzé et Madame Ajello.

Effectivement, les Français ne sont pas contents de payer des impôts. Mais enfin, qui est content de payer des impôts dans le monde ? Je crois que personne n'est content. Mais quand on voit notre niveau de service public, on sait aussi où l'argent va. Malheureusement, parfois c'est un argent qui est mal utilisé, mal redistribué et parfois aussi mal récupéré.

Il ne faut pas oublier que régulièrement, lorsqu'on doit taxer, on taxe la population, le citoyen et à un moment donné, il est un peu saturé. Pourquoi ? Parce qu'il a de plus en plus de difficultés à vivre. Les taxes augmentent, l'eau, le gaz, l'électricité, comme vous le mentionniez. Les salaires, eux, n'augmentent pas. Nous avons perdu ces 10 dernières années 22 % de pouvoir d'achat. C'est quand même énorme. Ce sont les chiffres qui ont été donnés.

Donc, il faut bien à un moment donné comprendre que la population est saturée. Madame Ajello parlait du prix de la viande, des légumes, etc., mais ce n'est pas de notre ressort. C'est parce qu'à un moment donné, il y a des intermédiaires qui font pression sur les agriculteurs qu'ils sont obligés de vendre leurs produits pour vivre et non pas au prix de revient que cela leur coûte.

En attendant, je vois une chose, c'est que l'on n'a jamais gagné autant d'argent au CAC 40, que l'on a 70 à 80 milliards d'euros qui sont en évasion fiscale et que si véritablement on avait des politiques qui voulaient s'attaquer au grand capital, on le ferait. Malheureusement, il n'y a pas ce genre de volonté et c'est catastrophique. Et qui est-ce qui paie toujours ? C'est nous. Peut-être qu'à un moment donné, cela finira par ne plus durer.

Andrea KISS : C'est tout à fait exact. Pour finir quand même sur ce sujet, j'entends, Madame Ajello, que peut-être il faudrait créer un nouvel impôt. Quand on en discute entre nous, les maires au sein de l'Association des Maires de France, ce qui ressort à chaque fois quand même, c'est de dire : « Non mais attendez, l'État nous a supprimé la taxe d'habitation et donc c'est à nous de passer pour les méchants en réinstaurant un nouvel impôt pour compenser ce qu'on nous a piqué ? Enfin, on marche sur la tête. »

Il faut aussi que les gouvernements aient ce courage de dire : « Oui, il faut réformer la fiscalité locale parce qu'elle est très imparfaite » et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, mais il ne faut pas que nous, élus locaux, on passe pour les méchants qui allons taxer. Cela ne peut pas fonctionner comme ça.

Aussi, je vous propose que nous maintenions les taux si vous en êtes d'accord.

Christian TROUILLOUD : Pour Monsieur Ventre, je voudrais rajouter un quatrième pilier puisqu'il a annoncé les trois autres. En fait, en matière de taxe foncière, il faut penser au local de référence. En France, c'est calculé par rapport à huit locaux de référence. Si vous avez une maison, vous n'allez pas payer la même valeur que si vous avez un château. Donc, il y a des locaux de référence pour chaque type d'habitation.

En fait, ce qui serait malin, mais cela demande beaucoup de choses, c'est que si votre local de référence est détruit pour mettre, par exemple, un immeuble d'habitation, vous pouvez contester votre impôt foncier.

Voilà, Monsieur Ventre, du travail pour la semaine.

Andrea KISS : Je vous propose que l'on passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_23

MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION ET DE PAIEMENT DE LA SALLE DE L'ENTREPÔT - MODIFICATION

Rapporteur : Martine GALES

Le Rapporteur expose :

Par délibération n°15/22 du 9 février 2022, le Conseil municipal a fixé les conditions de locations de L'Entrepôt. La procédure actuelle est la suivante :

- Les demandes de réservation de L'Entrepôt doivent être effectuées exclusivement auprès de L'Entrepôt, 13 rue Georges Clemenceau ;
- L'organisateur doit adresser le planning de la manifestation et les besoins techniques spécifiques au moins deux mois à l'avance ;
- Après validation du devis effectué par le pôle culturel, une convention sera signée entre la Ville et le locataire précisant les conditions de mise à disposition de la salle (techniques, financières...). La signature de cette convention implique l'approbation du règlement intérieur de L'Entrepôt qui y est joint ;
- La location comprend l'utilisation du bâtiment pour une durée de 12 heures par journée de location (montage, exploitation, démontage, qui devra obligatoirement se situer entre 8h et 24h00, incluant la présence de trois techniciens pour une durée de 12 heures maximum et une hôtesse chargée de l'accueil pour une durée de 6 heures maximum) ;
- Simultanément à la signature de la convention trois chèques sont remis à L'Entrepôt : un chèque du montant de la location établi selon le devis, un chèque de caution de 700€ couvrant les dégradations éventuelles (encaissé en guise d'indemnité en cas d'annulation par le locataire) et d'un chèque de 70€ couvrant les frais de nettoyage dans le cas où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté satisfaisant.

Il est proposé aujourd'hui de modifier le règlement intérieur en supprimant notamment les demandes de chèques.

Rappel des tarifs et conditions financières de location :

Nature du locataire	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC	Conditions de location
Tarif général	2250€	450€	2700€	3 techniciens x12h 1 agent d'accueil x6h Amplitude maximum : 8h/00h Dépassement horaire : 30€TTC/heure par technicien et/ou hôtesse Location de matériel et projection vidéo facturés en supplément <i>Repas du personnel de L'Entrepôt inclus</i>
Associations (non haillanaises), Services des administrations nationales et collectivités territoriales, E.P.A non	1850€	370€	2220€	3 techniciens x12h 1 agent d'accueil x6h Amplitude maximum : 8h/00h Dépassement horaire : 30€TTC/heure par technicien et/ou hôtesse Location de matériel et projection vidéo facturés en supplément <i>Repas du personnel de L'Entrepôt inclus</i>

haillanais			
Associations Haillanaises	Répartition des coûts : 50% par la ville <i>(Dans la limite de 500€ par jour de location)</i> 50% par l'association		1 agent d'accueil Amplitude maximum : 8h / 00h Taux horaire technicien : 30€ TTC <i>Repas du personnel de L'Entrepôt pris en charge par L'Entrepôt</i>

VU la délibération 15/22 du 9 février 2022 portant sur les modalités de mise à disposition de la salle de L'Entrepôt ;

CONSIDERANT que les modalités de réservation et de paiement de ces mises à disposition doivent être mises à jour ;

CONSIDERANT que les temps de présence des agents d'accueil ne sont plus adaptés ;

CONSIDERANT que le règlement intérieur doit être mis à jour en conséquence et selon les évolutions d'organisation interne de L'Entrepôt ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE METTRE A JOUR la procédure de mise à disposition et les modalités de paiement selon le déroulé ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2025 :

ÉTAPE 1 : Réservation

Demandes de location à adresser au directeur de L'Entrepôt : Manuel CORNEAU – m.corneau@ville-lehaillan.fr – 05 57 93 12 06

ÉTAPE 2 : Rencontre et devis

Après validation de la réservation, une rencontre est organisée avec le locataire au moins deux mois avant la date de location afin qu'il transmette à L'Entrepôt le planning de la manifestation et les besoins techniques spécifiques. A la suite de cet entretien le directeur technique de L'Entrepôt élaborera le devis de location avec, si besoin, une réévaluation du forfait en fonction des besoins techniques supplémentaires (location de matériel, vidéo, techniciens additionnels...)

ÉTAPE 3 : Contractualisation

Après validation et signature du devis par le locataire, L'Entrepôt lui fera parvenir une convention de location qui devra être retournée signée par le locataire, tout comme le règlement intérieur, annexe de la convention.

ÉTAPE 4 : Paiement

A l'issue de la location, le montant indiqué sur le devis signé et la convention seront à régler par le locataire. Ce dernier recevra un avis des sommes à payer sur lequel seront indiquées les modalités de paiement.

ATTENTION : En cas d'annulation de la part du locataire survenue après la signature de la convention, ce dernier devra verser à la Ville du Haillan un montant de 500€ TTC en guise de dédommagement (exception faite pour les associations haillanaises)

A SAVOIR

Tout dépassement de la plage horaire définie par le contrat sera facturé, toute heure commencée étant due.

Aménagement du hall possible uniquement en présence d'un agent de L'Entrepôt.

Article 2 : DE METTRE A JOUR les conditions de location selon le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2025 :

Nature du locataire	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC	Conditions de location
Tarif général	2250€	450€	2700€	3 techniciens x12h 1 agent d'accueil Amplitude maximum : 8h/00h Dépassement horaire : 30€TTC/heure par technicien Location de matériel et projection vidéo facturés en supplément <i>Repas du personnel de L'Entrepôt inclus</i>
Associations (non haillanaises), Services des administrations nationales et collectivités territoriales, E.P.A non haillanais	1850€	370€	2220€	3 techniciens x12h 1 agent d'accueil Amplitude maximum : 8h/00h Dépassement horaire : 30€TTC/heure par technicien Location de matériel et projection vidéo facturés en supplément <i>Repas du personnel de L'Entrepôt inclus</i>
Associations Haillanaises	Répartition des coûts : Prise en charge de 50% des coûts par L'Entrepôt (<i>dans la limite de 500€ par jour de location</i>) Prise en charge de 50% des coûts par l'association			1 agent d'accueil Amplitude maximum : 8h / 00h Taux horaire technicien : 30€ TTC <i>Repas du personnel de L'Entrepôt pris en charge par L'Entrepôt</i>

Article 3 : DE METTRE A JOUR le règlement intérieur à compter du 1^{er} mai 2025.

Article 4 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer les conventions de location selon les modalités détaillées ci-dessus et d'imputer les recettes correspondantes sur le budget annexe des manifestations à caractère culturel, à compter du 1^{er} mai 2025.

Erika VASQUEZ : Dans cette délibération, Madame Galès, il est proposé de modifier le règlement antérieur en supprimant les demandes de chèques de caution de 700 € pour d'éventuelles dégradations et de 70 € pour le ménage. Il y a donc de nouvelles modalités pour le règlement.

Est-ce que ces 700 € et ces 70 € seront inclus dans la facture initiale ? Comment vont-ils être enregistrés ? Il peut y avoir éventuellement des dégradations et des heures de ménage.

Martine GALES : Je ne sais pas.

Andrea KISS : C'est la facturation. En fait, on facture, c'est-à-dire qu'au lieu d'encaisser un chèque par avance, on émet un titre à posteriori parce que la réglementation a changé. Initialement, quand on mettait à disposition les salles, on demandait des chèques de caution, sauf que nous ne pouvons plus faire cela réglementairement. Donc, simplement, on inverse, c'est-à-dire que la facturation se fera à posteriori.

Donc, s'il y a des dégradations, il y aura le calcul de la mise à disposition, éventuellement les 700 € si jamais il y a des dégradations et le ménage derrière.

Erika VASQUEZ : Cela figure dans une délibération, il y a eu une association qui a loué pour 3 200 €, par exemple. Ces 700 € d'éventuelles dégradations viendront en sus.

Andrea KISS : Absolument, s'il y a des dégradations. C'est une facturation a posteriori qui intégrera la location, les dégradations éventuelles, le ménage, etc.

Erika VASQUEZ : Vous l'avez précisé, vous y avez répondu parce que dans la délibération, ou alors j'ai peut-être mal lu, il était mentionné que *le temps de présence des agents d'accueil n'est plus adapté, considérant que le règlement intérieur doit être mis à jour*. Il n'y avait rien de précisé sur le temps adapté.

Donc, j'étais interrogative sur ce temps de présence.

Martine GALES : On s'est rendu compte que 5 heures, c'était ce qui était calculé, 5-6 heures, pour les agents avant et que cela suffisait parce que cela ne dure pas jusqu'à 2 heures du matin. On a dit que l'on pourrait mettre deux agents en même temps.

Erika VASQUEZ : J'entends, mais sur la délibération, ce n'était pas clairement explicité. C'est pour cela que je pose la question. Vous m'avez répondu. Parfait, il n'y a pas de problème.

J'ai une autre question un peu plus particulière. J'aimerais que vous me confirmiez ou que vous m'infirmiez que la salle de l'Entrepôt a été prêtée gracieusement au Club des entreprises pour découvrir l'histoire du Haillan avec Monsieur Chassagnac, généalogiste et historien, Président de l'Association le Haillan Généalogie Histoire qui se tient, cela est regrettable, ce soir de 18h à 20h30, alors que la réservation se fait normalement 2 mois avant et que nos conseils municipaux sont connus depuis le début de l'année.

Donc, est-ce que vous pouvez me donner des précisions ?

Martine GALES : Ce qui se fait ce soir à l'Entrepôt est dans le hall de l'Entrepôt. Le hall de l'Entrepôt est gratuit. Ce n'est pas dans la salle. N'importe qui peut demander le hall de l'Entrepôt.

Je suis d'accord, il est dommage que cela ait lieu ce soir. J'étais allée à la première et je serais allée à celle-là. Ce genre de manifestation sur le Haillan est très intéressant.

Andrea KISS : La difficulté, c'est que c'est le Club des entreprises qui l'a organisée et on suppose que c'était une date qui leur correspondait et qui correspondait aussi à l'intervenant, en l'occurrence Monsieur Chassagnac. Ce n'est pas de chance, c'est tombé le soir du conseil municipal. Vous pouviez aussi assister à la conférence et regarder le conseil municipal après. Vous pouvez le regarder a posteriori. C'est tout l'intérêt de l'enregistrement.

Je vous propose que l'on passe au vote sur cette modification. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_24

ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Le Rapporteur expose :

Le service des retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33) assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers, de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci et pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes des retraites imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels de retraite et impliquent une technicité et un temps ressources nécessaires pour pouvoir accompagner au mieux les agents de la collectivité.

Depuis le 1er juillet 2023, la Collectivité a adhéré à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33).

Une nouvelle convention d'adhésion est proposée à la suite d'une évolution des missions :

- L'assistance des employeurs territoriaux affiliés dans la gestion des dossiers de leurs agents tout au long de la carrière en accroissant l'assistance en ligne sur Pep's par délégation de gestion au Centre de gestion, sans que celui-ci se substitue à leurs rôle et responsabilité, et lui donner ainsi l'accès à cette plateforme par le biais d'une fonctionnalité dénommée « multi-comptes » ;
- La réalisation des études de droits à pension pour le compte des employeurs territoriaux (dossiers de simulation, dossiers de liquidation de pension) ;
- L'accompagnement des agents CNRACL (étude du dossier, simulation, entretien, ...) qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite (Accompagnement Personnalisé Retraite - APR).

Le tarif de cette mission facultative reste inchangé. Pour notre collectivité, cette participation annuelle s'élève à 3 980 €.

La présente convention prend effet le premier jour du mois qui suit la date de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour l'année civile en cours et renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.452-38, L.452-39, L.452-41 ;

VU la délibération n°DE-0064-2024 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde du 18 décembre 2024 définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ADHERER à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde à compter du 1^{er} mai 2025.

Article 2 : DE CONFIER au service des retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multicompte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'Accompagnement Personnalisé Retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite.

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33).

Article 4 : DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice en cours et suivant.

Erika VASQUEZ : Cela tombe bien, moi je travaille dans une caisse de retraite mais pour le régime général et donc, c'est un peu la même chose au sens de la récupération des cotisations et des mises à jour de relevés.

J'ai juste une question : quand vous dites « on les reçoit », est-ce que c'est au niveau des RH qu'il y a une personne qui sera habilitée ou est-ce le centre de gestion ?

Daniel DUCLOS : C'est le centre de gestion. Comme au niveau RH, ils n'ont ni le temps ni toutes les compétences parce que c'est assez pointu, c'est le centre de gestion qui va gérer directement avec les agents leur dossier de retraite. C'est pour cela qu'on vous propose cela ce soir.

Erika VASQUEZ : Je suis très attachée au service public. J'ai vu la dégradation qui s'est opérée dans nos organismes, notamment sur l'accueil des assurés, parce qu'effectivement, on ne part en retraite qu'une fois dans sa vie et autant que l'on parte dans les meilleures conditions possibles avec un relevé de carrière à jour.

Avant, nous disposions d'accueils ouverts en permanence aux assurés qui pouvaient venir, qui demandaient des relevés de compte, etc. Maintenant, nous n'avons plus ces accueils qui sont ouverts en permanence. Il faut prendre ce que l'on appelle *des rendez-vous utiles* parce qu'on a moins de personnel, parce qu'on fait des compressions de personnel.

Combien y a-t-il d'agents territoriaux sur le département ou sur la Gironde, sur Bordeaux ? Il doit y en avoir suffisamment. Je ne sais pas combien de personnes partent chaque année en retraite, mais est-ce que le centre de gestion sera en capacité de pouvoir répondre à toutes les demandes émanant des agents, considérant leur mise à jour de carrière ou éventuellement leur calcul de retraite ? Parce qu'il est là le problème.

Je vois comment cela se passe chez nous. Maintenant, on donne des rendez-vous 6 mois avant le départ à la retraite et cela génère une angoisse chez les assurés, chez les salariés.

Daniel DUCLOS : Moi, je suis largement moins spécialiste que vous en matière de retraite, mais comme la préparation du dossier se fait dans un délai de 5 ans, ce serait bien le diable si on ne trouvait pas un moment important et dédié aux agents qui se posent toutes les questions. En plus, les carrières sont complexes. Il y en a qui commencent dans le privé, qui reviennent, qui repartent et donc, il y a tout un travail à faire et là, c'est un travail très fin à faire avec les agents.

Nous n'en avons pas des quantités industrielles qui partent à la retraite, mais ceux qui partent, il faut bien les traiter.

Andrea KISS : C'est vraiment une mission d'accompagnement, à la fois du service, mais aussi des agents qui partent. C'est-à-dire que l'on fait tout le travail préalable ici en interne et on fait finalement vérifier par le CDG qu'il n'y a pas eu d'oubli, que l'on a bien fait jouer l'ensemble des dispositifs dont l'agent peut bénéficier, parce qu'une fois que le dossier est fait, vous le savez très bien, on ne peut pas revenir dessus. Donc, il s'agit bien, à la fois pour nous de sécuriser les agents qui vont monter le dossier de retraite ici en interne, et également de garantir aux agents à titre individuel une préparation de leur retraite au mieux et dans le délai imparti.

Erika VASQUEZ : Je ferai juste une précision pour ceux qui écoutent. Il est important, je le dis pour tous les salariés du privé et du public, de garder ses bulletins de salaire. Gardez-les parce qu'effectivement, on dit : « Oh maintenant, tout est informatisé, tout est numérisé », gardez-les parce qu'on peut avoir des soucis.

Hervé BONNAUD : Juste une question pour compléter. Combien d'agents cela va-t-il concerner cette année et l'année prochaine, en moyenne par an ?

Daniel DUCLOS : 4-5. Je le dis un peu au pif. Je ne vois pas passer énormément de dossiers de retraite.

Andrea KISS : C'est assez variable selon les années. Il y a des gens qui peuvent faire valoir leurs droits à la retraite plus ou moins tôt. Quand on fait les simulations, finalement ils se disent qu'il vaut peut-être le coup de pousser un petit peu plus. On a des estimations sur les dates prévisibles de départ à la retraite, sachant que toute la génération du baby-boom est

en train de partir. Pas tous. Moi, je suis à la fin et je ne suis pas encore à la retraite. Il me manque quelques trimestres et je pense que je ne suis pas la seule ici.

Je pense aux plus jeunes. Je dis toujours : « la retraite c'est comme l'horizon. Vous avancez et vous avez toujours l'impression que ça s'éloigne », surtout avec les dernières réformes et effectivement, la complexité des réformes successives fait que même en étant hyper calé en interne, il est important pour nous de garantir aux agents qu'ils vont faire valoir l'ensemble de leurs droits.

Je vous propose que l'on passe au vote. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_25

PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE POUR UN CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE - MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE - APPROBATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Le Rapporteur expose :

Les collectivités et établissements publics ont une obligation statutaire en matière de protection sociale à l'égard de leurs agents et doivent en assumer la charge financière, notamment en continuant de :

- Verser les salaires lors des arrêts de travail ;
- Régler les praticiens en cas d'accident de service, de travail ou de maladie professionnelle, ce qui entraîne des coûts directs et des coûts indirects pour la collectivité.

La souscription d'un contrat d'assurance statutaire permet donc à la collectivité d'assurer ces risques et de garantir la continuité du service en couvrant le coût du remplacement. Différents prestataires d'assurance proposent ainsi des contrats couvrant tout ou partie des risques suivants :

- Le congé de maladie ordinaire ;
- Le congé de longue maladie ;
- Le congé de longue durée ;
- Le congé de grave maladie (IRCANTEC) ;
- Le congé pour maternité ou adoption ;
- Le congé paternité ;
- L'accident de travail, de service ou de trajet ;
- La maladie professionnelle ;
- Le temps partiel thérapeutique ;
- Le capital décès.

Cette assurance statutaire peut être souscrite soit via un contrat de groupe, soit en passant par un marché d'assurance. Le Centre de Gestion va lancer une mise en concurrence pour retenir un organisme d'assurance pour le risque statutaire.

Le contrat est destiné à couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Il prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans et est géré sous le régime de la capitalisation.

L'adhésion à un contrat de groupe et l'accompagnement du Centre de gestion apportent les avantages suivants à la Collectivité :

- La rédaction du cahier des charges et la mise en concurrence réalisées par le Centre de Gestion ;
- La mutualisation des risques : solidarité départementale qui gomme les aléas locaux ;
- De nombreux mandats permettant de négocier de meilleurs taux ;
- Meilleure stabilité des taux par la mutualisation ;
- Des garanties contractuelles communes et optimisées avec des prestations annexes négociées (expertise, contre-visite, recours contre tiers...) ;
- Votre interlocuteur est le Centre de Gestion ;
- La gestion et le suivi des dossiers de remboursements.

La participation à cette consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 28 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE SE JOINDRE à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33), en vue de souscrire à des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour couvrir le risque statutaire. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;**
- **Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;**

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2026.**
- **Régime du contrat : capitalisation.**

Article 2 : DE PRENDRE ACTE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés par le Centre De Gestion fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Article 3 : DE SIGNER d'une convention spécifique avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33).

Andrea KISS : C'est un peu le principe du groupement de commandes pour essayer d'avoir des tarifs plus intéressants en jouant sur la massification.

Erika VASQUEZ : Sur ces contrats, je ferai juste une remarque : il faut être vigilant quant à la teneur des garanties. C'est capital car parfois, certes on paie un peu moins, lorsqu'il s'agit de se faire rembourser, il est très important de faire attention aux petites lignes et de voir ce qui est pris en charge.

Andrea KISS : Je vous confirme que les compagnies d'assurance, quelles qu'elles soient, ne sont pas des entreprises philanthropiques.

Cécile AJELLO : Il y a des compagnies d'assurance qui sont des entreprises à mission. Je vous propose de les lister, car en plus de leur action de couverture et entrepreneuriale, elles ont une volonté de bienfaisance sociétale pour la société et leurs collaborateurs. Ce ne sont pas des lieux parfaits, mais il y a des entreprises qui couvrent réellement et qui ont une réelle intention envers les sociétaires. Je n'ai aucune action dans aucune d'elles.

Andrea KISS : J'espère que nous en trouverons une qui nous couvrira pour pas cher avec des garanties optimales. J'ai quand même un petit doute.

On passe au vote.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2025_04_26

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL LA SOURCE
- AUTORISATION**

Rapporteur : Patrick JULIENNE

Le Rapporteur expose :

Il est rappelé que le Centre socio-culturel La Source est un Établissement Public Administratif (EPA), créé depuis le 1^{er} janvier 2013. Il offre un espace de convivialité, d'échanges et de soutien pour tous ses habitantes et habitants. Ce lieu unique favorise l'écoute, le soutien et la co-construction de projets, témoignant de l'engagement de la Ville dans l'accompagnement des familles, de la jeunesse et de la lutte contre l'isolement.

Il est organisé autour de deux instances composées d'habitants, d'élus de la commune et d'associations partenaires. Chaque année une assemblée générale est organisée pour présenter aux adhérents le bilan des activités ainsi que le bilan financier.

À cette occasion, sont élus les membres représentants des adhérents (mandat de deux ans) qui siègent au Conseil de Participation et d'Initiatives (CPI).

Le CPI se réunit sur toute question d'intérêt général concernant l'activité du Centre social. Il émet un avis sur la création, l'organisation, la réalisation et la suppression d'activités au sein de la structure, il est force de proposition en fonction des travaux réalisés en commission.

Une fois que le CPI est constitué, il élit en son sein les adhérents qui siègeront au Conseil d'Administration. Les sujets traités en CPI sont généralement étudiés en amont par les commissions. Le mandat des membres du CPI est de deux ans renouvelables lors de l'assemblée générale annuelle.

Il dispose également d'un Conseil d'Administration qui délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité du Centre et notamment, sans que cette liste soit exhaustive sur le projet d'établissement, la création, l'organisation, la réalisation ou la suppression d'activités (sur proposition du CPI), le règlement intérieur, le vote du budget, le rapport annuel d'activité et toutes les questions relatives au personnel.

Il est présidé par le Président qui est obligatoirement élu du Conseil Municipal et comprend 21 membres qui sont, soit désignés par le Conseil Municipal, soit par les élus au sein du CPI.

Une fois qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit le Président. Ces derniers sont obligatoirement des Conseillers Municipaux.

Le Centre socio-culturel La Source dépend également d'un certain nombre de services et moyens municipaux pour fonctionner dans de bonnes conditions.

L'objet de la convention ci-annexée a pour objectif de définir et de clarifier les concours apportés par la Ville du Haillan au Centre socio-culturel La Source dans tous les domaines.

Cette convention permet ainsi d'identifier le rôle de chacun et les limites de « prestations » entre les deux entités.

Elle annule et remplace ainsi la précédente convention prise lors de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2013.

VU la délibération n°93-13 du 15 novembre 2013 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'ANNULER ET DE REMPLACER la convention prise lors de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2013.

Article 2 : D'APPROUVER la convention de partenariat avec le Centre socio-culturel La Source ci-annexée à la présente délibération.

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Erika VASQUEZ : J'avais bien compris qu'il était question de clarifier les concours apportés par la Ville du Haillan au centre socioculturel de la Source. Cependant, dans le cadre du nombre de documents fournis, je voulais vous demander ce qui changeait concrètement entre la convention de 2013 et celle d'aujourd'hui.

Vous avez répondu. Cela concerne une aide de la DRH, une aide pour les marchés publics, etc.

Tout cela était auparavant pris en charge par la Source, notamment l'entretien des locaux, etc... ?

Patrick JULIENNE : L'entretien des locaux a été à la Source la majorité du temps. Par contre, au niveau RH, nous avons toujours eu un soutien de la Ville depuis que nous sommes en EPA. Nous avons besoin de clarifier. Cette convention, c'est vraiment une clarification et une répartition plus précise, plus objective et plus actuelle.

Erika VASQUEZ : J'ai toujours cru comprendre qu'il y avait une collaboration étroite entre la Ville et la Source et qu'il y avait de l'aide interservices. Je ne comprenais pas ce qui avait changé fondamentalement pour que la convention soit modifiée.

Patrick JULIENNE : Ce n'est pas un changement à 100 %, mais une évolution pour affiner et mieux décrire ce qui se passe.

Andrea KISS : Il s'agit vraiment d'écrire noir sur blanc tout ce qui s'est construit avec le temps. Au départ, lorsque le centre était associatif, il gérait ses propres ressources humaines, l'entretien du bâtiment, etc. Avec la bascule en EPA, puis les allées et venues, typiquement le ménage a été pris en charge par la Ville, puis a été sous-traité, puis est revenu à la Ville.

Au fur et à mesure, nous avons fiabilisé toute la partie RH, carrières, marchés publics, etc. Nous parlions de fiabilisation tout à l'heure, nous passons régulièrement des groupements de commande lors des consultations. C'est exactement le pendant de la convention qui nous lie avec notre autre EPA qu'est le CCAS.

Il s'agit simplement de l'écrire noir sur blanc, ce qui permet ensuite, notamment lorsqu'on voit les éléments budgétaires, de valoriser à son vrai prix l'électricité, le temps agent passé, etc.

Patrick JULIENNE : C'est vraiment aller plus loin et plus précisément dans tout ce qui est décliné. Je remercie la Ville pour son soutien parce que, malheureusement, sur le département, je suis aussi administrateur des centres sociaux de Gironde et je vois à quel point certains souffrent et sont obligés de licencier du personnel parce qu'ils ne sont pas soutenus par des Villes. Les associatifs souffrent énormément actuellement.

Andrea KISS : Cela nous avait valu beaucoup de discussions à l'époque puisque, historiquement les centres sociaux sont associatifs. Ce qui nous avait poussés à basculer en 2013, c'est que nous avions régulièrement des problèmes de gouvernance. Au fur et à mesure que le niveau de responsabilité des administrateurs augmentait, moins on trouvait de candidats. La seule manière de pérenniser la structure avait été de faire cette bascule juridique et de passer en EPA.

À l'époque, pour ceux qui étaient là, je ne vous raconte pas ce que nous avons entendu. La CAF nous avait dit que nous allions nous ingérer dans la vie du centre social, etc. Donc, nous étions restés très en recul, au point que lors du dernier renouvellement, on s'est quasiment fait engueuler par la CAF disant que les élus n'étaient pas assez présents.

Les mœurs évoluent et aujourd'hui, il y a certains centres sociaux qui se créent directement en EPA. C'est une espèce de lame de fond. À partir du moment où les communes tiennent à leur centre social, comme c'est le cas ici, la bascule en EPA est quasiment obligatoire pour garantir la survie de la structure.

Patrick JULIENNE : C'est le cas de Lormont qui vient de basculer en EPA l'an passé et qui nous a « sollicités » pour avoir un soutien technique.

Nous avons rencontré plusieurs fois toutes les équipes pour rassurer. La CAF insiste sur l'indépendance du centre social. C'est vrai que nous sommes indépendants. C'est le CPI qui gère la politique de projets du centre social et nous avons un soutien de la Ville. Même si nous faisons partie de la CTG et que nous répondons territorialement aux besoins sociaux, nous avons une indépendance qui nous permet de signer une convention avec la CAF et d'obtenir des financements à hauteur de 42 % ou 43 %.

Erika VASQUEZ : Vous venez de répondre à la question que je voulais vous poser sur le financement de la CAF.

J'espère que cette collaboration, qui sera entérinée concrètement sur papier, n'obèrera pas les fonds de la CAF.

Patrick JULIENNE : J'ai la chance, je le dis là, d'avoir une bonne Directrice qui sait aussi porter des projets qui vont nous amener des financements. Ensuite, la CAF nous soutient avec une certaine constance et la Ville augmente toujours un peu ses financements. Le seul désengagement de la CAF ou parfois du Département est dû au fait que nous sommes considérés comme un quartier privilégié au Haillan, mais il y a des quartiers prioritaires. Cela dit, en aucun cas la CAF ne se désengage du fait que ce soit un EPA et heureusement, parce qu'il y a de plus en plus d'EPA parce que les centres sociaux ont besoin d'être soutenus par les communes.

Andrea KISS : On avait mis le pied dans la porte et on ne le regrette pas parce que nous avons fait des émules. Le fait que nous soyons passés en EPA alors que nous étions regardés comme les vilains petits canards au départ, avec beaucoup de méfiance, aujourd'hui je pense que la CAF ne remettra pas en cause le fait que ses centres sociaux fonctionnent ainsi.

Philippe JULIENNE : Je ne regrette pas qu'Andrea m'ait « délégué » la présidence du centre social. Je trouve que c'est une délégation passionnante.

Bruno BOUCHET : Concernant les jardins, je suppose d'Arnaga, vous dites que les cabanes sont fournies et payées par la mairie, comme je le suppose les barrières installées autour.

La gestion reste-t-elle à la Source ou est-elle prise en charge par la mairie ?

Patrick JULIENNE : La gestion de la maintenance est assurée par les services techniques de la mairie. Ils sont parfois débordés, mais nous essayons de gérer au mieux. La Directrice envoie une note aux services techniques dès qu'il y a un petit problème technique. Par exemple, on doit brancher les robinets des nouvelles cabanes. Les services techniques en sont informés et cela doit se faire dans le mois ou les deux mois. On espère le mois pour pouvoir arroser.

Hervé BONNAUD : Le personnel de la Source est-il concerné par la délibération 25 votée tout à l'heure concernant l'appel d'offres ?

Andrea KISS : Cela dépend. Pour ceux qui sont fonctionnaires, oui. Ils ne le sont pas tous.

Bruno BOUCHET : Concernant à nouveau les jardins d'Arnaga, il y a eu une importante information qui a été faite sur les moustiques, car ils sont très importants dans les jardins, avec des répercussions sur Edmond Rostand.

Il serait bien que toutes les mesures mises en place dans les jardins soient également appliquées à l'ensemble du Haillan.

Patrick JULIENNE : Au niveau des jardins, j'explose tous les jours au niveau des moustiques. J'ai vu récemment une brouette pleine d'eau. Il y a quand même certains collègues jardiniers qui font de l'élevage de moustiques, ce qui est infernal, mais le moustique est une lutte permanente.

Andrea KISS : Très bien, je vous propose que l'on passe au vote sur cette convention. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non, il n'y en a pas.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_04_27

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LEON A VELO -
RENOUVELLEMENT - AUTORISATION**

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Rapporteur expose :

1. Rappel des enjeux

A l'échelle des territoires, le report modal des déplacements vers des mobilités dites douces et actives recouvre des enjeux majeurs en termes :

- De réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- D'amélioration de la qualité de l'air ;
- De santé publique ;
- D'apaisement de la circulation ;
- De partage des espaces publics.

2. Le contexte haillanais et métropolitain

- ✓ La mobilité des habitants

La Ville du Haillan et Bordeaux Métropole se sont engagés dans une politique volontariste et incitative en faveur des mobilités alternatives et notamment de la pratique des modes actifs, vélo et marche.

A l'échelle communale, cela s'est traduit par un développement du linéaire des aménagements cyclables, passé de 31km en 2020 à presque 42km en 2024. A ce jour, la part modale du vélo sur le territoire haillanais est estimée à 4,1% (chiffres Insee 2021) et a augmenté de 6% entre 2023 et 2024 à l'échelle métropolitaine. La mise en place récente du nouveau plan de circulation a notamment pour objectif la résorption de discontinuités cyclables et un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

Par ailleurs, afin de bénéficier d'une expertise d'usage éclairante, la Ville réunit et consulte régulièrement le **Panel citoyen pour l'amélioration des aménagements cyclables, créé en 2021**.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans la **stratégie métropolitaine** en faveur des mobilités alternatives et actives, déclinée dans le nouveau **Schéma des Mobilités 2020-2030, le Plan Marche et le Plan Vélo**, adoptés lors des Conseils Métropolitains du 23 septembre 2021 et du 25 novembre 2021.

- ✓ La mobilité des Agents

Dans le cadre de sa démarche d'exemplarité, la Ville du Haillan s'est dotée d'un **Plan De Mobilité (PDM) adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 29 septembre 2021 (délibération n°87/21) et qui est en phase d'actualisation pour l'année 2025**.

Ce plan comprend notamment des **actions d'animation et de formation**, nécessitant **l'intervention d'un partenaire**.

3. L'Association Léon à Vélo, partenaire de l'action municipale depuis 2022

Leon à vélo est l'association support qui a en charge la **gestion et l'animation de la Maison du vélo de Mérignac - Le Haillan**, ayant pour objet de contribuer à :

- ✓ **Accroître la part modale du vélo** dans les déplacements des communes de Mérignac, Le Haillan et plus globalement de la Métropole ;
- ✓ Développer les déplacements doux et les modes alternatifs ;
- ✓ Développer la complémentarité de certaines mobilités alternatives avec les transports en commun ;
- ✓ **Développer le lien entre les personnes, les quartiers, les générations à travers différentes animations écocitoyennes ;**
- ✓ **Lutter contre l'exclusion** en permettant l'accès aux déplacements et aux loisirs à vélo à tous les publics.

A ce titre, la Commune a établi une première convention de partenariat avec l'association entre 2022 et 2024. Les bilans annuels de cette convention attestent d'un partenariat dynamique. Les actions sont multiples : ateliers de réparation, Bourse aux vélos, atelier « Remise en selle ». Les différents temps proposés s'adressent au grand public, aux agents (Challenge mobilité) ou aux usagers des services publics communaux. Ainsi, l'association a tissé des liens de partenariat avec différents services de la ville : le Ranch, le service Petite Enfance ou encore la Police Municipale (opération « Cyclistes, brillez ») et a, par ailleurs, participé à plusieurs temps forts du territoire (la Rue aux enfants, Le Haillan est dans la place, le Forum des associations).

Son action est complémentaire de celle d'associations haillanaises ayant une vocation sportive ou encore éducative et de sensibilisation à la sécurité routière.

4. Une Convention de partenariat pluriannuelle

Afin que les habitants de la Ville du Haillan et les personnes travaillant sur le territoire communal continuent à bénéficier de son action, la Maison du vélo s'organise comme un **espace mobile** de promotion, de ressources et d'animation territoriale en faveur des mobilités douces.

Ainsi, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec Léon à vélo pour une **durée de 3 ans**, à compter du **15 avril 2025 jusqu'au 15 avril 2028** (cf pj1).

A travers elle, l'association s'engage à **accompagner la commune du Haillan** dans la **promotion des mobilités actives** auprès des agents et de la population, à travers des ateliers participatifs et des animations lors des temps forts de la Ville, notamment le Forum des Associations ou Le Haillan est Dans la Place et à l'occasion du Marché municipal.

La Ville du Haillan s'engage à **soutenir les activités de l'association** en matière de promotion des déplacements à vélo, des mobilités actives et respectueuses de l'environnement ainsi que dans la recherche d'un local permettant la mise en place de permanences régulières. Elle versera à Léon à Vélo une **subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 2 500€ TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet de convention joint ;

CONSIDERANT la volonté municipale de promouvoir les mobilités douces auprès des agents de la Ville et des habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer une Convention de partenariat pluriannuel entre la Ville du Haillan et l'Association Léon à Vélo sise 4 Rue Jean Veyri à Mérignac (33700).

Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget des exercices en cours et suivants.

Andrea KISS : Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Éric VENTRE : Oui, monsieur Guitton, forcément j'ai des questions.

Déjà, je vais m'abstenir, je vais vous le dire clairement, parce que d'abord, je vous avais demandé un planning. Vous vous étiez engagé au dernier conseil municipal à établir un

planning de manifestations. Certes, vous avez parlé du marché la semaine dernière, c'est très bien, mais j'attends toujours le planning. Donc, j'aimerais déjà avoir le planning, premièrement.

Ensuite, il y a quelque chose sur le journal métropolitain du 7 février dernier. Ils ont reçu, en plus de la commune du Haillan, une dotation de la Métropole de 54 600 € hors taxe pour des actions bien précises.

Je vais vous lire exactement ce qui est marqué sur le journal : « *proposer différentes animations, prestations et interventions liées aux vélos et aux mobilités alternatives auprès des habitants des communes environnantes* ». C'est une délibération qui concerne Mérignac et donc, le Haillan est concerné. « *Accueil, information, atelier de réparation participatif, collecte de vélos et valorisation des pièces. Prêt de vélos et d'accessoires, vélo-école, formation* ».

Donc, dans tous ces critères qui sont définis par Bordeaux Métropole, je n'en vois pas beaucoup sur la commune du Haillan. Pas de bol, vous allez certainement me l'expliquer plus clairement en me donnant, comme je l'ai demandé, un planning que j'attends toujours. À la limite, vous pouvez me le dire clairement à ce conseil, mais après, j'attendrai de votre part un mail bien précis. Merci.

Ludovic GUITTON : Concernant le planning, comme vous avez pu le voir dans la convention, le renouvellement de la convention commence à partir du 15 avril 2025 jusqu'au 15 avril 2028. Donc, le planning est toujours en cours d'élaboration puisque la convention n'est toujours pas signée.

Ensuite, par rapport aux différentes activités que vous mentionnez, effectivement, il y a la réparation des vélos. Cela se fait sur notre marché, entre autres. Cela se fait aussi dans le cadre de « la Rue aux enfants ». Si vous êtes venu dans « la Rue aux enfants », vous avez dû les voir. Cela se passe aussi au niveau des locaux de Léon à vélo à Mérignac, puisque pour l'instant, nous sommes toujours à la recherche d'un lieu d'accueil sur notre commune.

Concernant maintenant la récupération de vélos, pour l'année 2024 ils ont environ récolté 6 600 kg de vélos, ce qui représente à peu près 660 vélos. Ils en ont remis à la vente, ils en ont aussi démonté en pièces détachées et ils organisent ce qu'ils appellent des apéros démontage. Donc, si vous voulez participer, n'hésitez pas à aller à la Maison du vélo. Ce sont des apéros où on apprend à démonter les vélos pour trier les pièces. Ensuite, ils ont environ 1 900 kg de métal qui ont été recyclés auprès d'une association agréée.

Ensuite, vous parlez du prêt de vélos. Vous avez raison, Léon à vélo est en capacité de prêter à ses adhérents, dans le cas d'un futur achat, pendant une durée de 15 jours, soit des vélos électriques, soit des vélos cargo, soit des vélos longs format, soit des vélos normaux, afin de bien valider le choix de ce nouveau mode de déplacement. Ils sont également, et vous devez certainement le savoir, agréés par TBM puisque tous les 15 jours, ils organisent une permanence le mercredi après-midi pour délivrer les vélos disponibles et mis à disposition par TBM dans le cadre de l'opération Vélo'c.

Donc, effectivement, ils participent à la vie de la commune. Ils font des manifestations pour l'instant situées à Mérignac puisque nous n'avons pas encore de locaux pour eux, mais on ne peut pas dire qu'ils se croisent les doigts.

Aurélien DUFRAIX : Je voulais juste une précision. Vous avez dit qu'ils prêtaient les vélos électriques. Est-ce qu'ils font aussi la réparation des vélos électriques ?

Ludovic GUITTON : Il faut bien voir que ce n'est pas un magasin de réparation. Vous pouvez aller dans les locaux avec votre vélo électrique et ils ont l'agrément pour vous assister vous-même à le réparer. Ce n'est pas un magasin où on achète un service, c'est vraiment associatif, collaboratif et ils vous assistent.

Bruno BOUCHET : Cette association a souvent été critiquée. Honnêtement, je voterai avec grand plaisir la subvention de 2 500 €. Je peux comprendre que sur le Haillan, avec l'ASH Vélo il puisse y avoir éventuellement des choses..., mais quand j'entends tout ce que fait Léon à vélo et je ne pense pas qu'il puisse y avoir de comparaison aisée.

Ludovic GUITTON : Pour moi, il faut conceptualiser en fonction des vélos et du public recherché. Léon à Vélo, c'est vraiment le vélo de ville tout public : pour le vélotafeur, pour la famille, pour les enfants, etc.

L'ASH VTT fait de très belles choses, notamment du cyclotourisme puisque la branche historique cyclotourisme existe toujours. Ils font également des formations pour les jeunes et des remises en selle, ce qui est très bien.

À côté, nous avons l'association de sport de vélo de route qui est vraiment spécifique au vélo de route.

Il faut bien identifier les différents partenaires avec leur public réellement ciblé, car ce sont vraiment des activités distinctes.

Bruno BOUCHET : Je confirme tout à fait que ce sont deux associations totalement différentes et chacune remplit des missions pour un public ciblé. Je vous rejoins complètement.

Éric FABRE : Juste un petit complément. On parle d'associations complémentaires et elles le sont tout à fait. Je voulais juste préciser que l'ASH Vélo travaille avec nous sur les écoles en particulier. Cela fait un petit moment qu'on l'annonce : le savoir rouler à vélo, c'est l'ASH Vélo qui va nous aider à le mettre en place auprès des CM2 de l'école du Centre dans un premier temps, en espérant pouvoir le généraliser.

Andrea KISS : Pour répondre à Monsieur Ventre, on pourra vous donner les dates de tout ce qui a déjà été fait, car ils ont eu des interventions sur le marché. Ils ont fait l'opération « Cyclistes, brillez ! ». Ils étaient venus au Forum, etc. On pourra vous donner les dates où ils sont intervenus. Ils viennent très régulièrement. Ils étaient là, d'ailleurs, ce vendredi au marché.

Hervé BONNAUD : Merci d'avoir stipulé que l'ASH Vélo travaille aussi conjointement avec la commune. Cela me fait du bien.

Andrea KISS : Je vous propose que l'on acte cette convention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Monsieur Ventre.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 32

-ABSTENTION : 1 Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)

La délibération est adoptée.

Patrick JULIENNE : Excusez-moi, j'ai juste oublié d'annoncer que vendredi 18 vers 19h, il y aura une soirée « Femmes, vie et liberté » avec une Kurde Iranienne journaliste qui viendra nous parler au centre social du problème de la condition féminine en Iran.

Andrea KISS : Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous avons 7 questions orales qui nous ont été posées par Erika VASQUEZ, Éric VENTRE et Bruno BOUCHET.

Je vous rappelle la règle des questions orales. La personne qui pose la question a 2 minutes l'exposer. Ensuite, un élu répond. Ensuite, il peut y avoir à nouveau une demande complémentaire de la part de l'élu qui a posé la question et l'élu qui est chargé de répondre peut apporter un complément. Chaque question ne doit pas dépasser 15 minutes et au total, nous ne consacrons pas plus d'1 heure au total des questions.

On va essayer d'être aussi concis que possible de manière à pouvoir répondre aux 7 questions. Si ce n'est pas le cas, les élus qui ont posé les questions orales pourront reporter ces questions au prochain conseil du mois de juin.

Erika VASQUEZ : S'il y a beaucoup de personnes qui ont posé des questions, on ne le sait pas à l'avance, mais ma dernière, éventuellement, pourra sauter et être reportée au prochain conseil pour laisser la place à mes camarades pour qu'ils posent les leurs. Elle n'est pas vitale.

Il est inutile de rappeler le mécontentement massif qui s'est exprimé suite à la mise en place, sans concertation, de la rue à sens unique de circulation au Haillan. Quel est le bilan que vous tirez de ce nouveau sens de circulation ? Avez-vous l'intention d'arrêter, d'ajourner ou de modifier celui-ci ? Quel est le coût de ces travaux qui doivent se poursuivre jusqu'en 2029 ?

Andrea KISS : En l'absence de Michel REULET, c'est moi qui vais vous répondre.

Tout d'abord, je tiens à vous dire qu'il y a eu du mécontentement. Qu'il soit massif n'est pas tout à fait exact car en fait, lorsque vous regardez uniquement les réseaux sociaux, c'est un prisme extrêmement déformant. Il est vrai que nous avons reçu quelques dizaines de mails et de coups de fil et nous avons également été interpellés.

La mise en place sans concertation, ce n'est pas tout à fait exact non plus puisque nous avons largement communiqué sur ce sujet, notamment dans le magazine municipal et dans le Sud Ouest. Le panel cycliste a également été consulté sur ce sujet. Mais surtout, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on ne concerte pas avec la loi.

Je vous rappelle que depuis 1996, la loi LAURE, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, réaffirmée par la loi LOM, la Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019, stipule que dès lors que nous devons faire des travaux de voirie, il est obligatoire de prévoir des aménagements cyclables.

Dans la mesure où nous avons un certain nombre de rues, en particulier celles qui ont été mises en sens unique, qui faisaient l'objet de travaux, c'est pour cela que nous l'avons fait. On ne peut pas revenir dessus, c'est la loi. Il y a toute une jurisprudence aujourd'hui qui existe. Il y a des communes ou des intercommunalités qui n'ont pas réalisé ces travaux et qui n'ont pas créé les aménagements cyclables. Elles ont été attaquées et à chaque fois, les associations ont gagné.

Le bilan que nous en tirons : nous avons un bilan avec des avantages et des inconvénients. Je vais commencer par les inconvénients. Nous avons, et nous le savions dès le départ, un report sur certaines rues. C'est le cas de la rue de Chavailles, de la rue Colbert, de la rue Ravel ou encore de la rue des Genêts. Nous avons un peu plus de remontées de file sur environ trente minutes le soir sur l'avenue Pasteur dans le sens Bordeaux-Le Haillan. Nous avons aussi des remontées de file aujourd'hui sur la rue Colbert et la rue Victor Hugo aux heures de pointe du matin. Nous avons également des remontées de file un peu plus qu'avant sur la rue Sainte-Christine et une remontée de file sur la rue de la Morandière le soir.

Par contre, ce que nous avons constaté, c'est que les rues qui ont été mises en sens unique sont beaucoup plus calmes la plupart du temps. C'est notamment le cas de la rue du Médoc, de l'avenue de la République, de la rue Victor Hugo, de l'allée des Roseaux dont le sens a été inversé, de la rue Hustin, mais aussi de la rue Clémenceau, notamment au droit de l'école.

Nous avons permis la sécurisation des cyclistes qui sont de plus en plus nombreux tous les jours, notamment sur l'avenue de la République où nous avons constaté dès la première semaine une fréquentation accrue, notamment de la part des collégiens. C'est aussi le cas sur la rue Clémenceau.

À terme, l'autre avantage est que nous pourrions également beaucoup mieux sécuriser les piétons. Je pense notamment à la rue Victor Hugo et à la rue du Médoc où aujourd'hui les trottoirs sont à la limite du praticable. Nous avons aussi beaucoup moins de bouchons sur Pasteur le matin, puisque les voitures ne peuvent plus tourner sur la rue Jean Jaurès et donc, nous n'avons plus du tout de remontées de file, alors que cela arrivait jusqu'au CocciMarket, jusqu'à la placette de la Cadichonne. C'est aussi beaucoup plus fluide le matin sur République.

Le rond-point Bernède a été largement sécurisé, puisqu'en supprimant une branche, il est devenu nettement moins accidentogène. Aujourd'hui, il n'y a que les vélos et le bus qui peuvent l'emprunter.

Idem pour le rond-point Morandière, Jaurès, République, puisque les véhicules ne peuvent plus arriver de Jaurès. Nous avons supprimé une branche sur les trois, ce qui permet un bien meilleur écoulement et une sécurisation de ce giratoire.

Idem pour République qui est fluide le matin. Il y avait déjà des remontées avant, nous en avons toujours, mais par contre, cela s'écoule beaucoup mieux en direction de la rue de la Morandière.

Enfin et surtout, nous avons sécurisé l'entrée de l'école élémentaire rue Clémenceau où nous avons des voitures dans tous les sens, y compris les voitures des parents qui étaient

extrêmement mal garées et des gens qui étaient très énervés parce qu'aux entrées de l'école le matin, ils étaient englués dans les bouchons.

Nous avons recalé depuis un certain nombre de choses, notamment les feux. Ils ont été retravaillés en bas de la rue Sainte-Christine et en bas de la rue Victor Hugo, ce qui a amélioré l'écoulement des véhicules, notamment aux heures de pointe.

Voilà à peu près le tableau général. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il est encore très prématuré de tirer un bilan définitif, car de tous les retours que nous avons des communes qui ont fait la même chose que nous avant nous, je pense à Bègles, au Bouscat, à certains quartiers de Bordeaux ou d'autres villes sur la rive droite, il faut généralement plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour que les habitudes changent.

Il faut aussi avoir en tête que nous avons des travaux en cours, par exemple sur la rue Mermoz, et que ces travaux, une fois terminés, vont permettre de fluidifier grandement le transit en permettant, notamment aux gens d'emprunter plutôt Mermoz que le centre-ville du Haillan.

Que vous dire d'autre ? Il faut laisser le temps au temps. Aujourd'hui, dans les rues qui ont été mises en sens unique, je pense en particulier à la rue des Graves, aucun riverain de la rue des Graves ne souhaiterait revenir en arrière car cela va vraiment dans le sens de l'apaisement, même si effectivement aux heures de pointe du matin et du soir, il peut y avoir un peu plus de trafic à certains endroits, mais c'est normal, tout le monde dépose ses enfants en même temps à l'école, tout le monde va travailler à peu près à la même heure.

Je vous invite à lire un article très intéressant paru sur actu.fr qui concerne l'impact sur la valeur immobilière des biens des rues qui sont apaisées. L'article explique très clairement que dans les rues qui ont été apaisées où il y a moins de circulation et moins de trafic, ce sont des rues où la valeur immobilière s'est moins cassée la figure lorsqu'il y a eu la crise, voire a pris davantage de valeur.

Sur la question de savoir si nous avons l'intention d'arrêter, la réponse est non. Avons-nous l'intention d'ajourner ? La réponse est non. Avons-nous l'intention de modifier ? Potentiellement à la marge, mais cela, nous le verrons au fur et à mesure. Comme je vous l'ai dit, il faut laisser le temps au temps.

La dernière partie de votre question concernait le coût des travaux. Aujourd'hui, le seul chiffrage que nous avons qui est à peu près fiabilisé concerne l'avenue de la République qui sera la première rue à faire l'objet de travaux dans les mois à venir. Nous avons un chiffrage qui tourne aux alentours de 1 M€, sachant que cela concerne la voirie, mais aussi l'ensemble de la reprise des trottoirs et surtout un point très important, la reprise des réseaux d'eau puisque le point bas de la rue de la République est un point un peu problématique, notamment lors de très fortes pluies car nous avons régulièrement des débordements à cet endroit. Donc, nous profitons des travaux de voirie pour remettre ce réseau à niveau et éviter que nous ayons à nouveau ces inondations qui sont très pénalisantes pour les quelques riverains concernés.

Quant à la prise en charge du coût des travaux, tout cela se fera via nos contrats de CODEV ou le Fonds d'Intérêt Communal, le fameux FIC. Je vous rappelle que la différenciation se fait en fonction du trafic sur les rues, c'est-à-dire ce qu'on appelle les voies de catégorie 1 et 2, les plus circulées, qui sont prises en charge au titre du contrat de codéveloppement, alors que les voies de catégorie 3 et 4, celles qui sont moins circulées, font l'objet d'une prise en charge via le FIC.

Est-ce que vous avez des compléments ?

Erika VASQUEZ : Oui. Je ne pourrai pas répondre à toutes vos interventions parce qu'elles sont nombreuses, notamment sur l'impact sur certaines rues. Je n'ai pas eu le temps de tout noter, mais sur trois éléments, sur le mécontentement, je précise que la pétition pour le rétablissement du double sens de circulation a recueilli plus de 550 signatures, donc on ne peut pas dire que c'est anodin, et qu'il y a énormément de personnes qui se manifestent encore depuis un mois. C'est régulier. Des personnes viennent commenter leur mécontentement et les aléas liés à ce sens unique.

Sur la concertation, je rappelle que d'autres villes ont choisi d'autres modes de communication, notamment la concertation en salle publique avec réunion. Cela s'est fait à Pessac. Il y a eu justement Sud Ouest qui a fait le relais d'une réunion houleuse où

beaucoup de personnes sont parties. Vous avez choisi un autre mode, celui de contacter une vingtaine de personnes, majoritairement des cyclistes, pour voir si cela leur convenait.

Concernant la loi qui vous impose de faire ces installations, oui, mais à la limite, à minima. Vous pouvez parfaitement vous opposer à certaines trajectoires. Non, vous avez fait un périmètre très étendu et rien ne vous l'impose.

J'ai juste une déclaration à faire. Je ne m'attendais pas à une autre réponse de votre part. Elle démontre, à mon sens, le peu d'empathie que vous avez envers vos concitoyens et ce qu'ils vivent au quotidien.

Je vais juste vous faire une réponse d'une Haillanaise qui a figuré sur le Haillan Expression Libre et qui résume l'état d'esprit de la population.

« Les habitants de notre commune ne refusent pas le changement par principe ou par peur de l'inconnu. Ce que nous contestons, c'est la nature même de ce changement imposé sans véritable concertation et qui aujourd'hui entraîne des contraintes importantes pour la grande majorité d'entre nous. Ce n'est pas notre capacité d'adaptation qui est en cause, mais le fait que cette décision ne répond pas aux besoins collectifs et écologiques. Elle semble plutôt favoriser une minorité au détriment de l'intérêt général.

La résistance exprimée n'est donc pas un rejet du changement en soi, mais bien une opposition légitime à un choix jugé inadapté et sans étude d'impact. Plutôt que de questionner notre ouverture d'esprit, peut-être serait-il plus pertinent d'interroger le processus de décision qui a mené à cette décision. Les habitants ont le droit de se faire entendre, surtout lorsque l'impact est aussi largement, très largement négatif. »

Je pense que tout est dit et ce n'est pas moi, c'est une internaute.

Andrea KISS : Je vais vous répondre très rapidement sur ces sujets. Comme je vous l'ai dit, vous qui détestiez tant les réseaux sociaux, désormais.... Non, vous ne pouvez plus intervenir, Madame Vasquez et vous allez d'ailleurs débrancher votre micro. Je ne suis pas sûre que le Haillan Expression Libre, en l'occurrence cette page Facebook, soit le reflet de la réalité.

Quand on est en responsabilité, on a parfois des choix courageux à faire et aujourd'hui, l'intérêt général, qui est l'intérêt de la santé, qui est l'intérêt de pouvoir faire en sorte que nos collégiens puissent aller à vélo à leur collège, que l'on puisse bouger davantage, que l'on ne soit pas tous avec le derrière vissé dans la voiture, tout cela relève de l'intérêt général, pour que l'on respire un meilleur air, etc.

La pétition à 550 signatures, des pétitions, vous en avez tous les jours avec des milliers de signatures. On ne gouverne pas à coups de pétitions. D'autant plus, Madame Vasquez, que si on avait gouverné à coups de pétitions ou de vox populi, dans ce pays, le droit à l'avortement n'existerait pas et nous aurions toujours la peine de mort. Parfois, il faut aller à l'encontre... Madame Vasquez, vous n'avez pas la parole, donc j'aimerais bien pouvoir finir...

Donc parfois, il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout parce qu'on sait que le bénéfice va finir par arriver.

Quant au périmètre très étendu, c'est normal. On a fait deux ans d'études, deux ans de simulations. Si nous mettions en sens unique seulement une de ces rues-là, pour le coup, tout le centre-ville était totalement engorgé.

Donc, je crois qu'il faut savoir faire confiance aux élus en charge, mais surtout aux techniciens de la Métropole, au cabinet qui nous a accompagnés. On a étudié plus d'une vingtaine de scénarii et on n'a pas fait cela en se levant un matin en disant « tiens, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour emmerder les Haillanais ? ». Non, tout cela a été réfléchi. On parlait de santé publique tout à l'heure, on parlait de nuisances, de qualité de l'air. C'est cela qu'on est en train de défendre.

Quant au peu d'empathie, excusez-moi de le dire, mais vous n'avez de l'empathie que pour les automobilistes. Est-ce que vous pensez aux piétons ? Est-ce que vous pensez aux cyclistes ? est-ce que vous pensez à tous ceux qui n'ont pas d'automobile ? Bien sûr, certains ne peuvent pas se passer de leur voiture, mais qu'est-ce qu'on leur demande au fond ? De faire un détour d'un kilomètre. Pourquoi est-ce que ce seraient les automobilistes qui auraient systématiquement la priorité pour les déplacements ? Pourquoi est-ce qu'on ne laisse pas un peu plus la place aux cyclistes, un peu plus la place aux bus, un peu plus la

place aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées qui n'ont pas d'autres moyens de transport que d'utiliser les trottoirs ?

Voilà pour cette réponse. Nous allons passer donc à la deuxième question. Ne perdons pas de temps. Je vous rappelle que nous avons encore 6 autres questions. Vous passez à la question suivante, sinon on la saute et on passe à la question de Monsieur Ventre.

Erika VASQUEZ : Madame le Maire, pouvez-vous rappeler les règles de la municipalité du Haillan qui s'imposent lorsque l'on désire réserver une salle municipale ?

Catherine MOREL : Bonsoir. Il existe plusieurs cas de figure pour les réservations des salles municipales. Nous avons des associations extérieures, des entreprises extérieures, des entreprises dont le siège est sur la commune, des partenaires institutionnels comme le Département, la Région, le CDG, les syndicats de copropriété.

Toutes ces demandes de mise à disposition de salles doivent être adressées au cabinet du maire pour une validation préalable. En cas d'accord, une convention de mise à disposition de salle aux associations et entreprises est établie avec un formulaire de demande de réservation.

Pour les associations locales disposant de créneaux permanents, une convention de mise à disposition d'une salle est établie à l'année.

Pour les associations locales référencées sur la commune, pour des créneaux occasionnels, les demandes de réservation ponctuelles sont à adresser directement au service du sport et de la vie associative.

Pour les partis politiques et assimilés, toute demande de mise à disposition de salle doit être soumise au cabinet du maire pour une information préalable. Après validation, le demandeur est mis en relation avec le service de la vie associative. Pareil, il y aura un formulaire de demande de réservation.

Au regard des sollicitations croissantes et des coûts de fonctionnement, le conseil municipal a délibéré en juin 2023 une revalorisation des tarifs des salles municipales mises à disposition. Cette délibération concerne l'ensemble des salles municipales, hors les locaux sportifs. Elle prévoit la gratuité pour les associations du Haillan, les syndicats de copropriété bénévoles, les partis politiques et les syndicats.

Ensuite, il y a trois tarifs différenciés : entreprises situées sur le territoire communal et syndicats de copropriété non bénévoles, les associations dont le siège est hors commune et les entreprises dont le siège est hors commune.

Erika VASQUEZ : Au regard de ce que vous avez donné comme informations. Si demain, je désire réserver une salle avec mon organisation politique, je peux parfaitement le faire en faisant une demande auprès du cabinet du maire. Cette demande, combien de temps avant dois-je la formuler ? Je veux simplement confirmation que si demain je veux réserver une salle municipale avec mon organisation politique, je peux parfaitement le faire en faisant une demande auprès du cabinet du maire. J'ai juste besoin de temps légal. Très bien.

Andrea KISS : Question suivante.

Erika VASQUEZ : Suite au permis de construire déposé concernant l'îlot 7 - anciennement considéré comme la résidence intergénérationnelle, qu'en est-il de l'avancée des travaux ? Par ailleurs des rumeurs circulent concernant les aménagements de la ZAC - cœur de ville, les projets seraient stoppés jusqu'en 2031. Cela veut-il dire qu'il n'y aura aucun logement supplémentaire avant cette date ? Pouvez-vous nous dire ce qu'il en retourne réellement ?

Monique DARDAUD : Bonsoir. Il y a deux parties dans cette question.

D'abord, sur l'îlot 7 : le projet îlot 7 de la ZAC avait fait l'objet d'un permis de construire qui avait été obtenu en 2022. En effet, ce projet ne s'est jamais concrétisé par une construction précise. Pourquoi ? On a déjà eu l'occasion de le dire : les difficultés financières du promoteur et la liquidation de l'agence de l'architecte mandataire du groupement MOE ont conduit à remanier ce groupement fin 2024.

Actuellement, un nouveau permis de construire est en cours de préparation et devrait être déposé à l'été 2025. Ce permis sera instruit et validé par notre service urbanisme, puis affiché début 2026. Quand tout sera en ordre, le groupement préparera les travaux et le

démarrage des travaux est prévu en octobre 2026 pour une livraison au dernier trimestre 2028. Le démarrage des travaux est prévu en octobre 2026, le temps du permis de construire, le temps de trouver les entreprises, de vérifier que tout colle bien financièrement, etc.

C'est là où on en était sur le précédent permis de construire. Donc, le démarrage des travaux est prévu en 2026 pour une livraison au dernier trimestre 2028.

La deuxième partie de votre question concerne la rumeur d'un arrêt des livraisons jusqu'en 2031. En effet, ce ne sont que des rumeurs. Je ne sais pas d'où elles viennent, mais voilà. Ce que je viens de dire sur l'îlot 7, on a déjà eu l'occasion d'en parler à d'autres conseils municipaux, lors de nos commissions. Donc, rien de nouveau.

Parallèlement au déroulé de cet îlot 7 intergénérationnel, qui est toujours intergénérationnel, l'îlot 1 avec des logements et des commerces sera livré au dernier trimestre 2028 également. C'est le même processus pour chaque îlot. L'îlot 1 est au-dessus de la place François Mitterrand, avec des commerces en rez-de-chaussée et des logements au-dessus.

Ce sont près de 150 logements et quelques 500 m² de commerces qui seront opérationnels sur la ZAC fin 2028, début 2029. Les îlots 6 et 8 verront le jour vers 2030-2031, puis les îlots 4 et 5 suivront.

Donc, le chemin se poursuit sur cette ZAC.

Andrea KISS : Pas d'autre question ? On va passer la parole à Monsieur Ventre pour sa première question. Allez-y.

Éric VENTRE : Madame le Maire, chers collègues. Je vais quand même poser cette question même si Madame Vasquez a posé une question à peu près similaire lors de sa première intervention.

Madame le Maire, chers Collègues,

Aujourd'hui, la mise en service de ce plan de circulation depuis 42 jours a largement embouteillé notre commune par vos choix et ceux de Monsieur le conseiller délégué à la mobilité.

Lors du précédent conseil municipal, je vous avais alertée sur les inquiétudes et le stress partagé par de nombreux habitants ; et sur le fait que vous renforciez les contraintes des administrés condamnés à utiliser leur véhicule dans la quotidienneté et ce, pour des raisons évidentes de nécessité.

Je vous le rappelle, Madame Le Maire, chers collègues, la liberté d'aller et de venir en limitant les contraintes est un droit fondamental.

Nous pouvons noter cependant deux points positifs :

un danger réduit rue Clemenceau aux abords de l'école élémentaire du Centre et le rond-point Bernède avec la suppression du stop pour les usagers, mais qui reste pour le passage des bus TBM et des cyclistes.

Un report de trafic s'est accentué sur la rue Los Heros à proximité de l'école élémentaire, maternelle et collège Emile Zola.

Par voie de conséquence, quelles mesures de sécurité allez-vous mettre en place afin de mieux protéger les usagers et surtout nos enfants ?

Quel avenir pour l'événement "la rue aux enfants" qui est un succès ?

En maintenant cette manifestation, quelle solution sera décidée pour la mobilité des usagers, autres que les cyclistes et piétons ?

Nous avons vu se développer dès le premier jour une densité de circulation jamais connue auparavant sur tous les axes de la commune.

Quelles décisions allez-vous prendre rapidement pour retrouver une fluidité plus tolérable ?

De nombreux commerçants, depuis la mise en place de ce plan de circulation, ont une diminution de leur chiffre d'affaires engendré par ces accès de plus en plus complexes en termes de mobilité et de stationnement.

Allez-vous enfin prendre attache avec ces acteurs locaux afin de les accompagner dans ce moment difficile, dans l'objectif que ces commerces retrouvent une dynamique positive dans l'intérêt de la cité ?

Pour terminer, Madame le Maire, aucune concertation n'a été faite.

Vous avez fait passer vos choix en force !

Pouvez-vous mettre en place une concertation citoyenne afin de rendre les administrés acteurs de ce plan de circulation et prendre ainsi en compte leur considération ?

Ensemble, choisissons le bon Sens pour la circulation de notre ville !

Andrea KISS : Monsieur Ventre, je vous inviterai la prochaine fois à vous chronométrer parce que vous avez largement dépassé les 2 minutes.

Pour vous répondre, d'abord, je vous remercie de reconnaître qu'il y a eu des points positifs, mais il y en a bien plus et je vous les ai déjà évoqués. Vous dites que c'est largement embouteillé. Là aussi je vous ai déjà répondu, donc je ne reviendrai pas dessus.

Sur le report de trafic rue de Los Heros, je suis bien placée pour savoir ce qui s'y passe quand même. Il y a sur la rue de Los Heros un énorme trottoir avec une belle piste cyclable séparée, et c'est vrai qu'au collège Émile Zola, pour le coup, on a énormément de collégiens qui l'empruntent et c'est très heureux.

Pour ce qui est des voitures qui sont là, je rappelle quand même que la grande majorité des voitures, c'est le fait aujourd'hui des parents qui déposent leurs enfants à l'école. Donc, je ne peux qu'inciter les parents à être les premiers acteurs de leur sécurité et à être particulièrement prudents, notamment en stationnant sur les allées Jarousse de Sillac et en laissant leurs enfants aller à pied jusque-là.

Vous reconnaissez le succès de « La Rue aux enfants ». J'avoue que je trouve cela assez savoureux quand même, parce que quand on fait « La Rue aux enfants », pour ceux qui connaissent, on coupe la rue, on contraint les automobilistes et là, cela ne pose pas de problème. En tout cas, nous maintiendrons la manifestation, mais peut-être que nous réfléchirons à la déplacer et on verra avec les organisateurs et les services concernés à quel endroit c'est le plus pertinent.

Concernant la densité de circulation jamais connue sur tous les axes de la commune, non, je ne peux pas vous laisser dire des âneries pareilles, excusez-moi. Il n'y a pas plus de densité. Ce qui a seulement changé, c'est que l'on a une répartition qui est un peu différente et que l'on n'a pas les bouchons aux mêmes endroits. D'autant plus que vous l'avez vous-même dit, au bout de 42 jours, les flux se sont très largement régulés dans un certain nombre d'endroits, notamment grâce au recalage des feux. Ce qui est sûr, et je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, nous surveillons avec beaucoup d'attention les rues sur lesquelles s'est reportée une partie des véhicules, du trafic de transit. Je vous les ai citées tout à l'heure : Chavailles, Ravel, Colbert, Genêts.

Pour le reste, je vous ai répondu également. Quant aux commerces, on leur a organisé une réunion dédiée. Peut-être ont-ils oublié de vous le dire. Il n'y a aucun impact sur le stationnement. Vous nous dites que les accès sont de plus en plus complexes en termes de

mobilité et de stationnement. Nous n'avons pas touché au stationnement ! Donc, je ne sais pas d'où vous avez sorti cela. Et non seulement on n'y a pas touché, mais en plus, je vous rappelle que l'on a un parking de plus de 30 places qui va être réalisé avant l'été à l'arrière des tribunes du foot.

Les propos, là aussi, sont un peu contradictoires parce que très souvent, les commerçants s'imaginent que parce qu'il y a beaucoup de voitures qui passent devant chez eux, ils font beaucoup de chiffres d'affaires. Les voitures continuent à passer. On n'empêche rien. La majorité des commerces de la commune sont sur l'avenue Pasteur. Que je sache, nous n'avons pas mis l'avenue Pasteur en sens unique. Donc, les voitures continuent à passer. Elles passent même aux heures de pointe, peut-être un peu plus lentement, ce qui leur permet amplement de regarder quel est le commerce haillanais.

Je pense que s'il y a baisse du chiffre d'affaires, ce n'est sans doute pas dû aux sens de circulation, mais c'est peut-être juste une conjoncture économique qui est relativement dégradée. Il suffit de regarder les feuilles qui sont régulièrement distribuées et communiquées par la Chambre de Commerce et l'Industrie où vous pourrez constater que dans certains secteurs, c'est près de 30 % de baisse du chiffre d'affaires que l'on peut constater.

Ensuite, aucune concertation n'a été faite. Ce n'est pas vrai. Nous avons bien fait des réunions d'information et nous avons largement communiqué. Est-ce qu'il y aura une concertation citoyenne sur le plan à venir ? Non. Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'il y aura des réunions d'information pour l'ensemble des riverains des rues qui feront l'objet de travaux. Ce sera le cas pour l'avenue de la République puisque c'est la première rue sur laquelle nous démarrons les travaux.

Éric VENTRE : Je vais revenir sur la rue Los Heros. Je crois que vous n'avez pas compris ce que j'ai demandé. Quand la manifestation va avoir lieu, la rue sera fermée. Pas sûr ? Comment allez-vous faire concrètement ? Il faut être clair, parce que clairement, si vous fermez la rue Los Heros pour « La Rue aux enfants », il n'y aura que l'avenue Pasteur.

Ma question, Madame le Maire, elle est quand même relativement pertinente. Ce que l'on vous dit vous agace, mais il y a beaucoup de Haillanais qui s'expriment sur la manière dont cela a été fait. Quand je dis *aucune concertation*, vous le dites bien, vous avez fait des réunions d'information et pas des concertations. C'est quand même très différent. Dans une réunion d'information, les Haillanais sont devant le fait accompli et vous faites tout d'un bloc. Vous avez cité certaines communes. La commune du Bouscat qui est à côté ne l'a pas fait tout d'un bloc, que je sache. Ils ont d'abord fait à proximité des boulevards quand les boulevards sont passés à une voie avec le bus. Cela n'a pas été fait en une seule fois.

On ne remet pas en cause certaines choses que vous pouvez faire, mais cela pouvait se faire en paliers. Aussi simple.

Andrea KISS : Ce n'est pas une histoire d'avoir raison ou pas raison, mais je l'ai déjà expliqué en répondant à Madame Vasquez. Ce que vous ne comprenez pas, c'est que quand on a travaillé pendant 2 ans sur les modélisations, il n'était pas possible de passer une rue par une rue. Cela ne fonctionnait pas. À partir du moment où vous mettiez certaines rues dans un sens unique, vous étiez obligé d'en passer d'autres. Il se trouve que pour la plupart, c'étaient des rues sur lesquelles nous devions faire des travaux.

Je ne vous ai pas dit que l'on maintiendrait « La rue aux enfants » sur la rue de Los Heros. Je vous ai dit que l'on peut tout à fait envisager de la transplanter ailleurs. Aujourd'hui, on le faisait sur la rue de Los Heros parce que cela nous semblait particulièrement pertinent, mais cela se travaillera entre les élus et les services qui sont organisateurs ou co-organisateurs de cette manifestation dont vous avez reconnu que c'était un succès. Il y a beaucoup d'autres alternatives qui nous permettraient d'organiser ce type de manifestation.

Si vous regardez bien, on n'a jamais dit que les réunions étaient des réunions de concertation. Lorsque vous reprenez le flyer que l'on a distribué, nous avons bien dit que c'était une réunion d'information parce que nous savions qu'il n'y avait rien à concerter. C'était malheureusement comme ça. Nous n'avions pas le choix.

La loi est dure, mais c'est la loi. C'est ce que dit le proverbe. Ce n'est pas moi qui l'ai faite, mais moi, je me félicite qu'elle ait été faite comme ça parce que cela va permettre à tout un tas de gens qui aujourd'hui ne se sentaient pas en sécurité sur un certain nombre d'axes de cette commune de pouvoir peut-être basculer sur le vélo parce que les conditions de sécurité seront enfin réunies.

Je vous propose qu'on passe à votre question suivante.

Éric VENTRE : Madame Le Maire,

L'équipe municipale majoritaire poussée par sa dynamique idéologique à propos de la mobilité douce, décide d'ouvrir l'accès entre la rue des vignes de Bussac et le chemin de Jallepont à Eysines.

Ce passage avait été fermé par les riverains (quand ce domaine était privé) en raison des nuisances importantes dues aux habitants présents sur ce secteur d'Eysines. L'article de presse sud-ouest en date du 27 mars dernier rappelle bien celles-ci, ainsi que l'article de presse du Figaro du 5 avril 2025.

Vous avez présenté le projet de suppression du grillage sur la raquette rue des vignes de Bussac et Chemin de Jallepont à Eysines lors de la réunion avec vos services le jeudi 19 septembre 2024 et le 13 novembre dernier.

Madame le Maire, il est important de vous rappeler, lors de cette présentation d'aménagement, que la très grande majorité de riverains présents s'opposaient à l'ouverture de ce passage.

Leurs arguments sont tous pertinents et recevables :

- risque important de passage de motos malgré les barrières ;
- stationnements des riverains d'Eysines dans notre lotissement par manque de places de stationnement dans leurs résidences ;
- accès facilité pour les personnes de mauvaises intentions, passage sur un bassin de rétention d'eau, etc....

Malgré tous ces arguments et requêtes des riverains, votre choix est d'ouvrir ce passage aux piétons et cyclistes avec les risques détaillés par les résidents de ce quartier.

Ainsi, et vous ne m'en voudrez pas, je vous place, Madame le Maire, devant vos responsabilités d'officier de police judiciaire, afin de garantir la pérennité de leur écosystème, et, par la même, d'assurer leur sécurité qui, je le rappelle, est la première des libertés.

Par ailleurs, Pouvez-vous également préciser la temporalité de mise en exécution de vos choix ?

Andrea KISS : Là aussi, j'avoue que votre question m'a fait sourire.

La dynamique idéologique à propos de la mobilité douce venant d'un vélotafeur, celle-là, on ne me l'avait jamais faite. J'avoue que ça a été le pompon du pompon. Là aussi, je trouve que l'expression est particulièrement savoureuse venant d'un cycliste chevronné.

Sur les nuisances importantes dues aux habitants présents, ou en tout cas à certains habitants présents du côté d'Eysines, aujourd'hui nous n'avons jamais nié les nuisances et nous l'avons reconnu, y compris lors des réunions en question puisque nous avons déjà été interpellés par un certain nombre de personnes.

La solution technique qui va éviter le passage, notamment des motos ou encore des voitures que, je rappelle, vous nous avez proposée et à laquelle nous avons souscrit, en tient bien évidemment compte. C'est-à-dire que cela empêchera bien le passage des motos et le passage des voitures.

Nous travaillons en lien direct avec la Ville d'Eysines qui a d'ailleurs pris le sujet à bras-le-corps. Ils en faisaient état dans l'article que vous mentionnez.

La très grande majorité des riverains présents s'opposent à l'ouverture du passage. Moi, ce que je note surtout, c'est que la très grande majorité des habitants du quartier étaient surtout absents. Donc, seule la majorité de la minorité était contre.

Sur les arguments, un risque important de passage de motos malgré les barrières. Je le redis, le dispositif que vous nous avez proposé devrait empêcher cela et j'espère bien que ça l'empêchera, mais nous resterons vigilants et nous demanderons à la police municipale de passer régulièrement.

Sur le stationnement des riverains d'Eysines dans votre lotissement par manque de stationnement dans leur résidence, je vous rappelle que l'espace public appartient à tout le monde et n'appartient à personne. Avec ce genre de raisonnement, Monsieur Ventre, quand vous prenez votre voiture et que vous venez dans le centre-ville, vous vous gardez devant un commerce ou devant une maison qui ne vous appartient pas, vous ne pourriez plus vous garer. On ne peut pas avoir ce genre de logique. C'est quelque chose qui me dépasse.

Accès facilité pour les personnes de mauvaise intention, passage sur le bassin de rétention. Que le passage soit ouvert ou pas, vous n'empêcherez pas des personnes malintentionnées de venir dans votre lotissement et on ne les empêchera pas de sévir sur le Haillan, même si on reste dans une commune qui reste très calme.

En revanche, concernant le passage sur le bassin de rétention qui aujourd'hui était le seul moyen pour les habitants de l'autre côté de ce grillage de rejoindre la piste cyclable et donc le terminus de Cantinolle, la solution va être toute trouvée puisqu'ils ne seront plus empêchés. Nous avons demandé à la SABOM, dès que les travaux seront réalisés, qu'elle reclôtüre à nouveau et là aussi, nous serons vigilants pour qu'il n'y ait pas une mauvaise utilisation de ce passage.

Vous évoquez aussi le panneau qui a déjà été posé. Je vous rappelle que ce sont les riverains qui nous l'ont demandé. C'est le panneau de voie sans issue. Donc, nous avons bien posé les panneaux que vous nous avez demandés. Là non plus, je ne comprends pas très bien votre question.

Le dispositif que vous évoquez a été commandé. Il y a eu un peu de retard au niveau de la livraison. Il devrait arriver incessamment et les travaux sont programmés pour la mi-mai puisqu'il fallait à la fois que nous ayons le matériel et qu'il y ait une coordination des travaux entre les services de la Ville, mais aussi le service territorial 5 qui est le service de la Métropole qui doit faire tous les travaux préparatoires. Il y en a à peu près pour 3 à 4 semaines puisque nous allons couler du béton pour que tout ce dispositif soit bien arimé et donc, entre les temps de séchage, etc., il faudra compter à peu près 3 à 4 semaines.

Dans votre question précédente, vous évoquiez la liberté d'aller et venir en limitant les contraintes qui est donc un droit fondamental. En supprimant ce grillage, nous allons bien respecter ce droit d'aller et venir qui semble être un peu à géométrie variable chez vous.

Vous rappelez aussi le bien-vivre. Celui-ci consiste à créer des liens entre les gens et pas à les jeter les uns contre les autres. C'est le sens des valeurs que nous portons dans cette majorité municipale.

Éric VENTRE : Je vais vous répondre d'abord pour les places de stationnement. Madame le Maire, je vous rappelle que c'est un petit lotissement. On n'a pas beaucoup de places de stationnement. C'est quand même une remontée qui vous avait été faite en réunion publique. Vous dites qu'il n'y a pas eu beaucoup de monde. Je trouve que c'est faux. Cela fait partie des réunions publiques du quartier où il y a eu le plus de monde. Les gens se sont quand même intéressés au sujet.

Sur le droit d'aller et venir, nous sommes d'accord, mais il n'empêche que c'est pour la sécurité des administrés du Haillan que je vous pose la question. Je ne pose en aucun cas la question pour tout ce qui est allées et venues. Là, je parle de la sécurité parce qu'on a eu des soucis. Des soucis ont été constatés quand la rue était ouverte quand le chemin était privé. A ce moment-là, les colotis ont fermé la rue pour supprimer ces nuisances. C'était pour se mettre en sécurité. Je ne vois pas où est la géométrie variable. C'est juste un constat d'une situation qui va changer pour les riverains. Merci, Madame.

Andrea KISS : Qu'il n'y a pas assez de places de stationnement dans votre lotissement, je vous rappelle que vous êtes quand même dans un lotissement pavillonnaire et que normalement, vous devez tous avoir deux places sur vos parcelles. Il y a des garages dans les maisons. Vous avez des carports. Vous avez aussi des jardins qui sont généralement assez grands. On invite également l'ensemble des administrés du quartier à faire preuve d'un peu de discipline, comme cela a été fait dans d'autres quartiers de lotissements, et à essayer de rentrer les voitures, ce qui permettra à ceux qui n'ont pas d'autre solution de pouvoir se garer.

Sur la sécurité, je vous l'ai dit, il y a eu à un moment des problèmes de sécurité. Cela s'est quand même beaucoup apaisé. Eysines fait sa part du travail. Nous ferons la nôtre. La police municipale ira à partir du moment où ce sera ouvert. Il y a des référents de Participation Citoyenne dans ce quartier et tous les habitants peuvent nous signaler toutes les activités suspectes ou problématiques et la police municipale fera son travail.

Pour finir, juste vous dire que ce matin même, nous avons reçu un énième courrier d'une administrée d'Eysines qui ne comprend pas pourquoi elle ne peut pas passer pour aller au parc-relais de Cantinolle. Dans quelques semaines, ce sera possible.

Nous allons passer aux questions de Monsieur Bouchet.

Bruno BOUCHET : Plusieurs observateurs ont constaté, photos à l'appui, un manque total de respect des normes de sécurité sur le chantier de la nouvelle mairie. En effet, des ouvriers travaillent en hauteur maximum de nacelle, sans casque, sans harnais, au mépris de leur sécurité.

Votre adjoint en charge du dossier peut-il nous assurer que toutes les conditions sont requises pour garantir aux ouvriers la sécurité optimale inhérente à leur activité telle que définie dans le code du travail ?

Benoît VERGNE : Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Monsieur Bouchet, pour cette question. Je vais me permettre, puisque vous faites référence au Code du travail, de rappeler en préambule que le port des EPI, c'est-à-dire des équipements de protection individuelle, reste du risque propre à l'entreprise. Cela signifie que l'employeur a l'obligation de veiller à la sécurité de ses employés.

Ceci dit, il est important de savoir qu'un CSPS, un Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé, intervient régulièrement sur le chantier. A minima, il intervient une fois par semaine. Il réalise également des contrôles inopinés en fonction des travaux réalisés et du nombre d'entreprises qui interviennent en coactivité. Il intervient aussi dès qu'on le sollicite, par exemple si des dysfonctionnements liés à la sécurité sont constatés. Par exemple, le 13 mars dernier, un rappel sur la nécessité du port du harnais et du casque a été fait par le

CSPS. Il le consigne dans un relevé d'observations. D'ailleurs, à ce jour et depuis le début du chantier, il a été consigné 50 observations précisément aux entreprises concernant des dysfonctionnements. Cela peut être en matière de tenue du chantier par rapport à la gestion des déchets ou à la tenue de la base vie, mais cela peut aussi concerner des questions de sécurité puisque CSPS, c'est santé et sécurité, donc comme le port du casque ou du harnais.

Il y a également un quart d'heure de sécurité qui a été demandé par ce CSPS pour rappeler l'obligation du port de ces équipements de sécurité, avec fourniture de la liste des personnes qui ont assisté à cette réunion. Il est prévu pour les nouveaux arrivants de réaliser ce quart d'heure de sensibilisation au port des EPI.

Alors oui, pour répondre à votre question, tout ce qui peut être fait pour assurer la sécurité des ouvriers sur le chantier est mis en place et suivi. Mais vous comprendrez bien que le CSPS ne peut pas être présent 24/24 derrière toutes les personnes qui interviennent sur le chantier de la mairie.

Du coup, comme moi, je n'imagine pas que l'objectif de votre question puisse être de créer une énième polémique, je ne saurais que vous encourager à informer les services de la mairie si vous constatez des désordres ou des manquements aux consignes de sécurité. Ce sera sûrement plus efficace en termes de prévention que les reportages photos. Mais plus sérieusement, la sécurité est l'affaire de tous. Je crois que ce qui permet de prendre l'affaire en main, comme on dit, c'est de signaler ce type de dysfonctionnement à l'instant même où on en fait le constat.

Bruno BOUCHET : Le port du casque de sécurité, de chaussures adéquates et du harnais attaché à un point d'ancrage est obligatoire pour tous les occupants de la nacelle. L'opérateur doit impérativement posséder un CACES R486 dont la validité est conforme et en cours de validité. La zone d'évolution doit être sécurisée et délimitée, interdisant l'accès aux personnes non autorisées. Pour exemple, il y a eu en 2022, 679 200 accidents du travail et en 2024, 66 accidents mortels dus à des chutes en hauteur, ce qui n'est pas rien. Les chutes en hauteur représentent 1 accident de travail sur 5.

Par ailleurs, je tiens à vous faire une petite remarque. Nous avons envoyé nos questions jeudi dernier. Aujourd'hui encore, nous avons fait un reportage photos, comme vous le dites si bien. Sauf que ce ne sont pas des reportages photos, ce sont des vies dont on parle. Si vous trouvez cela humoristique, moi non.

En l'occurrence, encore aujourd'hui, les employés étaient sur la nacelle sans harnais, sans casque, sans rien. Alors que vous aviez notre question et que vous saviez très bien que j'allais la poser ce soir, la moindre des choses serait de demander à l'employeur de faire respecter tout ce qui doit être mis en sécurité.

Est-ce qu'il va falloir passer par la CARSAT, son service de prévention des risques d'accidents du travail pour qu'un constat soit fait pour non-respect des consignes de sécurité ? Est-ce qu'il va falloir en arriver là ? Je ne pense pas. Merci.

Benoît VERGNE : Je n'ai pas l'impression d'avoir dit le contraire de ce que vous êtes en train de dire, Monsieur Bouchet. Pour prendre les choses au sérieux, je les prends au sérieux. Ce que je vous dis, c'est de ne pas faire des reportages photos comme vous l'avez fait encore aujourd'hui puisque si on considère que l'on parle de vie humaine, comme vous l'avez bien dit et je le redis aussi parce qu'il est important à mon sens de les préserver, c'est fondamental, c'est de la responsabilité de l'employeur.

Pour autant, si vous constatez cela, c'est presque de la non-assistance à personne en danger finalement. Donc, il est nécessaire et de votre responsabilité, à mon sens, en tant que citoyen, comme tout citoyen, de signaler ces désordres à la mairie.

Andrea KISS : Merci beaucoup.

Bruno BOUCHET : Au vu des complications engendrées par les nouveaux sens de circulation, imposées par vous avec le soutien de Bordeaux Métropole, comment comptez-vous garantir les délais de trajet du bus express, régulièrement bloqué au centre-ville du Haillan (aucune voie centrale dédiée au bus sur l'avenue Pasteur) ?

Factuellement, la circulation est engorgée sur la commune depuis vos décisions prises sans concertation. Envisagez-vous une étude circonstanciée eu égard au mécontentement de vos concitoyens, au constat affligeant de nuisances accrues, et si oui, dans quel délai ?

Envisagez-vous par ailleurs un parcours de délestage en cas d'embouteillages récurrents afin de garantir l'accessibilité aux véhicules de secours ?

Andrea KISS : Il y a déjà beaucoup de choses sur lesquelles j'ai répondu.

La première porte sur le trajet du Bus Express. Aujourd'hui, il n'y a aucun impact sur le bus express puisque nous avons les informations par TBM. Ne soupirez pas et ne levez pas les yeux au ciel, nous avons les informations par TBM. Ce sont eux les mieux placés pour nous dire si oui ou non le Bus Express est impacté. La réponse de TBM est non, il n'y a pas d'impact.

Non seulement il n'y a pas d'impact, mais le matin ça passe même beaucoup mieux puisque, comme je l'ai évoqué dans une réponse précédente, il n'y a plus le tourne-à-gauche sur l'avenue Jean Jaurès dans le sens Saint-Médard-Bordeaux et donc, nous n'avons plus les remontées de file aux heures de pointe jusqu'à la place de la Cadichonne.

Donc, non seulement on n'y a pas perdu, mais on y a gagné.

Aujourd'hui, la configuration de l'avenue Pasteur fait qu'effectivement, grosso modo entre la mairie et la rue Hustin, il n'y a pas de couloir en site propre. Donc, il n'y a pas eu d'impact et cela n'a strictement rien changé au trafic du bus.

Vous nous dites que la circulation est engorgée sur la commune depuis les décisions. Est-ce qu'on va faire une étude ? J'ai déjà amplement répondu à tous ces points.

Sachez que d'abord, nous avons quand même travaillé, je le redis, pendant plus de 2 ans à essayer de tester les scénarii les plus appropriés. On en a eu plus de 20. On n'est quand même pas né de la dernière pluie et on ne fait pas les choses sans réfléchir. Cela a nécessité beaucoup de préparation et je remercie les services de la Ville et les services de Bordeaux Métropole de nous avoir aidés là-dessus, et surtout la loi est comme ça. Dura lex, sed lex, c'est la loi. Il faut que nous fassions les aménagements. Je ne sais pas comment vous le dire autrement. Est-ce qu'il faut que je le dise en chinois, en javanais ? C'est la loi. Nous devons nous mettre en conformité avec la loi.

Par contre, nous regardons au jour le jour ce qui se passe et c'est bien pour cela que nous avons déjà procédé à des ajustements, que nous avons sécurisé certains endroits qui étaient problématiques les premiers jours et on continuera à regarder.

Vous nous dites, le constat affligeant des nuisances accrues...

Je vais vous dire, j'en fais un constat affligeant, c'est que vous portez aujourd'hui, tous autant que vous êtes, des jugements sans aucun élément factuel, sans aucune donnée et tout cela est orchestré par un certain nombre de personnes qui sont sur les réseaux sociaux, dont certaines ont 14, 15, 20 faux profils et qui régulièrement remettent une pièce dans la machine pour essayer de faire monter un mécontentement qui est somme toute existant, mais extrêmement contenu.

Au lieu de souffler sur les braises, essayez de prendre un petit peu de hauteur, de regarder un petit peu plus loin que le bout de votre nez, de regarder un petit peu plus loin que le kilomètre autour de chez vous, de penser aux générations futures qui elles, peut-être, pourront respirer un meilleur air parce que le centre-ville du Haillan ne sera pas congestionné parce qu'on aura permis que le trafic de transit passe sur les bords.

Cette congestion automobile n'est pas spécifique au Haillan, vous le savez. La Métropole accueille des habitants tous les ans. Si nous n'agissons pas aujourd'hui, moi je vous prédis que dans 2 ans, cela va être la panique complète. On ne circulera plus dans ce centre-ville. Donc, il faut prendre des mesures courageuses. Je suis désolée de vous le dire, mais nous, ces mesures aussi impopulaires qu'elles soient, il faut que nous les prenions. C'est cela être des élus responsables.

Sur les services de secours, les services de secours sont équipés de GPS. Ils ont tout un tas de dérogations pour se déplacer. Donc ils peuvent... ne riez pas, c'est la réalité... ils peuvent contrevenir à tout un tas de règles du Code de la route aujourd'hui et nous n'avons à cette étape aucune remontée négative avec ces mises en sens unique sur un rallongement inconsideré de l'intervention des véhicules de secours. Comment font-ils dans les rues du centre-ville de Bordeaux ? Moi, je vous le demande.

Arrêtez de créer des problèmes là où il n'y en a pas. Moi je vous le dis, ce qui serait coupable, c'est l'inaction. Si je vous écoute, à chaque fois que l'on prend une décision, il faudrait faire un vote. Je vous rappelle que nous avons été élus en 2020, que ce projet était écrit en page 8 de notre programme, comme le passage à 30 km/h. Donc, ne vous en déplaise, c'est comme ça, nous avons été élus sur ce projet et nous sommes en train de le dérouler.

Bruno BOUCHET : Il faut quand même rappeler que vous nous avez vendu pendant des mois que le Bus Express, par sa rapidité, serait la solution performante et écologique en remplacement de la voiture. 40 minutes le Haillan-Gare Saint-Jean, idem dans l'autre sens. Force est de constater qu'aux heures de pointe en fin d'après-midi, moment ô combien important pour les utilisateurs de bus, que ce soient les scolaires, les étudiants ou les personnes rentrant du travail, on est très loin des durées de trajet que vous avez annoncées. On est très loin du compte. Il faut parfois 30 minutes au bus G pour traverser seulement le Haillan. Pour preuve, parfois on a 3 G sur 5 véhicules, c'est-à-dire un bus G, un deuxième bus G derrière lui, 2 voitures et un troisième bus G.

Il y a des photos là aussi. A force, on va faire des reportages photos et cela va être très intéressant. On a les photos.

Alors Madame le Maire, vous, l'ancienne professeure d'économie, je vous pose le problème suivant. Si un bus met 40 minutes pour faire un trajet, qu'il passe 30 minutes pour faire un petit tronçon du trajet, combien de temps lui reste-t-il pour le reste du trajet ? 10 minutes, bien évidemment, vous en conviendrez, c'est totalement irréalisable.

Vous voulez, comme vous le dites haut et fort, réduire au maximum la circulation des voitures, source de pollution, à coups de ZFE ou d'installation de voies cyclables, et dans le même temps, accueillir en tant que vice-présidente de Bordeaux Métropole avec le maire écologiste de Bordeaux 49 énormes bateaux de croisière dont on connaît trop bien les moteurs archi-polluants. De qui se moque-t-on ? L'écologie, c'est comme on veut, c'est quand on veut et surtout comme ça arrange.

Et que dire des voitures électriques avec ce nouveau projet de construction d'une future méga usine de raffinage de nickel et de cobalt à Parempuyre, au cœur d'un parc de 6 000 hectares en zone agricole et en bord de Garonne ? Pour rappel, Parempuyre fait partie de la métropole. Ce site sera classé SEVESO seuil haut, le niveau le plus élevé en termes de dangerosité car extrêmement toxique au contact de l'eau. Les livraisons se feront par la Garonne, donc juste au-dessus de l'eau. Tous ces risques, pour quoi ? Pour des batteries de voitures électriques.

Alors, l'écologie à géométrie variable, on en a assez. L'écologie punitive que l'on impose de force à la population, ce n'est plus acceptable.

Vous, ainsi que Bordeaux Métropole savez qu'un retour en arrière après concertation est possible, comme vous avez accepté de le faire au parc Sainte-Christine : maintien du double sens sans création de places supplémentaires et donc, pas de sens unique pour 3 rues, ainsi que l'arrêt du projet rue des Carrières. Si c'est possible au parc Sainte-Christine après concertation, c'est possible à d'autres endroits de la commune après concertation.

Andrea KISS : Monsieur Bouchet, je pense que nous avons largement dévié du sujet qui est celui des sens de circulation. Très honnêtement, l'histoire du projet EMME et du bateau, je ne vois pas ce que cela vient faire dans ce sujet.

Non, ce n'est pas de l'écologie, c'est l'intérêt général. Je suis désolée, mais ces discours populistes qui consistent à laisser croire aux gens que le monde va continuer comme il s'est déroulé jusqu'à présent et que sans contraindre les automobilistes, on arrivera à améliorer la circulation... Madame Vasquez, je vais vous demander de vous taire, vous n'avez pas la parole... il faut arrêter de bernier les gens et de leur laisser croire que l'on va continuer comme ça. Bien sûr, on impose. Oui, on impose de l'écologie. Oui, je suis désolée, mais j'impose de l'écologie pour que nos collégiens puissent aller au collège à vélo. Oui, j'impose

de la sécurité, j'impose des meilleurs déplacements à pied pour les gens qui n'ont pas de voiture.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de chasser la voiture, il s'agit simplement de la remettre à sa place pertinente. Quant au BEX, alors le Bus Express, là aussi les bras m'en tombent. Vous avez passé votre temps à torpiller ce projet dès le départ. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, ce qui vous énerve, c'est que ça marche. Ça marche parce qu'on a 30 000 voyageurs par jour qui prennent ce bus et que de semaine en semaine, la fréquentation augmente au point que le matin aux heures de pointe, TBM a été obligé de réinjecter des bus supplémentaires pour avoir une fréquence à 5 minutes.

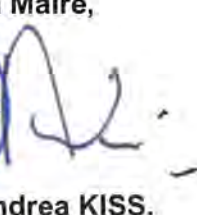
Aujourd'hui, je vous le répète, il n'y a pas d'impact sur le temps de trajet. Le fait d'avoir des bus qui, quelquefois, se retrouvent à la queue leu leu, cela existait déjà avant les mises en sens unique et ce sont des choses qui sont fréquentes, qui peuvent être liées à des manœuvres de camion sur une rue qui font qu'à un moment, effectivement, vous avez le bus suivant qui rattrape le précédent.

Vous ne prenez jamais le bus, Monsieur Bouchet. Qu'est-ce que vous en savez ? Combien de fois avez-vous pris le bus pour aller dans le centre-ville de Bordeaux ? Combien de fois ? Combien de fois l'avez-vous pris pour aller à la gare ? Moi, je le prends au moins une à deux fois par semaine et je peux vous dire que, quelle que soit l'heure, les temps de parcours, à une minute près, sont parfaitement fiables. Eh bien oui, mais c'est la réalité. Pourquoi croyez-vous que les gens soient 30 000 par jour à prendre ce bus ? Parce qu'il est fiable. Et vous aurez beau ne pas vouloir l'entendre, mais les sens de circulation sur la commune du Haillan n'ont eu strictement aucun impact sur le sujet.

Sur ce, nous avons fini avec les questions. On vous donne rendez-vous pour le prochain conseil qui aura lieu le 24 juin prochain. Attention, nous changeons de lieu puisque nous allons déménager la salle du conseil municipal pour plusieurs mois et nous aurons donc notre prochain conseil à la Sablière. Sur ce, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h10

La Maire,



Andrea KISS.

Le secrétaire de séance,



Ludovic GUITTON.